

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2013

**La Vidéo à la demande en  
bibliothèque :**  
**Bilan et perspectives**

**Alicia León y Barella**

Sous la direction de Jean-Yves de Lépinay  
Directeur des programmes au Forum des Images



## ***Remerciements***

*M. Jean-Yves de Lépinay a bien voulu diriger ce mémoire d'étude. Pour son soutien, ses conseils et ses encouragements, je tiens à le remercier tout particulièrement.*

*Lors de mes recherches, j'ai eu l'occasion de rencontrer des professionnels aussi passionnés que passionnants, et qui ont bien voulu se montrer disponibles et bienveillants. Qu'il me soit donc permis de remercier ici : Annie Brigant (BMG) ; Alain Carou (BnF) ; Philippe Colomb (BPI) ; Franck Gabriel (CVS) ; Caroline Ghiene (Arte) ; Sophie Girieud (CNC) ; Cécile Gobbo (BPI) ; Thierry Maillot (BMG) ; Christine Micholet (BPI) ; René Phalippou (Ministère de la Culture) ; Jacques Puy (BPI).*

*Je voudrais également remercier tous les bibliothécaires qui ont bien voulu répondre à mon questionnaire, me permettant ainsi de mieux percevoir leurs attentes à l'égard de la Vidéo à la Demande.*

*Enfin, la rédaction de ce mémoire a été grandement facilitée par la présence des amis de la place des docteurs Mérieux et des autres, Lyonnais comme Parisiens. Qu'il me soit donc permis de les remercier ici. Un grand merci enfin à Fanny Mion-Mouton, pour ses relectures, et le reste.*

### **Résumé :**

*Depuis 2007, des services de Vidéo à la Demande sont de plus en plus régulièrement proposés en bibliothèques, permettant ainsi d'accorder l'offre aux pratiques culturelles des usagers et de développer l'offre numérique.*

*Il s'agira ici de s'interroger sur les modalités du passage à une offre dématérialisée pour les collections audiovisuelles : quelles offres ? quelles évolutions pour le métier de vidéothécaire ? quelles perspectives d'avenir ?*

### **Descripteurs :**

*Bibliothèques et cinéma – France*

*Cinéma – Vidéo à la Demande*

### **Abstract :**

*Since 2007, several French libraries put on display Video on Demand services, in order to match users habits and to increase the number of digital tools.*

*This essay aims to examine the transition to dematerialized audiovisual collections : what are the current services available for libraries ? What to they imply for the work of video librarians ? What could be the future for Video on Demand services in libraries ?*

### **Keywords :**

*Libraries and motion pictures – France*

*Cinematography – Video on Demand*

### **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France**  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou  
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San  
Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES ENJEUX DE LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>Audiovisuel et images animées en bibliothèque :</b>	
<b>de la légitimation à la prise en compte des nouveaux supports.....</b>	<b>13</b>
<i>Une lente prise en compte de l'audiovisuel dans les collections des bibliothèques.....</i>	<i>13</i>
<i>La place réelle des images animées en bibliothèque : état des lieux et évolution des mentalités.....</i>	<i>15</i>
<i>Un secteur touché par la dématérialisation.....</i>	<i>17</i>
<b>La Vidéo à la Demande en bibliothèque : chimère ou eldorado ?.....</b>	<b>21</b>
<i>Pourquoi proposer une offre de Vidéo à la Demande ?.....</i>	<i>21</i>
<i>Les questions posées par la Vidéo à la Demande en bibliothèque.....</i>	<i>24</i>
<b>L'OFFRE ACTUELLE DE VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>27</b>
<b>« Médiathèque numérique » : un catalogue d'éditeurs.....</b>	<b>27</b>
<i>Historique.....</i>	<i>27</i>
<i>Présentation du service « Médiathèque Numérique ».....</i>	<i>28</i>
<i>Les inconvénients du service « Médiathèque Numérique ».....</i>	<i>32</i>
<b>CVS : une plateforme généraliste.....</b>	<b>35</b>
<i>Historique.....</i>	<i>36</i>
<i>Présentation du service.....</i>	<i>37</i>
<i>Inconvénients du service proposé par CVS.....</i>	<i>42</i>
<b>L'expérience Adavision à Grenoble.....</b>	<b>44</b>
<i>Lancement du nouveau service : contexte et mise en œuvre.....</i>	<i>45</i>
<i>L'offre CinéVOD.....</i>	<i>46</i>
<i>Un modèle viable pour les bibliothèques, mais une situation encore incertaine.....</i>	<i>48</i>
<b>Les offres « gratuites ».....</b>	<b>49</b>
<i>Présentation de quelques offres « gratuites ».....</i>	<i>49</i>
<i>Une approche différente.....</i>	<i>51</i>
<b>QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?.....</b>	<b>53</b>
<b>Bilan des expériences actuelles.....</b>	<b>53</b>
<i>Des usagers satisfaits.....</i>	<i>53</i>
<i>... Mais peu nombreux.....</i>	<i>53</i>
<i>Un modèle économique non viable pour les bibliothèques.....</i>	<i>54</i>
<b>Rendre la bibliothèque actrice de l'offre.....</b>	<b>57</b>
<i>Editorialiser, proposer des contenus.....</i>	<i>57</i>
<i>Ancrer la bibliothèque dans son territoire.....</i>	<i>58</i>
<i>Lier les espaces numériques et physiques.....</i>	<i>60</i>
<b>Une évolution nécessaire : coopération et mutualisation.....</b>	<b>63</b>
<i>Un échelon national à définir ?.....</i>	<i>63</i>
<i>Une réorganisation par pôles régionaux ?.....</i>	<i>67</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>68</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>71</b>
<b>Entretiens.....</b>	<b>71</b>

<i>Du côté des bibliothèques</i> .....	71
<i>Du côté des éditeurs de VàD</i> .....	71
<b>Questionnaires</b> .....	<b>71</b>
<b>Documentation interne</b> .....	<b>73</b>
<i>Sur « CinéVOD » (Grenoble)</i> .....	73
<i>Sur le service « Médiathèque Numérique »</i> .....	73
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>75</b>
<b>La Vidéo à la Demande dans le marché français de l'Audiovisuel</b> .....	<b>75</b>
<i>Le marché de la vidéo : études du CNC</i> .....	75
<i>Vidéo à la Demande : aspects pratiques et économiques</i> .....	75
<i>Vidéo à la Demande : aspects juridiques</i> .....	76
<b>Ressources numériques et audiovisuelles en bibliothèque</b> .....	<b>76</b>
<i>Les ressources numériques en bibliothèque</i> .....	76
<i>Les images animées en bibliothèque</i> .....	77
<b>La Vidéo à la Demande en bibliothèque</b> .....	<b>78</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>81</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>99</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>101</b>

## *Sigles et abréviations*

- ABF : Association des Bibliothécaires de France
- ADAV : Ateliers de Diffusion Audiovisuelle
- BBF : Bulletin des Bibliothèques de France*
- BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt
- Bfm : Bibliothèque francophone multimédia
- BM : Bibliothèque Municipale
- BMG : Bibliothèques Municipales de Grenoble
- BnF : Bibliothèque nationale de France
- BPI : Bibliothèque Publique d'Information
- BU : Bibliothèque Universitaire
- Carel : Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques
- CNC : Centre National du Cinéma et de l'image animée (jusqu'en 2009 : Centre National de la Cinématographie)
- DLL : Direction du Livre et de la Lecture
- DRM : Digital Rights Management
- Hadopi : Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur l'Internet.
- IPTV : Internet Protocol TeleVision
- VoD : Video on Demand
- VàD : Vidéo à la Demande
- SVOD : Subscription Video On Demand
- TIC : Technologies de l'Information et de la Communication



# INTRODUCTION

---

Depuis 2007, le marché de la Vidéo à la demande (ou *Video on Demand*), technique de diffusion de contenus vidéo numériques, est en pleine croissance, vraisemblablement renforcée courant 2012 par la fermeture de Megaupload<sup>1</sup>. La VàD, entendue comme un « large ensemble de technologies dont le but commun est de permettre de choisir un contenu vidéo et de le louer, ou de l'acheter à distance sous forme dématérialisée, afin de le visionner immédiatement ou de manière différée sur plusieurs types de supports : ordinateur, téléviseur, téléphone, lecteur portable... dans un délai limité ou illimité<sup>2</sup> » touche aujourd'hui un public de plus en plus large : selon un récent rapport du Centre National du Cinéma, plus de 88 % des internautes français ont déjà entendu parler de VàD en 2011, près de 30 % ont déjà consommé de la VàD payante sur leur téléviseur, 16 % via leur ordinateur et 4 % sur un appareil mobile<sup>3</sup>. Cette proportion s'est encore accrue en 2012, puisque 13,4 millions d'internautes ont regardé une VàD payante en 2012, soit une hausse de 56 % par rapport à 2011<sup>4</sup>. Le succès croissant de la VàD en France s'explique de plusieurs façons :

- *L'extension des accès (très) haut débit* proposés aux particuliers, ce qui facilite et accélère l'accès aux ressources en ligne, dont la Vidéo à la Demande.
- *Le développement de l'offre* : en février 2012, 68 éditeurs de services de VàD sont recensés, en France, par le CNC<sup>5</sup>. Les cinq plateformes les plus prisées sont « La VoD d'Orange », « CanalPlay », « Club Vidéo SFR », « MyTF1VoD » puis « iTunes ». Sur l'ensemble des plateformes, plus de 9 000 programmes étaient disponibles en 2011<sup>6</sup>.
- *La multiplication des accès* : sur écran de télévision (c'est le mode de consommation le plus employé, de plus en plus de foyers étant aujourd'hui équipés en IPTV ou set-up box) ou sur écran d'ordinateur (ou appareil nomade, c'est-à-dire téléphone ou tablette), par téléchargement ou en *streaming* (les informations sont diffusées et lues en direct ou en léger différé, sans stockage sur disque dur).

La consommation de l'offre matérialisée (*via DVD*) reste encore largement majoritaire devant celle de l'offre dématérialisée (VàD), les parts de marché de la VàD ne représentant que 15 % de celles du DVD<sup>7</sup>. Toutefois, concernant l'offre dématérialisée, il faut également prendre en considération la consommation des vidéos diffusées sur les réseaux de partage (YouTube, Dailymotion) et l'offre illégale, difficile à mesurer.

---

<sup>1</sup> Les répercussions de la fermeture de Megaupload sont cependant difficiles à mesurer. D'après Pascal Lechevallier, les adeptes du téléchargement illégal ont été loin de se replier sur l'offre légale, en dépit des arguments avancés par l'Hadopi. Voir LECHEVALLIER, Pascal, « MegaUpload : pas de report sur l'offre de VOD payante », *ZDNet*, 23 avril 2012, [en ligne], <<http://www.zdnet.fr/actualites/megaupload-pas-de-report-sur-l-offre-de-vod-payante-39770987.htm>>, consulté le 12 octobre 2012.

<sup>2</sup> NPA Conseil, Observatoire européen de l'audiovisuel, *La vidéo à la demande en France*, Paris : Direction du développement des médias, 2007, 370 p.

<sup>3</sup> CNC, *Le marché de la vidéo en 2012 : Dossier #321*, Paris : CNC, 2012, p. 53.

<sup>4</sup> LECHEVALLIER, Pascal, « VOD : plus de VODistes en 2012, mais un panier moyen en baisse », *ZDNet*, 22 décembre 2012, [en ligne], <<http://www.zdnet.fr/actualites/vod-plus-de-vodistes-en-2012-mais-un-panier-moyen-en-baisse-39785700.htm>>, consulté le 26 décembre 2012.

<sup>5</sup> Voir annexe n°2 : « Les services de VàD payante en 2012 », p. 85.

<sup>6</sup> CNC, *Le marché de la vidéo en 2012, op cit.*, p. 48.

<sup>7</sup> GFK RETAIL & TECHNOLOGY / NPA CONSEIL, *Le marché de la VOD en France : Etat des lieux, Tendances clés pour 2012*, Evolution de l'outil de mesure référent, novembre 2011.

Il n'empêche, la croissance, nette et régulière, du chiffre d'affaire de la VàD (Fig. 1<sup>8</sup>), laisse à penser qu'il s'agit d'un marché d'avenir, propre à devenir le « remplaçant » naturel du DVD, loin devant le Blu-ray, ce que confirme la hausse progressive de la consommation de VàD par les Français (Fig. 2), en priorité par IPTV.



Fig. 1 : Evolution du chiffre d'affaires de la VàD



Fig. 2 : Taux de pénétration de la VàD payante

On ne reviendra pas ici sur le fonctionnement technique<sup>9</sup> ou juridique<sup>10</sup> de la Vidéo à la Demande, mais certains points doivent d'emblée être précisés, même s'ils seront l'occasion de développements ultérieurs dans le cœur du mémoire. Actuellement, la chronologie des médias – récemment réformée par la loi Création et Internet<sup>11</sup> – impose un certain nombre de règles au visionnage en ligne des films, qui influent directement sur l'offre proposée en bibliothèque, mais qui sont l'objet de débats sur leur possible refonte<sup>12</sup>. Depuis la réforme de 2009, les films peuvent être accessibles à la location en vidéo à la demande à partir de 4 mois après leur sortie en salles (quand il y a eu sortie en salles), mais uniquement en paiement à l'acte (l'internaute loue chaque fichier vidéo individuellement). Il existe par ailleurs quelques plateformes proposant des abonnements (SVOD), comme CanalPlay Infinity, mais les films disponibles à l'abonnement doivent être sortis en salles au moins 36 mois auparavant. Parallèlement à ces deux accès aux vidéos par location, l'internaute peut également, dès 4 mois après la sortie en salles, acheter les fichiers sur des plateformes dédiées.

\*  
\*       \*

La définition de la VàD – précisée plus haut – repose sur la formule « *Any Time, Any Where, Any Device*<sup>13</sup> » (parfois utilisée avec l'acronyme « *ATAWAD* »), mais doit être précisée pour ce mémoire, afin d'être bien distinguée de la vidéo en ligne. Nous mettons en effet de côté deux versants de la « vidéo en ligne » : la télévision

<sup>8</sup> Les deux figures sont tirées de CNC, *Le marché de la vidéo en 2012*, op. cit., p. 51 et 53.

<sup>9</sup> Sur le fonctionnement technique de la VàD, voir le dossier commandé à l'Agence Qualiquanti par le CNC : *Les nouvelles formes de consommation des images : TNT, TVIP, VOD, sites de partage, piraterie... analyse qualitative*, Paris : CNC, 2007, 46 p.

<sup>10</sup> Sur les questionnements juridiques, voir notamment : NIKOLTCHEV, Susanne, (éd.), *Les aspects juridiques de la vidéo à la demande*, Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2007, 97 p.

<sup>11</sup> La loi Création et Internet – dite loi Hadopi – promulguée le 12 juin 2009 est inspirée du rapport produit par Denis Olivennes. Elle vise à mettre un terme au piratage par « Peer to Peer » (P2P). Cette loi comporte deux volets : un volet répressif (risposte graduée) et un volet incitatif (amélioration de l'offre licite). La loi a créé l'Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet), organisme indépendant de régulation. Le texte de loi « loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet » est accessible en ligne sur le site de Légifrance : <<http://www.legifrance.gouv.fr/>> , consulté le 20 novembre 2012.

<sup>12</sup> La réforme de la chronologie des médias – notamment pour la prise en compte des nouveaux médias numériques – est un des enjeux de la Mission Lescure.

<sup>13</sup> L'expression peut être traduite par « Quand je veux, où je veux, sur le support que je veux ».

de rattrapage et les plateformes d'hébergement vidéo (YouTube, Dailymotion, etc.). Les raisons de cette mise à l'écart sont à la fois juridiques, techniques et intellectuelles, et sont ainsi présentées par René Phalippou :

Il est convenu d'exclure de cette définition deux services apparentés. Il s'agit tout d'abord des plateformes d'hébergement vidéo (YouTube, Vimeo, DailyMotion...). Dès lors, un critère supplémentaire est intégré à la définition, selon lequel l'éditeur du service de VoD doit assurer la sélection et l'organisation du catalogue des ressources proposées.

Sont également exclus de la notion de VoD, les services de rattrapage proposés par les chaînes de télévision (MyTF1, Arte +7, Pluzz...) qui offrent la possibilité de visionner à la demande, sur des plateformes spécifiques, une sélection de programmes qui viennent d'être diffusés. A la différence de la VoD, ce type de service ne s'affranchit que de manière relative des contraintes et des logiques de la programmation télévisée puisque les ressources ne sont accessibles que durant une courte période, à compter de leur date de diffusion.<sup>14</sup>

Une fois cette définition bien entendue, il convient désormais de voir quelle est la place des médiathèques dans ce nouveau marché. La bibliothèque doit adapter son offre et ses services à l'évolution des supports et des pratiques culturelles engendrée par la révolution numérique et Internet. Elle doit également proposer une alternative à l'offre commerciale, qui risque d'évoluer vers la concentration éditoriale sur un nombre restreint de titres à rotation rapide, des écarts de prix considérables d'un document à l'autre, l'invisibilité de pans entiers de la production etc., tel qu'on a pu le constater avec le marché du DVD ou de la musique. Mais peut-elle s'accommoder du processus de dématérialisation qui menace déjà ses collections de disques ? Outre les difficultés techniques, financières et juridiques rencontrées lors de la constitution de collections de documents dématérialisés, la V&D pose à la bibliothèque la question de la pérennité des « collections », de la cohérence de la politique documentaire, du contenu de l'offre, de la relation au public, voire de la pertinence du lieu physique « bibliothèque ».

Les médiathèques, désormais bien équipées en collections audiovisuelles, s'interrogent sur le passage à une offre dématérialisée, et la question de la Vidéo à la Demande y est plus que jamais d'actualité, comme en témoigne la multiplication des interventions et journées d'étude sur le sujet<sup>15</sup>. Les enjeux de la présence de V&D en bibliothèque sont en effet complexes, puisque – comme beaucoup d'autres offres dématérialisées – elle questionne plusieurs grands principes bibliothéconomiques (I). Un nombre conséquent de médiathèques a aujourd'hui pu tenter l'expérience de la V&D, en bibliothèque municipale, départementale ou universitaire, à travers trois services différents : « Médiathèque Numérique » (ArteVOD et UniversCiné), CVS et Adavision<sup>16</sup> (II). Ces expériences, concluantes ou décevantes, généralistes ou limitées, ambitieuses ou *a minima*, nous enseignent toutes quelque chose sur ce que pourrait être l'avenir de la V&D en bibliothèques, sur les écueils à éviter comme sur les opportunités à saisir (III).

Pour répondre à ces questions, nous avons suivi une double méthodologie. Des questionnaires ont été envoyés à différentes médiathèques proposant de la V&D<sup>17</sup>, tandis que des entretiens ont été menés pour définir les enjeux et l'avenir possible de la V&D en bibliothèque, avec des éditeurs de V&D (CVS et ArteVOD), des acteurs centraux (ministère, CNC, Carel) et des bibliothèques innovantes (Grenoble).

<sup>14</sup> PHALIPPOU, René, « La vidéo à la demande », in *Outils Web 2.0 en bibliothèque : manuel pratique*, in QUEYRAUD, Franck et SAUTERON, Jacques (dir.), Paris : Association des bibliothécaires français, collection Médiathèmes, n°10, 2008, 132 p. Article réactualisé et communiqué par l'auteur.

<sup>15</sup> Congrès de l'ABF, conférences et formations organisées par Images en Bibliothèques, etc.

<sup>16</sup> Signalons d'emblée qu'Adavision n'est pas un service de V&D à proprement parler, mais vend ses fichiers vidéo dématérialisés, sans plateforme technique. Pour plus de détails, voir dans la partie II, « L'expérience Adavision à Grenoble ».

<sup>17</sup> Voir annexe n°1 : « Questionnaire envoyé aux bibliothèques proposant de la V&D via Médiathèque Numérique », p. 82.



# LES ENJEUX DE LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE

---

L'intérêt du public pour l'audiovisuel a vite été compris par les bibliothèques, qui ont intégré dans leurs collections des DVD, organisé des projections, des ateliers ou d'autres animations culturelles liées au cinéma. Mais la place de l'audiovisuel a longtemps été floue voire ambiguë, étant considéré comme un produit d'appel plus que comme un produit culturel à part entière.

A la difficulté de prendre en compte les documents audiovisuels dans sa politique documentaire, s'est ajoutée la question de la dématérialisation des supports, qui a menacé la musique comme la vidéo. Quelles ont été alors les réactions des médiathèques face à cette mutation numérique ? On reviendra ici sur les premières expériences de V&D en bibliothèque, à partir des années 2006-2007.

Cette mise en contexte permettra enfin de mettre en lumière plus nettement les craintes et les espoirs que suscitent aujourd'hui les offres de Vidéo à la Demande en bibliothèque.

## **AUDIOVISUEL ET IMAGES ANIMÉES EN BIBLIOTHÈQUE : DE LA LÉGITIMATION À LA PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX SUPPORTS**

Le cinéma, « inventé » en 1895 par les frères Lumière, a connu une reconnaissance tardive en tant qu'art à part entière et non comme simple divertissement de masse. En bibliothèque, la prise en compte du cinéma suit la même évolution : d'abord « divertissement d'ilotes, passe-temps d'illettrés<sup>18</sup> » n'ayant pas sa place dans les temples du livre, il est par la suite intégré dans des collections qui s'ouvrent aux documents musicaux, audiovisuels<sup>19</sup> ou ludiques, non sans considérer parfois ces nouvelles collections comme des produits d'appel, propres à attirer un nouveau public, plus que comme une production intéressante en soi. Retracer l'histoire de la place de l'audiovisuel en bibliothèque, c'est montrer que celle-ci a été en constante et rapide évolution : depuis le 16mm, les vidéothécaires s'adaptent à des techniques de diffusion toujours nouvelles, dont la Vidéo à la Demande n'est finalement que l'une d'entre elles, la dernière en date.

### **Une lente prise en compte de l'audiovisuel dans les collections des bibliothèques**

L'intégration des images animées en bibliothèque a été tardive, comme en témoigne le rapport du service des Bibliothèques publiques à la Direction du Livre et de la Lecture de 1977. A cette date, seules quatre bibliothèques possèdent des fonds audiovisuels<sup>20</sup>, même si d'autres bibliothèques se font ponctuellement prêter des films pour des projections ou des animations. Les films alors montrés – mais non empruntables – sont essentiellement des documentaires : les bibliothèques « ne montrent pas de tendance à jouer un rôle de diffusion pour le film d'art (à la

---

<sup>18</sup> L'expression est de Georges Duhamel, dans *Scènes de la vie future*, [1930], Paris : Albert Guillot, 1953, p. 38.

<sup>19</sup> On prendra garde à bien différencier le *cinéma* de l'*audiovisuel* ou des *images animées*, ces deux dernières expressions englobant les œuvres de fictions, les documentaires, les séries et productions télévisuelles, etc.

<sup>20</sup> Il s'agit de la BCP d'Indre-et-Loire et des BM de Louviers, Tours et Nice. BLANGONNET, Catherine, « L'évolution des collections audiovisuelles des bibliothèques publiques » (p. 6-31) in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque*, Paris : ABF ; Images en bibliothèque, 2010, 175 p.

manière d'une cinémathèque ou d'un ciné-club)<sup>21</sup> ». L'absence de collections filmiques dans les bibliothèques s'explique de plusieurs façons : obstacles techniques, économiques et « intellectuels ». Les appareils de lecture et d'enregistrement vidéo étaient, dans les années soixante-dix, divers (U-Matic, VHS, Betamax, V2000) et incompatibles les uns avec les autres. Par ailleurs, les appareils de lecture comme les supports (pellicules de films) représentaient un lourd investissement financier, propre à décourager les bibliothécaires, d'autant plus que s'y ajoute une certaine défiance à l'égard des films et *a fortiori* des films de fiction. Comme le souligne ce rapport de 1977, les bibliothécaires tendent à considérer que :

Le film de fiction n'est pas un produit de même "valeur" documentaire ou culturelle que le livre et qu'il n'a pas sa place dans une bibliothèque, à la différence du film scientifique ou documentaire.<sup>22</sup>

A la fin des années soixante-dix, la place de l'audiovisuel est donc loin d'être acquise dans les bibliothèques et c'est la création de la Bibliothèque Publique d'Information qui va faire évoluer les mentalités, en donnant aux images animées une place centrale, et en créant un service audiovisuel entièrement dédié à ces nouveaux supports. Conçue comme un terrain d'expérimentation pour la lecture publique, la BPI a été la première bibliothèque à proposer une ambitieuse collection permanente – centrée sur les documentaires cependant –, pour laquelle elle a pu acquérir des droits de diffusion pour 10 ans. La BPI, ouverte en 1977, a tout de suite séduit un public nouveau, attiré notamment par cette spécificité audiovisuelle :

Lorsque la BPI a ouvert, en janvier 1977, avec 800 films documentaires sur vidéo-cassettes, consultables sur 14 moniteurs équipés de casques, ce service représentait une véritable nouveauté pour le public et a suscité un réel engouement : c'était la première fois qu'il était permis de choisir ses films « à la carte » et non plus à travers le « menu » imposé par les programmations des chaînes de télévision ou des salles de cinéma.<sup>23</sup>

La petite « révolution » suscitée par la BPI a initié le changement au sein du réseau des bibliothèques publiques françaises, avec le soutien de la Direction du Livre et de la Lecture. Le Ministère de la Culture lance en effet en 1978 un programme pour la constitution de collections audiovisuelles documentaires, auquel participent huit établissements. Après cette date, les Bibliothèques municipales et départementales intègrent progressivement à leurs collections des documents audiovisuels – des documentaires essentiellement – : en 1988, la DLL peut recenser 103 vidéothèques, qui proposent une consultation sur place. A cette date, rares sont les bibliothèques à proposer une collection en prêt (1 %), jusqu'aux années quatre-vingt-dix, au moment où les ménages commencent à s'équiper en appareils de lecture. Alors qu'en 1994, 174 bibliothèques proposent le prêt de documents audiovisuels, elles sont 433 en 1995<sup>24</sup>, marquant ainsi le passage au « deuxième âge des médiathèques<sup>25</sup> ».

---

<sup>21</sup> Rapport du service des Bibliothèques publiques à la Direction du Livre et de la Lecture, 1977, cité par Catherine Blangonnet, *art. cit.*, p. 26.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> BLANGONNET, Catherine, *art. cit.*, p. 28.

<sup>24</sup> *La Médiathèque : bilan et perspectives de l'intégration des supports en lecture publique. Colloque Images et sons, encyclopédie et bibliothèque, BnF, 27 février 1997. Paris : Images en bibliothèque, 1997, 27 p.*

<sup>25</sup> ROUET, François, *La grande mutation des bibliothèques municipales. Modernisation et nouveaux modèles*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, p. 29.

Enfin, dans les années quatre-vingt-dix, les bibliothèques voient l'apparition d'un nouveau support, numérique et non plus analogique : le DVD remplace la VHS. En une dizaine d'années, les bibliothèques – que l'on commence à appeler *médiathèques* pour souligner la pluralité de leur offre – vont remplacer leurs collections par le nouveau support, qui permet, par sa qualité technique supérieure, de proposer plus facilement des projections sur grand écran, *via* un vidéoprojecteur.

Parallèlement, il convient de relier cet historique des images animées en bibliothèque publique au dépôt légal des collections audiovisuelles<sup>26</sup>. Le dépôt légal des images en mouvement est établi en 1975, à l'époque où la réflexion autour de l'importance des images animées en bibliothèque battait son plein à la BPI. A l'inverse de la situation dans les bibliothèques publiques, ce sont les films de fiction qui retinrent dans un premier temps l'attention du législateur, puisque le dépôt légal ne concernait en 1975 que les films cinématographiques exploités en salles et les productions vidéo mises à disposition d'un public – soit essentiellement des films de fiction. Par la suite, le dispositif s'étend aux programmes de télévision en 1992. Dès lors, trois établissements se partagent le dépôt légal des images animées : le CNC (œuvres cinématographiques), l'INA (programmes télévisuels) et la BnF (autres formes d'images animées mises à disposition d'un public). Enfin, pour adapter le dépôt légal à l'internet, nouveau producteur de contenus, le dépôt légal du Web a été mis en place le 1<sup>e</sup> août 2006 par la loi DADVSI, précisée par le décret du 19 décembre 2011. Dans ce cadre, le département de l'audiovisuel (BnF) et l'INA se partagent la tâche de la collecte des images animées sur internet au titre du dépôt légal. L'INA se charge des sites émanant des services des médias audiovisuels, des WebTVs et Web radios et des sites consacrés aux programmes de télévision et radio, tandis que le département de l'audiovisuel sélectionne et collecte les autres contenus vidéos, sur les sites institutionnels ou sur sites de partage, comme Dailymotion. Dans le cadre du dépôt légal du Web, la question du moissonnage des sites de Vidéo à la Demande se pose d'ailleurs, sans être pour l'instant tranchée en raison des obstacles représentés par les DRM<sup>27</sup>.

### **La place réelle des images animées en bibliothèque : état des lieux et évolution des mentalités**

La légitimité des documents audiovisuels dans les collections des bibliothèques n'est plus aujourd'hui remise en cause, même si la présence de la fiction continue de poser question. Notre bref rappel historique a montré que la légitimation des images animées en bibliothèque a d'abord été celle des documentaires, situation qui continue encore aujourd'hui à prévaloir... Parfois considérées comme des « sous-produits » culturels, les fictions peinent à trouver une légitimité intrinsèque. Au sein de ce type d'images animées, on aura tendance à privilégier « les classiques » ou les « films d'auteurs » ou « d'art et d'essai » légitimés par le discours critique et à négliger le secteur commercial, jugé de peu de valeur culturelle<sup>28</sup>.

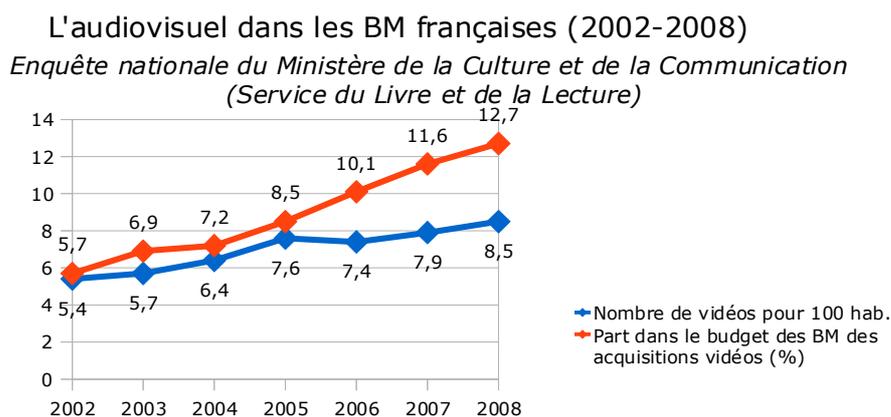
Par ailleurs, l'attention et les moyens – humains et financiers – consacrés à ce secteur varient considérablement d'un établissement à l'autre. Globalement, l'audiovisuel en bibliothèque – s'il progresse en termes d'acquisitions – reste le parent pauvre des

<sup>26</sup> CAROU, Alain, « Le dépôt légal des images animées » (p. 25), in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque, op. cit.*

<sup>27</sup> Alain Carou (BnF, département de l'audiovisuel, service Images), entretien réalisé le 24 août 2012. Voir aussi l'article de CAROU, Alain, « Archiver la vidéo sur le web. Des documents ? Quels documents ? », *BBF*, dossier « Au cœur des images », t. 52, n°2, 2007, p. 56-60. [en ligne] <<http://bbf.Enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0056-012>>, consulté le 30 novembre 2012.

<sup>28</sup> Sur la fiction en bibliothèque, voir LOYANT, Xavier, *Les collections audiovisuelles de fiction en bibliothèque publique. Entre histoire du cinéma, cinéphilie et consommation culturelle*, Mémoire d'étude DCB, sous la direction d'Yves Alix, Villeurbanne : Enssib, 2010, 80 p.

médiathèques, au regard des livres mais également de la musique. Les données statistiques du Ministère de la Culture évaluent la proportion des vidéogrammes à 2 % du volume total des collections des 4 285 bibliothèques municipales en 2007, les imprimés, 89 % et les phonogrammes, 9 %<sup>29</sup>. L'enquête du Ministère de la Culture indique par ailleurs une moyenne nationale de 7 vidéogrammes par habitant, contre plus de 30 phonogrammes et 277 livres par habitant, preuve s'il en est de la sous-représentation des images animées en bibliothèques, alors même que, comme le souligne Christophe Evans, « la demande sociale d'images animées est (...) très forte<sup>30</sup> » et que le cinéma demeure la première sortie culturelle des Français.



*Fig. 3 : L'audiovisuel dans les BM françaises (2002-2008)*

*Les données statistiques sont tirées de : « L'audiovisuel dans les bibliothèques publiques », in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), L'audiovisuel en bibliothèque, Paris, ABF ; Images en bibliothèque, 2010, p. 34*

A ce titre, la présence d'un fonds audiovisuel conséquent, dynamique et bien valorisé peut être un facteur d'attractivité pour la bibliothèque, ce qui explique la part croissante des dépenses des bibliothèques pour tout ce qui touche à la musique ou au cinéma. Si les documents audiovisuels ne représentent qu'une part limitée (2 %) du total des collections, leur taux de rotation est assez élevé (8 % du total des emprunts<sup>31</sup>). Dès 1986, Jean-François Barbier-Bouvet, dans une étude sur les pratiques culturelles à la BPI, soulignait le pouvoir de l'image animée pour développer l'attractivité des bibliothèques, les vidéos étant « susceptibles de retenir ceux qui passent à proximité, bien plus que les livres »<sup>32</sup>. Sur ce terrain, il semble périlleux de ne pas tomber dans l'écueil de faire de l'audiovisuel en bibliothèque un simple « produit d'appel », destiné à donner de la visibilité et à faire venir un nouveau lectorat, sans être considéré comme produit culturel à la « hauteur » du livre... Cette lente prise en compte de la valeur du cinéma – non comme un « outil » mais comme un objet ayant une valeur intrinsèque – est assez traditionnelle, et l'on peut tracer ici un parallèle avec l'histoire du cinéma, qui a

<sup>29</sup> MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Bibliothèques, chiffres clé 2009. Statistiques de la culture*, p. 66, [en ligne] : <http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>.

<sup>30</sup> EVANS, Christophe, « Les publics de l'audiovisuel en bibliothèque : quelle demande ? » (p. 41), in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque, op. cit.*

<sup>31</sup> MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *op. cit.*

<sup>32</sup> EVANS, Christophe, art. cit. (p. 44). L'étude mentionnée est : BARBIER-BOUVET, Jean-François, POULAIN, Martine, « Publics à l'œuvre », *Pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information*, Paris : La documentation française, 1986.

longtemps été limitée à l'étude d'un miroir dans lequel se reflèterait la société. Marc Ferro<sup>33</sup>, notamment, a participé à cette approche qui tendait à « cantonn[er] l'approche historique du cinéma, au mieux, au rôle de supplétif d'une histoire sociale qui cherchait à se voir dans le film comme Narcisse dans son étang<sup>34</sup> ».

De même, dans le monde bibliothéconomique, il est tentant de considérer le cinéma comme un seul outil visant à développer l'attractivité de la bibliothèque en la modernisant. Et pourtant, la médiathèque ne peut se concevoir comme un « vidéoclub public<sup>35</sup> ». La politique documentaire, principe acquis dans le domaine du livre, doit encore s'approfondir pour les images animées. La bibliothèque doit-elle relayer l'offre commerciale ou proposer une offre complémentaire, une offre alternative proposant à ses usagers ce qui est difficile d'accès sur le marché privé et/ou qui nécessite une médiation ? La solution est probablement à trouver dans un juste milieu. L'offre doit refléter l'ensemble de la production audiovisuelle, du cinéma grand public au cinéma d'auteur, de la science-fiction au film noir, de la fiction au documentaire, reprenant ainsi les missions de la bibliothèque publique : proposer et valoriser une offre généraliste visant la totalité de la population, représentative de l'ensemble de l'offre, tout en promouvant des genres, des réalisateurs, des courants méconnus<sup>36</sup>.

Ces différents aspects – politique documentaire, l'audiovisuel comme « produit d'appel », etc. – prennent un tour nouveau avec la dématérialisation des œuvres qui impose de redéfinir clairement les missions des médiathèques : quels contenus proposer ? Comment les valoriser ? Quelle cohérence dans la politique documentaire vis-à-vis des contenus physiques ? Quelle médiation ?

## **Un secteur touché par la dématérialisation**

### *L'évolution de la consommation des images et du son*

L'explosion de la vidéo à la demande depuis 2006-2007, s'inscrit dans un double contexte mis en lumière par Olivier Donnat dans son enquête sur *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique (1997-2008)*<sup>37</sup>. D'une part, Olivier Donnat insiste sur la « montée en puissance de la culture de l'écran », de tous les écrans, depuis la télévision jusqu'aux tablettes en passant par les ordinateurs. D'autre part, Olivier Donnat insiste sur l'intérêt des Français pour l'audiovisuel. Alors que la salle de cinéma devient un des équipements culturels les plus fréquentés<sup>38</sup>, la consommation de films « à domicile » prend une ampleur nouvelle, qu'Olivier Donnat évalue à trois heures par semaine. Quant à la musique, Olivier Donnat insiste sur le rôle de l'ordinateur désormais multitâche et des objets nomades (baladeurs, tablettes, téléphone portable) qui ont

<sup>33</sup> Par exemple dans *Cinéma et histoire*, Paris : Gallimard, 1993 ou dans *Le Cinéma, une vision de l'histoire*, Le Chêne : Paris, 2003.

<sup>34</sup> VEZYROGLOU, Dimitri, « Questions de perspective : les archives personnelles et l'histoire culturelle du cinéma à travers le cas d'Abel Gance », in I. Bessière et J. A. Gili, (dir.), *Histoire du cinéma : Problématique des sources*, Paris : INHA, Maison des sciences de l'homme, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2004, p. 151-162, à la p. 151.

<sup>35</sup> ROUSSELET, Dominique, « Les modalités d'accès aux collections », (p. 45), in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque*, op. cit.

<sup>36</sup> Ces difficultés sont particulièrement bien mises en lumière par Danielle Chantereau qui souligne la nécessité pour les vidéothécaires de maîtriser les outils de veille pour pouvoir mettre en œuvre une politique documentaire adéquate. CHANTEREAU, Danielle, « L'image animée dans les bibliothèques : un positionnement encore imprécis » (p. 19-24), in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque*, op. cit.

<sup>37</sup> DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, Paris : La découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, 2009. Les différentes enquêtes sur les pratiques culturelles des Français (1973, 1981, 1988, 1997, 2008) sont disponibles en ligne sur le site : <<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr>>, consulté le 3 décembre 2012.

<sup>38</sup> En 2008, 57 % des Français sont allés au cinéma au cours des douze derniers mois, contre 49 % en 1997. Synthèse de l'enquête de 2008, p. 9.

conduit à une « musicalisation de la vie quotidienne, permettant à une partie importante de la population jeune de vivre dans un bain musical plus ou moins permanent<sup>39</sup> ».

L'évolution des pratiques culturelles des Français est importante à appréhender pour pouvoir mieux comprendre les attentes des usagers. En effet, en ce qui concerne la musique et le cinéma, l'écoute et le visionnage dématérialisés sont des pratiques de plus en plus courantes, bien plus que pour la lecture. Cependant, pour la vidéo notamment, les incidences d'internet sur le secteur de l'audiovisuel ne sont pas nécessairement négatives. L'enquête d'Olivier Donnat démontre en effet que la fréquentation des salles obscures, l'achat de DVD et la consommation de films sur internet – légalement ou non – sont loin de s'exclure les uns les autres. Il semblerait donc que les amateurs de films utilisent indifféremment les différents canaux à leur disposition : cinéma, télévision, achat ou emprunt de DVD, téléchargement, *streaming*, etc. Au vu de ce nouveau contexte, dans lequel l'internaute peut télécharger de chez lui – légalement ou non – musiques et films, quelle peut être la place de la bibliothèque, quel est son rôle désormais en tant que lieu physique ?

### **L'offre de contenus dématérialisés en bibliothèque : la musique**

Les liens entre la musique et la vidéo en bibliothèque sont nombreux. Comme les images animées, la musique a été intégrée dans les collections dans les années 1980, avec l'apparition du CD, mais a longtemps été considérée comme un simple produit d'appel et non comme un objet culturel en soi. Comme pour les images animées, la musique a été touchée très tôt – plus tôt que le livre – par la dématérialisation des supports. Rapidement, accéder à de la musique par internet est devenu la norme, au détriment du CD. Les accès, d'abord illégaux (pensons ici à la première plateforme de Peer-to-Peer, Napster, à partir de 2000), se sont progressivement plus ou moins légalisés, mais restent parfois à la limite du respect du droit d'auteurs (accès en streaming par Deezer ou Grooveshark, ou encore via YouTube ou des Webradios).

L'évolution du secteur musical – le passage du support physique au support numérique – a en effet été très rapide. L'industrie musicale est, depuis plusieurs années déjà, en refonte, pour faire face à la chute des ventes de CD, l'explosion du piratage, mais aussi des achats de fichiers sonores. Comme le rappelle Gilles Rettel, consultant-formateur et directeur de l'agence MSAI (Multimédia, Son, Audiovisuel et Informatique) :

Du point de vue technologique, la vitesse des transformations est vertigineuse : invention du MP3, échec partiel des solutions DRM (Digital Rights Management, consistant à empêcher la copie des fichiers téléchargés illégalement), montée en puissance des portables, création de sites dits de streaming (écoute en direct, avec possibilité de téléchargement en ligne), multiplication de sites participatifs et de sites sur lesquels tout est possible même illégalement.

Cette situation se traduit par des usages divers et opposés qui cohabitent : support/flux, majors/independants, qualité/quantité, gratuit/payant, légal/illégal, marché de niche/marché de masse, rareté/abondance, écoute collective/écoute individuelle... Autant d'éléments qui précipitent la fin des supports et génèrent une fragmentation des publics.<sup>40</sup>

<sup>39</sup> DONNAT, Olivier, Synthèse de l'enquête de 2008, *op.cit.*, p. 5.

<sup>40</sup> RETTEL, Gilles, cité par HERRY, Fabienne, « Musique en bibliothèque », *BBF*, 2009, n°3, p. 91-92.

La complexité de la situation actuelle de l'industrie musicale se répercute naturellement sur les secteurs audiovisuels des bibliothèques. Dès le début des années 2000, l'inquiétude des discothécaires autour de la dématérialisation des supports, de la disparition du disque et plus généralement sur l'avenir de leur profession se ressentait, comme en témoignent diverses rencontres professionnelles consacrées à ce thème : ainsi, la rencontre « Musique(s) en bibliothèque. Quels médias, quels futurs ? » organisée par l'association Vidéothécaires et discothécaires de la région lyonnaise et le centre de formation régionale, Médiat Rhône-Alpes, tenue en novembre 2004. Quatre ans plus tard, la question est de nouveau posée à Médiadix, au cours de la journée d'étude « La musique en bibliothèque : mutation ou déclin ? » (décembre 2008).

Pour adapter les contenus proposés aux évolutions des pratiques culturelles, plusieurs expériences ont été menées : bibliothèque sans CD (Médiathèque d'Oullins, qui ne proposait que du prêt de fichiers numériques chronodégradables via Bibliomedia<sup>41</sup>), accès à des plateformes musicales (Deezer, MusicMe, etc.), bornes musicales sur place qui proposent de l'écoute sur place ou du prêt de fichiers avec DRM (CristalZic, AutomaZic, Tempolia). Sans entrer dans les détails d'une offre musicale en ligne qui ne concerne pas directement notre sujet, rappelons le rôle précurseur de Louis Burle, directeur de la BM de Troyes. Troyes a en effet pu expérimenter, dès 2005, une plateforme musicale (Naxos, puis iThèque<sup>42</sup>). Or, comme nous le verrons, Louis Burle a également eu un rôle crucial dans l'introduction de la VàD, nouvelle preuve des liens entre les collections musicales et vidéo.

Même si diverses offres de musique dématérialisée sont maintenant proposées dans les bibliothèques, les professionnels s'interrogent toujours sur l'impact des mutations technologiques et sur la pérennité de la musique en bibliothèque, sur le passage d'une logique de stock à une logique de flux. On retrouve les mêmes questionnements, les mêmes interrogations pour la vidéo en ligne.

### Et les images animées ?

Concernant les images animées, la question s'est posée avec un peu moins d'acuité que pour la musique. La généralisation de l'écoute de musique sur internet s'est bien plus vite généralisée que dans le domaine du cinéma. La donne a changé néanmoins au milieu des années 2000, avec le développement du streaming et le succès d'une plateforme comme MegaUpload (créée en 2005, fermée en janvier 2012). Comme pour la musique, les bibliothèques doivent donc s'adapter à ce nouveau contexte. L'adaptation des vidéothèques aux différents supports a toujours été – comme on l'a vu plus haut – une nécessité permanente. Plus de dix ans après le passage des VHS aux DVD, la dématérialisation des supports impose une nouvelle réflexion. Dès les années 1980, Isabelle Giannattasio imaginait d'ailleurs un concept de « télévidéothèque » qui préfigurait, d'une certaine manière, l'apparition de la Vidéo à la Demande en bibliothèque :

On peut aussi envisager une évolution vers une pratique de vidéotransmission de la bibliothèque – ou du centre serveur chargé de gérer des collections – vers ses usagers. Cette notion de « télévidéothèque » a été annoncée depuis quelques années en particulier lors de la réalisation du réseau expérimental de Biarritz.<sup>43</sup>

<sup>41</sup> L'expérience s'est néanmoins révélée un échec : on y a mis un terme en 2011.

<sup>42</sup> BRUTHIAUX, Pierre, « Musique en ligne en bibliothèque publique », *BBF*, 2007, n° 3, p. 105-106.

<sup>43</sup> GIANNATTASIO, Isabelle, *Audiovisuel, Bibliothèques et nouvelles technologies*, Arrêt sur images, 1988. Cité par THÉRON, Dominique, « Les supports et les évolutions technologiques », (p. 53-66, à la p. 65), in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque, op. cit.*

Cette « télévidéothèque » reprend bien un des objectifs de la VàD puisqu'elle permettrait le « libre choix d'un produit audiovisuel, une programmation sur mesure, pour un usager ou un groupe d'usagers<sup>44</sup> ». L'application concrète – et améliorée – de la « télévidéothèque » voit le jour une vingtaine d'années plus tard dans les bibliothèques françaises...

En 2006, Arte décide de lancer une plateforme commerciale de vidéo à la demande, ArteVOD<sup>45</sup>. Une année plus tard, pour répondre aux demandes des bibliothèques et par l'entremise de Louis Burle, directeur de la Médiathèque de Troyes, soucieux d'ouvrir sa bibliothèque aux nouvelles technologies, Arte développe une offre de VàD à destination des médiathèques. L'offre proposée par Arte correspondait *a priori* aux attentes des bibliothèques, avec un catalogue ambitieux, composé de documentaires, de magazines et de spectacles. Le service fut par la suite adopté par une cinquantaine de bibliothèques, jusqu'en 2011 (date de la fusion entre ArteVOD et UniversCiné). Parmi elles, Issy-les-Moulineaux présente ainsi ce nouveau « service culturel en ligne offert aux abonnés », inauguré en décembre 2007 :

Le service de vidéo à la demande d'Arte, ou Arte VOD, qui vise à être « la mémoire des collections emblématiques d'Arte », propose un catalogue évolutif, comprenant plus de 1 000 programmes : des documentaires (*Les Dogon* de Jean Rouch, *Être et avoir* de Nicolas Philibert...), des fictions et des films (*La Banquière* de Francis Girard, *La Bête humaine* de Jean Renoir...), des magazines (Thema), certains disponibles juste après leur diffusion sur la chaîne.

Les abonnés d'Issy peuvent désormais, depuis chez eux et moyennant 5 € pour 5 programmes (à la différence de la médiathèque de Troyes qui offre ce service gratuitement à ses abonnés<sup>46</sup>), soit visualiser immédiatement ces programmes soit les télécharger, mais toujours « dans le cadre du cercle de famille », protection du droit des auteurs oblige.<sup>47</sup>

C'est à peu près à la même époque que CVS lance *CVS CourtsMania*, un accès en ligne à des courts-métrages issus des grands festivals de court-métrage français, comme celui de Clermont-Ferrand, d'Annecy ou de Belfort. A la différence de l'offre ArteVOD cependant, les courts métrages n'étaient disponibles que dans l'enceinte de la bibliothèque, et non depuis le domicile des usagers<sup>48</sup>.

Avec le lancement de ces deux offres à destination des bibliothèques, la présence d'un service de Vidéo à la Demande en bibliothèque devient une question centrale, au cœur des réflexions<sup>49</sup>. La Bibliothèque Publique d'Information et Carel<sup>50</sup> lancent un Wiki collaboratif – BiblioVoD<sup>51</sup> – destiné à faire comprendre l'intérêt de la VàD et à évaluer les différents sites pour préparer la négociation des abonnements. Ce wiki – aujourd'hui inactif – était présenté ainsi par Catherine Blangonnet :

---

<sup>44</sup> GIANNATTASIO, Isabelle et NAVACELLE, Marie-Christine de, « Les réseaux de l'image », *BBF*, 1983, n° 6, p. 644-646.

<sup>45</sup> <<http://www.artevod.com>>, consulté le 30 octobre 2012.

<sup>46</sup> Issy-les-Moulineaux est la seule bibliothèque à faire payer ses usagers.

<sup>47</sup> LE SAUX, Annie, « Artevod à Issy-les-Moulineaux », article du blog du *BBF*, 4 décembre 2007, [en ligne], <<http://bbf.Enssib.fr/blog/2007/12/04/artevod-a-issy-les-moulineaux>>, consulté le 30 octobre 2012.

<sup>48</sup> Pour plus de détails sur l'offre CVS-Courts Mania, cf. partie II, « CVS : une plateforme généraliste », p. 36-37.

<sup>49</sup> On remarquera à ce titre, dans la bibliographie, le nombre de titres consacrés à la VàD en bibliothèque et publiés autour de 2007-2008, marquant un « pic » d'intérêt pour la question dans ces années là.

<sup>50</sup> Carel était alors un consortium (Consortium pour l'Acquisition des Ressources Electroniques). Carel a pris le statut d'association en 2012.

<sup>51</sup> BiblioVoD : <<http://bibliovod.bpi.fr/xwiki/bin/view/Main/>>, consulté le 6 décembre 2012.

Un espace public d'information sur l'actualité de la VOD, le développement du marché et les offres des bibliothèques publiques ;

Un espace professionnel, sur identification, avec les fiches d'évaluation de sites gratuits et payants faites par des bibliothécaires et un espace de discussion pour confronter les expériences.<sup>52</sup>

L'engouement autour de la Vidéo à la Demande retombe cependant rapidement par la suite, au vu probablement de la faiblesse des offres proposées (cf *infra*), mais également des craintes que continue de susciter la V&D.

## LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE : CHIMÈRE OU ELDORADO<sup>53</sup> ?

La dématérialisation des supports impose une redéfinition de l'offre proposée en bibliothèque, pour l'accorder aux pratiques habituelles des usagers. Pourtant, l'adoption d'un service de Vidéo à la Demande ne va pas forcément de soi : au-delà des espoirs suscités par l'intégration d'un tel service, certaines questions peuvent se poser, certains risques doivent être pris en compte.

Pour réfléchir sur les avantages et inconvénients d'une offre de V&D en bibliothèque, nous nous appuyons sur deux enquêtes. La première a été réalisée par un groupe d'étudiants de l'Enssib en 2008, dans le cadre d'une « Gestion de Projet »<sup>54</sup>. Les six étudiants ont travaillé à la BPI sur la « mise en place d'une procédure d'évaluation des sites de VoD et de négociation commune de tarifs d'abonnement pour le réseau des bibliothèques publiques » et ont réalisé une enquête auprès des bibliothèques participant à Carel, avec pour objectif d'évaluer l'intérêt des bibliothèques pour la V&D. Le groupe projet a reçu 48 réponses. Quant à la seconde enquête, il s'agit du questionnaire que nous avons remis aux bibliothèques proposant déjà un service de V&D. Nous avons reçu 20 réponses<sup>55</sup>.

### Pourquoi proposer une offre de Vidéo à la Demande ?

Les deux enquêtes révèlent que, bien que cinq ans les séparent, les motivations des bibliothèques restent sensiblement les mêmes. Seule différence, la réflexion autour de la V&D partait en 2008 d'une demande interne, et non pas d'une demande du public. A l'inverse en 2012, beaucoup de bibliothèques insistent sur les attentes du public à ce niveau. Les usagers sont en effet, en 2012, bien plus habitués à regarder des images animées sur internet, *via* la V&D ou les plateformes de vidéos communautaires. Globalement, pour l'ensemble des bibliothèques interrogées, trois grands objectifs président à la mise en place d'un service de Vidéo à la Demande.

#### *Améliorer et élargir l'offre, compléter les collections*

L'abonnement à un service de Vidéo à la Demande répond pour commencer à un objectif documentaire : proposer une offre plus complète et plus accessible. Il s'agit de

---

<sup>52</sup> BLANGONNET, Catherine, « La Bibliothèque Publique d'Information et la coopération audiovisuelle nationale », (p. 89), in CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque, op. cit.*

<sup>53</sup> L'expression est tirée d'un article de LAMANT, Ludovic, « La VoD, eldorado ou chimère », *Cahiers du cinéma*, n°628, novembre 2007, p. 47-48.

<sup>54</sup> CHEKIB Vincent, FAUDUET, Louise, LEBRETON, Claire, MARTIN, Isabelle, MARTY, Laurent et PHALIPPOU, René, *Projet Bpi-VoD mise en place d'une procédure d'évaluation des sites de VoD et de négociation commune de tarifs d'abonnement pour le réseau des bibliothèques publiques*, 2008, Gestion de projet Enssib, 156 p.

<sup>55</sup> Concernant notre questionnaire et la méthodologie adoptée, voir partie « Sources » (p. 71-73) et l'annexe n°1 pour plus de détails (p. 82).

développer l'offre de la bibliothèque et d'élargir le catalogue de titres proposés. Le choix, sur les plateformes de VàD, est pléthorique et donne accès à un nombre de titres beaucoup plus conséquent que ne le permet l'espace disponible en bibliothèque ou le budget accordé aux achats de documents physiques pour les secteurs audiovisuels en bibliothèque. La sélection de titres – régulièrement enrichie ou renouvelée – rendue possible par la VàD permet de proposer une rotation et une actualisation plus importante de la collection. Dans certaines bibliothèques, le développement de la VàD est venu combler les manques et défaillances de la collection physique. A Lille, l'abonnement à la « Médiathèque Numérique » est une conséquence directe de la restriction budgétaire des acquisitions de DVD<sup>56</sup>. Aux Champs Libres de Rennes, le succès des collections audiovisuelles (taux de rotation et prêts importants) a causé des problèmes d'accès aux collections (un document emprunté est inaccessible aux autres usagers ; usure rapide des supports DVD, etc.) qui ont conduit à la volonté de dématérialiser l'offre<sup>57</sup>.

Dans leur ensemble, les médiathèques interrogées en 2012, insistent toutes sur la nécessaire complémentarité des collections numériques et physiques. A Franconville, le développement des ressources numériques s'est fait de manière raisonnée, de sorte qu'il soit « représentatif des grands domaines et/ou supports proposés par la médiathèque sous des formats traditionnels (livres, vidéo, formation continue)<sup>58</sup> ». Outre la quantification du nombre de titres, les catalogues de VàD permettraient également de proposer des œuvres à la fois différentes et complémentaires des collections physiques. La BDP d'Indre-et-Loire souligne ainsi, sur les raisons du lancement d'un service de VàD, la « difficulté à trouver une offre pointue en DVD<sup>59</sup> », plus facile à acquérir en fichiers dématérialisés. Il ne s'agit probablement pas là des fictions disponibles en salle, mais bien plutôt de documentaires, de films non distribués ou de programmes de télévision non commercialisés en physique. La VàD peut également permettre de mettre en valeur des productions régionales, des réalisations d'institutions partenaires, comme à Grenoble par exemple où la plateforme « CinéVOD » met à l'honneur des films locaux<sup>60</sup>.

L'offre numérique, plus complète, est également plus accessible. « *Any Time, Any Where, Any Device* » : les principes de la VàD sont appréciés pour la facilité d'accès aux collections qu'elle suppose : dans l'enceinte de la bibliothèque ou en ligne, depuis le domicile des usagers. Les documents sont disponibles pour plusieurs usagers en même temps, sans liste d'attente, et accessibles de manière permanente – 24h/24, 7j/7 – en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'accès en ligne aux collections peut également être particulièrement profitable aux publics empêchés qui, s'ils ne peuvent pas venir à la bibliothèque, voient la bibliothèque venir à eux.

### ***Accompagner les changements, les nouvelles pratiques en renouvelant les services aux usagers***

Dès 2008, la mise en place d'un service de Vidéo à la Demande répondait à la volonté d'accompagner les nouvelles pratiques liées à Internet, à la fois pour

<sup>56</sup> Questionnaire, réponse de Marie-France Nassiri (BM de Lille), 20 octobre 2012.

<sup>57</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Pichon (Champs Libres de Rennes), 12 octobre 2012.

<sup>58</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Ploux (BM de Franconville), 3 octobre 2012.

<sup>59</sup> Questionnaire, réponse de Mathilde Chauvigné (BDP d'Indre-et-Loire), 31 octobre 2012.

<sup>60</sup> Cf. *infra*, partie II, « L'expérience Adavision à Grenoble », p. 44-49.

suivre l'« évolution sociétale » et donc être en « adéquation avec les usages changeants liés à l'évolution des supports et à leur volatilité », mais également pour former les usagers aux TIC. En 2008, il s'agissait encore d'une période d'expérimentation où la V&D permettait d'« expérimenter de nouveaux services de prêts numériques » et de tester ces « nouveaux modes de diffusion, pour envisager peut-être à terme, et si le marché va dans ce sens, l'abandon des supports physiques »<sup>61</sup>.

En 2012, nous passons de l'expérimentation à l'adaptation à la nouvelle donne du numérique et de l'internet. C'est la principale raison qui a poussé les bibliothèques à opter pour une offre de V&D. Les questionnaires soumis en 2012 évoquent tous, sans exception, la volonté de développer les ressources accessibles en ligne, pour proposer aux usagers des services innovants. Dans le cadre de projets de développement, la mise en œuvre d'un service de V&D fait partie d'un ensemble plus large de nouveaux services numériques. A la BDP du Bas-Rhin, la V&D s'est placée dans la continuité de différents services numériques implantés progressivement depuis 2010 (plateforme de streaming audio, newsletter...)<sup>62</sup>. Dans le grand projet de « L'Alpha » à Angoulême, la V&D est l'un des nouveaux services proposés aux usagers :

Ce service a été mis en place par le service de préfiguration d'une future Médiathèque (L'Alpha, ouverture 2014) qui gère le réseau informatisé de lecture publique du GrandAngoulême. C'est à ce titre que nous avons choisi de mettre en place des services numériques dans leur ensemble (à côté de Bibliovox, Vodéclac et Planet Nemo)<sup>63</sup>.

La V&D peut d'ailleurs faire figure de produit d'appel ou de vitrine pour inciter les usagers à consulter d'autres ressources numériques ou des documents physiques. A Yvetot, Véronique Deleplace souligne ces deux aspects : l'abonnement à la « Médiathèque Numérique », en créant « une nouvelle dynamique et [en] accompagn[ant] les changements en cours dans la société, les nouvelles pratiques culturelles », permettait d'offrir « une vitrine virtuelle pour attirer les usagers sur les fonds « matériels » de la médiathèque », mais également de lancer une offre numérique de plus grande ampleur, « la VOD semblant le plus attractif pour un premier produit numérique pour nos usagers »<sup>64</sup>.

### *Moderniser l'image de la bibliothèque*

La question de l'attractivité est également un point important dans les motivations des bibliothèques. Pour renforcer l'image de la médiathèque, attirer de nouveaux publics et « trouver des solutions à la baisse de fréquentation du secteur images et sons<sup>65</sup> », la V&D promettait, en 2008, d'être un outil de modernisation de l'image de l'établissement. En 2012 la question est toujours d'actualité, intrinsèquement liée à l'aspect novateur du numérique : aux Champs Libres de Rennes, le service a été lancé pour répondre à une « forte pression du public (...) mais également, au départ, pour une “image” de modernité<sup>66</sup> ». La « volonté d'innover<sup>67</sup> » et l'ambition de « faire de la bibliothèque un établissement tourné vers l'avenir<sup>68</sup> » restent des objectifs importants, propres à pouvoir convaincre les tutelles politiques d'accorder une hausse budgétaire.

<sup>61</sup> CHEKIB Vincent, FAUDUET, Louise, LEBRETON, Claire, MARTIN, Isabelle, MARTY, Laurent et PHALIPPOU, René, *op. cit.*

<sup>62</sup> Questionnaire, Réponse de Caroline Kolb (BDP du Bas-Rhin), 19 novembre 2012.

<sup>63</sup> Questionnaire, Réponse de Claire Valgres, (BM du Grand'Angoulême), 5 novembre 2012.

<sup>64</sup> Questionnaire, Réponse de Véronique Deleplace (BM d'Yvetot), 7 décembre 2012.

<sup>65</sup> CHEKIB Vincent, FAUDUET, Louise, LEBRETON, Claire, MARTIN, Isabelle, MARTY, Laurent et PHALIPPOU, René, *op. cit.*

<sup>66</sup> Questionnaire, réponse de Olivier Pichon (Champs Libres de Rennes), 12 octobre 2012.

<sup>67</sup> Questionnaire, réponse de Camille Rivory (BM de Clamart), 12 octobre 2012.

<sup>68</sup> Questionnaire, réponse de Régis Pailler (BM du Chesnay), 5 octobre 2012.

## **Les questions posées par la Vidéo à la Demande en bibliothèque**

Si les avantages d'une offre de Vidéo à la Demande en bibliothèque sont nombreux, il faut néanmoins réfléchir aussi aux craintes que peut soulever un modèle qui n'est pas encore stabilisé dans le domaine commercial. L'avenir de la VAD restant incertain, les bibliothèques n'auraient-elles pas intérêt, sinon à s'en méfier, au moins à « voir venir » avant de prendre une décision trop hâtive, d'autant que l'offre en bibliothèque reste problématique à bien des égards ?

### ***Limites économiques et techniques***

L'enquête menée en 2008 a en effet montré que la VAD était loin de faire l'unanimité : dans 14 établissements, elle a suscité un débat au sein de l'équipe et dans 7, elle a fait l'objet d'oppositions de la part du personnel. Les raisons qui motivent le refus portaient en premier lieu sur l'instabilité de l'offre et sur son coût. L'opacité du marché et du contenu des offres à destination des bibliothèques représentait un premier frein, renforcé par le coût des ressources. Le principe du paiement à l'acte, généralement adopté par les plateformes de VAD et non assoupli pour les bibliothèques, va à l'encontre des principes des professionnels des bibliothèques. En sanctionnant le succès, ce modèle peut aller jusqu'à contraindre les établissements à brider des services qu'ils ont réussi à faire fonctionner pour maîtriser leurs dépenses<sup>69</sup>.

Par ailleurs, en 2008, certaines questions se posaient sur les difficultés techniques liées à la Vidéo à la Demande. Certaines bibliothèques interrogées craignaient notamment l'insuffisance du débit : « Pour l'accès à distance, il faut que le public soit en haut débit, ce qui est loin d'être le cas dans beaucoup de communes rurales<sup>70</sup> ». Le risque est donc que le service numérique ne creuse encore les disparités entre les usagers qui possèdent l'équipement nécessaire et les autres (« l'offre à distance privilégie une certaine catégorie socio-culturelle d'usagers, déjà favorisée<sup>71</sup> »).

### ***Quel avenir pour la bibliothèque et le métier de bibliothécaire ?***

Enfin, la présence d'un service de Vidéo à la Demande pose également de vraies questions bibliothéconomiques. En bibliothèque, la gestion des collections repose sur l'analyse des besoins du public et la cohérence du projet documentaire. L'évolution vers la dématérialisation des fonds vidéo laisse entrevoir autant d'opportunités que de risques. Opportunités, car la VAD constitue un nouveau mode de diffusion qui peut permettre de toucher un nouveau public, de renouveler les contenus, de penser l'articulation entre collections physiques et numériques et d'évoluer vers de nouvelles formes de médiation. Risques, si les bibliothèques ne parviennent pas à proposer une offre en adéquation avec les pratiques réelles des usagers, si elles se contentent de proposer des accès pour devenir de simples relais d'offres commerciales – elles-mêmes réduites par rapport aux offres généralistes proposées par les fournisseurs d'accès ou les grandes chaînes de télévision. A l'instar des périodiques en ligne, en effet, on observe une difficulté patente pour les bibliothèques à définir une politique d'acquisition cohérente.

<sup>69</sup> La question, cruciale, du modèle économique et du paiement à l'acte sera détaillée plus avant dans la troisième partie. Cf. partie III, « Un modèle économique non viable pour les bibliothèques », p. 54-57.

<sup>70</sup> CHEKIB Vincent, FAUDUET, Louise, LEBRETON, Claire, MARTIN, Isabelle, MARTY, Laurent et PHALIPPOU, René, *op. cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

La notion même de collection – constituée par des choix et des rejets – devient en effet de plus en plus floue tant l’offre dématérialisée semble tributaire des bouquets et des offres globales imposées par des éditeurs : offre bridée à un ou quelques éditeurs, mise en avant des œuvres les plus populaires. Par ailleurs, la pérennisation de la collection est également questionnée par le passage « des contenus possédés aux contenus accessibles<sup>72</sup> », selon les termes de Bertrand Calenge. La logique de flux, en passe de remplacer la logique de conservation, n’est pas sans poser de problèmes : l’argent investi permet d’acheter, non plus un objet réel, mais simplement un accès, soumis aux aléas de l’évolution du budget de la bibliothèque et de l’avenir économique de l’éditeur…

Enfin, le passage à une offre dématérialisée fait également craindre la perte du public et de la relation aux publics. En proposant en ligne les collections de la bibliothèque, ne court-on pas le risque de voir le lieu bibliothèque déserté ? La dématérialisation des supports implique également la désintermédiation : le développement des services en ligne ne risque-t-il pas de faire perdre au bibliothécaire son rôle d’intermédiaire et de médiateur ? Ces différentes questions – rôle du lieu physique, relation au public, permanence de la notion de collection – sont autant d’interrogations qui amènent à se méfier de la V&D – et avec elle de l’ensemble des services numériques – mais qui peuvent également conduire à dépasser ces crispations et à repenser le rôle, les actions et les missions de la bibliothèque dans ce cadre nouveau. Pour reprendre le mot de Franck Gabriel, de CVS :

Bibliothécaires, quelque part, votre métier est mort, mais ce n’est pas grave, vous allez le réinventer... !<sup>73</sup>

---

<sup>72</sup> CALENGE, Bertrand, *Bibliothèques et politiques documentaires à l’heure d’internet*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2008, 264 p.

<sup>73</sup> Cité par MERCIER, Sylvère, « La médiathèque dématérialisée : cinéma et vidéo », *BBF*, 2008, n° 4, p. 88-89.



# L'OFFRE ACTUELLE DE VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE

---

Les offres commerciales de vidéo à la demande sont de plus en plus nombreuses (le CNC recense 68 éditeurs). Pour notre mémoire, nous nous concentrons néanmoins sur les offres à destination des bibliothèques, même si à terme, on pourrait envisager un accès à des offres plus variées.

Séduites par les atouts de la Vidéo à la Demande, 70 bibliothèques<sup>74</sup> proposent à l'heure actuelle un tel service<sup>75</sup>. Ces bibliothèques passent toutes – à l'exception de Grenoble et de la bibliothèque du musée du Quai Branly – par des plateformes commerciales, comme « Médiathèque Numérique » ou CVS, qui proposent des services « clés-en-main » où sont accessibles les fichiers vidéos dont les droits ont été négociés auprès des ayants droits. Ces plateformes présentent des avantages certains – contenus riches, moindre travail à réaliser en interne – mais présentent des limites importantes, en particulier en raison d'un modèle économique problématique pour les bibliothèques et d'un travail d'éditorialisation, de médiation et d'intégration de contenus nécessairement limité.

Un autre type d'accès à la vidéo à la demande a été expérimenté à Grenoble et au musée du Quai Branly en partenariat avec l'ADAV et sa filiale de V&D, Adavision. Ces plateformes ont été conçues en interne pour y intégrer des contenus achetés auprès d'Adavision mais également des contenus propres. La lourdeur et la complexité de la mise en œuvre d'une telle plateforme expliquent le faible nombre d'expériences menées avec Adavision, qui propose néanmoins une solution originale pour les bibliothèques.

Enfin, n'oublions pas que le Web est également pourvoyeur de ressources audiovisuelles accessibles gratuitement et légalement dont les médiathèques peuvent se faire le relais.

## « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE » : UN CATALOGUE D'ÉDITEURS

### Historique

Sans revenir sur l'apparition de l'offre ArteVOD, déjà évoquée en première partie, il convient de rappeler ici les conditions de la naissance de la « Médiathèque Numérique », fusion d'ArteVOD et d'UniversCiné. Dès la création de la plateforme en 2006, Arte peinait à répondre à certaines demandes des bibliothèques, comme la fourniture des notices en Unimarc ou le développement de l'éditorialisation par les bibliothèques. Par ailleurs, il fallait, pour accéder aux films, passer un test de configuration complexe qui nécessitait l'utilisation d'un PC et d'Internet Explorer. Enfin, le catalogue quoiqu'intéressant, était limité. Pour toutes ces raisons, Arte a choisi de faire évoluer son service en s'alliant avec un éditeur de V&D grand public, Universciné<sup>76</sup>, créant ainsi une plateforme commune, « Médiathèque Numérique ». Le partenariat entre les deux éditeurs a entraîné une

---

<sup>74</sup> D'après nos calculs : 63 bibliothèques ont souscrit à l'offre « Médiathèque Numérique » (nous y incluons la Cinémathèque de Toulouse, les bibliothèques des CE de la RATP et de Radio France), 5 proposent un accès à la plateforme CVS et 2 ont créé une plateforme avec Adavision.

<sup>75</sup> Pour une vision d'ensemble des différents services de V&D à destination des bibliothèques, voir l'annexe n°3 : « Tableau comparatif des différents services de Vidéo à la Demande à destination des bibliothèques », p. 86.

<sup>76</sup> <<http://www.universcine.com/>>, consulté le 31 octobre 2012.

vraie complémentarité, à la fois au niveau des collections (Arte apportant des documentaires et Universciné des films de fiction indépendants), au niveau technique (Universciné s'est développé comme une *start-up* grâce sa capacité à répondre aux besoins techniques évolutifs des médiathèques) comme au niveau commercial (la dimension « service public » d'Arte faisant écho à la notion du « service client » d'Universciné). Le service « Médiathèque Numérique » est lancé en 2011, avec pour premiers clients les bibliothèques qui avaient souscrit à l'ancien service d'Arte (à l'exception de Grenoble<sup>77</sup>). Actuellement, 63 bibliothèques ou centres de documentation proposent le service « Médiathèque Numérique »<sup>78</sup>.

### **Présentation du service « Médiathèque Numérique »**

Les bibliothèques ayant souscrit à l'offre « Médiathèque Numérique » proposent à leurs abonnés l'accès au catalogue des deux éditeurs. Le principe de base du service est simple : les abonnés visionnent les vidéos de leur choix, dans la limite du quota de prêt défini par la bibliothèque. L'accès peut se faire à distance ou au sein de l'établissement (ou des établissements du réseau), depuis les postes publics de la médiathèque. Dans ce dernier cas, les usagers utilisent le compte de consultation sur place. Depuis le mois d'octobre 2012, les programmes peuvent être vus en *streaming* ou être téléchargés, mais dans les deux cas, une fois que la lecture est lancée, l'utilisateur a 48h pour voir le film. Les fichiers sont protégés par une DRM (verrou numérique) qui associe une licence chronodégradable au fichier – en cas de téléchargement – et à l'adresse IP de l'ordinateur qui lance la lecture de la vidéo – pour le *streaming*.

Par rapport au service antérieur, ArteVOD, la navigation est plus facile pour l'abonné, notamment parce qu'une grande partie des obstacles techniques a été surmontée grâce au recours au lecteur vidéo Silverlight : le service est à présent compatible avec tous les navigateurs et accessible aux utilisateurs de Windows ou de Mac-OS. Nous reviendrons ici sur trois aspects du service : son catalogue, sa plateforme « clé-en-main » – avec les avantages et inconvénients que cela comporte – et sur le modèle économique de l'offre.

#### ***Un catalogue diversifié***

Le catalogue est composé de plus de 1 800 programmes<sup>79</sup> (chiffre évolutif puisque chaque semaine, le catalogue s'accroît de nouveaux titres tandis que certains sont supprimés<sup>80</sup>). Les titres sont issus du catalogue d'Arte (documentaires, collections et émissions emblématiques de la chaîne, spectacles, cinéma patrimonial et contemporain) et de la collection d'UniversCiné (films français et étrangers). Ces programmes sont répartis, sur la page d'accueil, comme suit :

---

<sup>77</sup> Grenoble a en effet lancé son propre service de Vidéo à la demande, en partenariat avec Adavision. Cf. *infra* « L'expérience Adavision à Grenoble », p. 44-49.

<sup>78</sup> Cf. annexe n°4 : « Liste des bibliothèques proposant le service Médiathèque Numérique », p. 88.

<sup>79</sup> Au 31 octobre 2012, 1 847 films étaient présentés, [en ligne], <<http://www.mediathèque-numérique.com>>, consulté le 31 octobre 2012.

<sup>80</sup> Certains titres sont supprimés car jugés obsolètes (en particulier d'anciens documentaires diffusés sur Arte) tandis que d'autres sont « suspendus » pendant la fenêtre de diffusion des chaînes de télévision à péage (Canal Plus notamment). Cf. *infra*, partie III « Respecter la chronologie des médias » (p. 56-57), ou encore l'annexe n°9 : « La chronologie des médias » (p. 97).

- *Documentaire* : Archéologie ; Beaux-Arts ; Economie ; Environnement ; Ethnologie ; Europe ; Géographie ; Grands auteurs ; Histoire ; Histoire du cinéma ; Littérature ; Loisirs ; Mode ; Musique ; Nature ; Politique ; Religion ; Science ; Société ; Sport. Ces programmes représentent 30 % de l'ensemble<sup>81</sup>.
- *Cinéma* : Animation ; Culte & Classique ; Courts-métrages ; Contemporain ; Jeunesse ; Muet ; Série TV ; Comédie ; Drame ; Frisson ; Politique ; Passion. Ces programmes représentent 50 % de l'ensemble.
- *Spectacle* : Opéra et musique classique ; Théâtre, cirque et danse ; Toutes les musiques. Ces programmes représentent 5 % de l'ensemble.
- *Magazine*<sup>82</sup> : Architectures ; L'art et la manière ; Arts du mythe ; Design ; Le dessous des cartes ; Philosophie. Ces programmes représentent 15 % de l'ensemble.

A partir de ce catalogue, chaque bibliothèque peut choisir de proposer à ses abonnés en ligne tout ou partie des programmes. Les programmes qui auront été mis de côté par la médiathèque ne seront pas pour autant supprimés du site, mais sont marqués par une pastille rouge « indisponible ». Néanmoins, d'après les questionnaires retournés, toutes les bibliothèques proposent l'ensemble du catalogue, sans sélection préalable. Le coût du service ne dépendant pas du nombre de titres proposés mais du nombre de titres consultés (paiement à l'acte), il semble en effet plus intéressant pour les bibliothèques de proposer l'ensemble du catalogue, quitte à valoriser sur la page d'accueil certains titres choisis. La seule bibliothèque pour qui il est indispensable de faire une sélection préalable est la BPI : certains titres du catalogue « Médiathèque Numérique » font en effet doublon avec le *Catalogue national des films documentaires*, accessible à la BPI. Pour éviter que des quotas de visionnage ne soient décomptés pour des films dont la BPI détient, par ailleurs, les droits, ces programmes ont été mis de côté<sup>83</sup>.

Les titres choisis par chaque médiathèque sont disponibles sur la plateforme et accessibles *via* un moteur de recherche par mots clés. Il est également possible de moissonner les notices en Unimarc fournies par « Médiathèque Numérique » pour les intégrer dans les catalogues des médiathèques. Actuellement et d'après les questionnaires qui nous ont été retournés, seules deux médiathèques (Rennes et Toulouse) ont pu intégrer des notices, tandis que quatre autres (Franconville, Meylan, Sète et Yvetot) ont prévu cette opération pour 2013. En outre, même pour Rennes et Toulouse, ce n'est pas l'ensemble du catalogue qui a été rendu visible, mais seulement quelques titres, en raison d'obstacles techniques. A ce titre, le témoignage de Coline Renaudin, Conservateur en charge de l'audiovisuel à la bibliothèque de Toulouse est éclairant :

Les notices du catalogue de la bibliothèque sont taguées. Mais ce n'est pas automatique car notre catalogue n'est pas en Unimarc mais Marc 21 et le moissonnage automatique est impossible selon ArteVOD. D'où difficultés de mises à jour : on tague les nouveautés mais on n'a pas vraiment les moyens de supprimer les programmes qui ne sont plus disponibles sur la Médiathèque Numérique.<sup>84</sup>

A Toulouse, le format de catalogue a rendu impossible le moissonnage des métadonnées, si bien que la bibliothèque a dû contourner l'obstacle en se contentant de taguer les notices. En dépit de la fourniture de notices par « Médiathèque Numérique »,

<sup>81</sup> « Présentation du service Médiathèque Numérique », document interne, 18 p., à la p. 6. Les pourcentages suivants sont issus du même document.

<sup>82</sup> Il s'agit là de magazines réguliers diffusés sur la chaîne Arte.

<sup>83</sup> Entretien avec Jacques Puy (BPI, Service Cinéma), 26 juillet 2012.

<sup>84</sup> Questionnaire, réponse de Coline Renaudin (BM de Toulouse), 18 octobre 2012.

leur moissonnage n'est donc pas évident pour les bibliothèques, ce qui explique que la plupart des établissements n'aient pas encore lancé ce chantier, que ce soit pour des raisons de manque de temps et de personnel ou encore pour des raisons techniques : à la BDP d'Indre-et-Loire, Mathilde Chauvigné indique que le « catalogue est trop vieux pour mettre en œuvre ce web service<sup>85</sup> », Nathalie Gesbert (BM de Saint-Brieuc) évoque « un problème de compatibilité<sup>86</sup> », tandis que, à Monaco, Nathalie Barbaste-Marro regrette que « malgré l'achat de 'la dernière mouture' du catalogue chez notre fournisseur Bibliomondo (SIGB + portail), celui-ci n'est jamais arrivé à nous fournir cette fonctionnalité<sup>87</sup> ». Ces difficultés ne se retrouvent cependant pas partout et dépendent beaucoup de l'investissement financier, technique et humain de chaque bibliothèque, ainsi que du choix du prestataire pour le SIGB et le portail. A Montpellier par exemple, les notices ont été moissonnées, et l'utilisateur peut consulter, directement depuis l'OPAC, un extrait vidéo ou la bande-annonce (sans passer par la plateforme « Médiathèque Numérique »), grâce à des connecteurs développés par Arte, inclus dans la prestation, mais dont l'intégration dans l'OPAC et le portail de la bibliothèque reste à la charge du prestataire<sup>88</sup>.

### *Les avantages d'une plateforme clés-en-main*

- *Contours de la prestation*

ArteVOD et UniversCiné proposent aux bibliothèques un service « clés-en-main », qui comprend la mise en place du service ; l'hébergement et la maintenance du site ; l'éditorialisation du site – modifiée toutes les semaines – ; un service client : en cas de difficultés techniques par exemple, les usagers ou les responsables des médiathèques peuvent faire appel directement à « Médiathèque Numérique » ; des ateliers ou des interventions pour présenter le service et former le personnel ; des supports de communication : kakémono, flyers, affiches, marque-pages.

- *L'interface du site : l'expérience usager*

La plateforme de Vidéo à la demande « Médiathèque Numérique » est accessible de deux façons. Les médiathèques partenaires intègrent, sur leur portail, un lien vers le site. Ce lien se trouve en général à la fois sur la page d'accueil et sur une page (« ressources numérique », « Cinéma », etc.) qui présente succinctement le service. L'utilisateur peut également accéder au site directement par le site « Médiathèque Numérique », après avoir sélectionné sa bibliothèque et enregistré son identifiant et son mot de passe.

Le site « Médiathèque Numérique » présente une interface agréable, complète tout en étant simple d'utilisation<sup>89</sup>. La page d'accueil permet de mettre en avant certains programmes, de faire une recherche dans le catalogue ou de naviguer *via* la barre de navigation, qui donne accès aux vidéos par genre et thème, aux nouveautés ainsi qu'aux articles et bonus. Une foire aux questions et une aide en ligne sont également accessibles depuis la page d'accueil et permettent aux abonnés comme aux médiathèques de pouvoir avoir un support technique en cas de

---

<sup>85</sup> Questionnaire, réponse de Mathilde Chauvigné (BDP d'Indre-et-Loire, 31 octobre 2012).

<sup>86</sup> Questionnaire, réponse de Nathalie Gesbert (BM de Saint-Brieuc), 18 octobre 2012.

<sup>87</sup> Questionnaire, réponse de Nathalie Barbaste-Marro (BM de Monaco), 9 octobre 2012.

<sup>88</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

<sup>89</sup> Cf. annexe n°5 : « Page d'accueil du service Médiathèque Numérique », p. 91.

problème. La médiathèque n'a donc pas à assurer la maintenance ou le service après vente, entièrement pris en charge par « Médiathèque Numérique ».

Outre la page d'accueil, le site « Médiathèque Numérique » est également composé de pages-programmes, de l'avis de la médiathèque sur le programme, des commentaires des abonnés, d'une galerie photo et vidéo (bande-annonce ou extrait), de sélections d'articles de presse ou de bonus vidéos et d'une préconisation de programmes du catalogue à découvrir (films du même réalisateur ou avec le même acteur, autour d'un thème commun) à la manière d'Amazon.

Enfin, après inscription et connexion au service, l'abonné dispose de deux espaces personnels : « mon profil » regroupe les données personnelles de l'abonné, tandis que « ma vidéothèque » rappelle à l'abonné l'utilisation de son quota de visionnage, son historique, la liste des films qu'il a mis de côté ou qu'il a mis en « coups de cœur » et la liste des commentaires et notes qu'il a donnés aux programmes.

- *Des contenus éditorialisés et éditorialisables*

La plateforme fournit déjà des contenus importants. Pour chaque film, une « page-programme » comporte le résumé du programme, la fiche artistique et technique, ainsi que des photos et des vidéos. Par ailleurs, la page d'accueil est modifiée chaque semaine, visant le plus souvent à mettre en valeur les nouveautés.

Mais cette plateforme, bien que « clés-en-main », peut également être modifiée et éditorialisée par la bibliothèque, via la console d'administration<sup>90</sup>. Cette éditorialisation peut se faire à plusieurs niveaux. La page d'accueil peut être personnalisée avec le logo de la bibliothèque : sur la capture d'écran présentée en annexe, le logo des Champs-Libres, est ainsi disposé dans le coin droit de la page<sup>91</sup>. Par ailleurs, outre le texte de présentation de la médiathèque et du service, quatre zones de la page d'accueil peuvent être modifiées par le responsable du suivi du service à la médiathèque : la sélection hebdomadaire, les nouveautés, les vidéos les plus vues et les cycles de la médiathèque. Certaines bibliothèques en profitent pour valoriser de manière originale certains programmes.



Fig. 4 : Mise en valeur des films britanniques, en lien avec le festival de Dinard (Rennes 2)

A la Bibliothèque universitaire de Rennes 2, par exemple, où la mise en place du service est très récente (15 octobre 2012), Dominique Bougé-Grandon compte proposer

<sup>90</sup> Outre la gestion éditoriale de la page d'accueil, l'interface d'administration permet également la gestion des utilisateurs (validation des inscriptions, consultation de la liste des abonnés, etc.), la gestion administrative du service (consultation du solde de visionnages restant, gestion des quotas de visionnages par abonné, etc.) et la gestion et le suivi des statistiques.

<sup>91</sup> Cf. annexe n°5 : « Page d'accueil du service Médiathèque Numérique », p. 91.

de nouveaux contenus tous les mois et les mettre en lien avec l'actualité de la ville ou de la région. Le mois d'octobre était ainsi l'occasion de valoriser des films en lien avec le Festival du film britannique de Dinard, qui a eu lieu du 3 au 7 octobre 2012<sup>92</sup>.

Cependant, d'après les questionnaires qui nous ont été retournés, assez peu de bibliothèques profitent de cette occasion pour éditorialiser les contenus. 13 bibliothèques<sup>93</sup> déclarent ainsi ne pas ajouter de contenu, ou très peu (intégration du logo de la bibliothèque, essentiellement). A la fois par manque de temps et parce que la présentation préparée par Arte et modifiée chaque semaine semble satisfaire beaucoup d'entre elles, l'éditorialisation reste ainsi, pour les médiathèques, « en projet perpétuel<sup>94</sup> ». A Monaco, Nathalie Barbaste-Marro explique avoir

uniquement personnalisé la page d'accueil avec [le] logo de la Médiathèque de Monaco. Ceci par manque de temps du vidéothécaire. Cependant, les sélections faites (par défaut) sur la page d'accueil sont assez pertinentes.<sup>95</sup>

- *Un service évolutif*

L'investissement technique et humain de la bibliothèque partenaire est ainsi réduit au maximum, d'autant que « Médiathèque Numérique » – représentée par Caroline Ghiene – est à l'écoute des demandes des bibliothécaires désireux de voir évoluer le service. Ainsi, le téléchargement de fichiers chronodégradables a été rendu possible en octobre 2012, à la demande des bibliothécaires, pour rendre le service accessible aux usagers ne disposant pas d'une connexion internet suffisante pour regarder des films en *streaming*. De même, d'autres fonctionnalités ont pu être mises en place, telles que la possibilité de mettre en valeur le commentaire des bibliothécaires et de mettre des liens RSS reliés aux commentaires des notices, etc.

## **Les inconvénients du service « Médiathèque Numérique »**

En dépit des avantages certains du service « Médiathèque Numérique » et des efforts de Caroline Ghiene pour répondre aux attentes des bibliothèques, certains aspects restent limités voire problématiques : au niveau technique, la plateforme présente des lacunes à la fois pour les usagers (obstacles techniques) et pour les bibliothèques (éditorialisation limitée), tandis que le modèle économique pose de grandes difficultés.

### ***Des obstacles techniques pour les usagers***

La plateforme mise à disposition par ArteVOD et UniversCiné requiert en effet un bon équipement technique de la part des abonnés au service. En ce qui concerne les systèmes d'exploitation, les utilisateurs de Linux sont mis à l'écart et ne peuvent pas accéder aux vidéos<sup>96</sup>, Microsoft Silverlight n'étant compatible qu'avec Windows ou Mac OS. Par ailleurs, même au sein des utilisateurs de Windows ou de Mac OS, il faut avoir installé sur son ordinateur les derniers systèmes d'exploitation : Windows XP, Vista, Windows 7 ou, pour les Mac, toutes les

---

<sup>92</sup> Questionnaire, réponse de Dominique Bougé-Grandon (BU de Rennes 2), 24 octobre 2012.

<sup>93</sup> Béziers, Blanquefort, Clamart, Gironde, Indre-et-Loire, Epinal, Franconville, Le Chesnay, Lille, Meyzieu, Monaco, Saint-Brieuc et Toulouse.

<sup>94</sup> L'expression est de Coline Renaudin (BM de Toulouse). Questionnaire, 18 octobre 2012.

<sup>95</sup> Questionnaire, réponse de Nathalie Barbaste-Marro (BM de Monaco), 9 octobre 2012.

<sup>96</sup> C'est ce que nous ont révélé certaines bibliothèques interrogées (BU de Rennes 2, BM de Sète et de Toulouse).

versions égales ou supérieurs à Mac OS X 10.4.11 (et uniquement pour les ordinateurs Macintosh équipés de processeur Intel). Certes, la quasi totalité des ordinateurs aujourd'hui vendus fonctionnent avec ces dernières évolutions de systèmes d'exploitation, mais le risque existe néanmoins de mettre à l'écart des usagers utilisant des ordinateurs trop anciens. Outre les systèmes d'exploitation, l'ensemble des fonctionnalités (configuration, mémoire vive, disque dur, bande passante...) de l'ordinateur doivent être suffisamment performantes pour supporter la plateforme et l'accès à ses contenus<sup>97</sup>.

Par ailleurs, même pour les usagers pouvant répondre à ce type d'exigences, l'accès aux vidéos peut vite s'avérer difficile, en particulier *via* le *streaming* pour peu que la connexion internet et le débit ne soient pas satisfaisants, entraînant parfois un désintéressement de la part des abonnés. Ainsi, à Franconville, Olivier Ploux rapporte que :

Le faible débit constaté à Franconville<sup>98</sup>, entraînant coupures et ralentissements, a dissuadé des usagers de regarder des documents jusqu'au bout et de revenir ensuite sur le site de la Médiathèque numérique.<sup>99</sup>

Les difficultés – panne de lecteur, streaming trop lent ou saccadé, erreurs de chargement – peuvent donner lieu à un débit du compte, alors même que le film n'a pas été visionné, ce qui entraîne là encore découragement et ressentiment de la part des abonnés, même si, comme le souligne Nathalie Barbaste-Marro (Monaco), le service après vente de « Médiathèque Numérique » fonctionne bien :

Nous sommes uniquement confrontés régulièrement à « l'erreur 401 » avec l'interruption du service. Cependant, nous sommes très contents du service de SAV, toujours très rapide, et avec des gestes commerciaux bénéfiques (comme le re-crédit du compte d'un abonné victime de dysfonctionnement...)<sup>100</sup>.

C'est justement pour résoudre ces difficultés qu'est apparue, en octobre 2012, la possibilité de télécharger le fichier choisi, fonctionnalité demandée depuis longtemps par les médiathèques, en particulier dans des régions de France où le débit internet reste globalement limité. L'opération – que nous avons pu tester grâce aux codes gracieusement donnés par Caroline Ghiene – s'avère néanmoins lente (téléchargement de 45 minutes pour un film de long-métrage), donc propre là encore à décourager les abonnés. En attendant une mise à niveau du réseau internet partout en France, cette fonctionnalité reste néanmoins indispensable.

Enfin, une dernière fonctionnalité requiert un nouveau développement de la part de « Médiathèque Numérique », c'est l'accessibilité du service depuis des terminaux mobiles, pour l'instant impossible, Silverlight n'étant pas compatible avec les téléphones mobiles ou les tablettes. C'est une demande qui revient souvent dans les questionnaires qui nous ont été renvoyés (Le Chesnay, Champs Libres de Rennes, Angoulême). Claire Valgres, de la médiathèque du Grand'Angoulême, regrette l'incompatibilité avec les tablettes, surtout...

lorsque l'on sait que les tablettes investissent de plus en plus les foyers et que Médiathèque Numérique propose maintenant du téléchargement, permettant de regarder son film sans être connecté au web (important pour mobile donc !).<sup>101</sup>

<sup>97</sup> « Présentation du service Médiathèque Numérique », document interne, 18 p., à la p. 15.

<sup>98</sup> Olivier Ploux précise ailleurs que le débit peut n'atteindre, dans certains quartiers, que 512 Ko.

<sup>99</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Ploux (BM de Franconville), 3 octobre 2012.

<sup>100</sup> Questionnaire, réponse de Nathalie Barbaste-Marro (BM de Monaco), 9 octobre 2012.

<sup>101</sup> Questionnaire, réponse de Claire Valgres (BM du Grand'Angoulême), 5 novembre 2012.

Il semblerait cependant, d'après Caroline Ghiene, que le développement du service pour les terminaux mobiles soit actuellement à l'étude chez ArteVOD<sup>102</sup>.

### *Les limites des contenus proposés*

Le site « Médiathèque Numérique » ne propose finalement des contenus que de deux éditeurs (Arte et UniversCiné). L'ensemble du catalogue est riche et intéressant – comme le soulignent la plupart des responsables de la V&D des médiathèques nous ayant répondu – mais reste limité à ces deux seuls éditeurs. Cela pose plusieurs problèmes. D'une part, il ne faut pas négliger l'image d'Arte auprès des usagers. Même si « Arte » a été retirée du nom de la plateforme (« Médiathèque Numérique »), cette dernière conserve une image très exigeante et parisienne, voire « snob » qui peut rebuter certains usagers. A Franconville par exemple, Olivier Ploux souligne que « la Médiathèque numérique pâtit d'une image de marque encore trop proche de celle d'Arte », et que le partenariat avec UniversCiné mériterait une mise en valeur plus importante pour donner à la plateforme une image plus grand public<sup>103</sup>.

D'autre part, l'offre proposée est loin d'être exhaustive, même si l'on ne peut considérer l'exhaustivité comme un objectif raisonnable. Au vu du foisonnement de la production et de la concurrence d'internet, l'offre en bibliothèque – physique ou en ligne – doit se placer sur un autre terrain, celui de la sélection et de la médiation. Dans le cas de la « Médiathèque Numérique » cependant, le catalogue, déjà sélectionné parmi les œuvres de deux éditeurs, pose la question de la liberté de choix des médiathèques et des lecteurs.

Enfin, il nous faut ici revenir sur une dernière limite de l'offre « Médiathèque Numérique », à savoir l'impossibilité, pour la médiathèque, d'agréger des contenus propres. Cette fonctionnalité, qui permettrait de rendre l'espace à la fois plus vivant et plus en lien avec les identités locales, est complètement absente de cette plateforme – à l'inverse des deux autres offres de V&D. Cependant, d'après Caroline Ghiene, cette évolution est envisagée. Pour intégrer des vidéos dont les droits auraient été négociés par les bibliothèques, deux possibilités sont à l'étude :

- La médiathèque gère un *back office* propre, qui lui permet de publier des contenus propres. La médiathèque continuerait de payer le stockage et l'hébergement des fichiers. Pour Caroline Ghiene, cette solution est peu satisfaisante au vu de la lourdeur de l'opération.
- La médiathèque envoie à Arte le film qu'elle voudrait voir publier (sur DVD ou serveur) et Arte s'occupe du reste (édition et publication). L'opération s'accompagnerait d'un surcoût pour financer le stockage, l'hébergement, la publication et les frais d'usage.

### *Un modèle économique discutable*

« Médiathèque Numérique » propose une grille tarifaire offrant une gamme de six forfaits<sup>104</sup> qui couvrent la mise en place du service, la location des programmes et les frais techniques (hébergement, bande passante, licence DRM, maintenance). En fonction du forfait choisi, la médiathèque pourra proposer entre 200 et 5 000 visionnages. Il s'agit donc du principe du paiement à l'acte : chaque visionnage est

<sup>102</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

<sup>103</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Ploux (BM de Franconville), 3 octobre 2012.

<sup>104</sup> Cf. annexe n°6 : « Grille tarifaire du service 'Médiathèque Numérique' », p. 93.

comptabilisé et soustrait du total de visionnages choisi par la bibliothèque. Indirectement, la bibliothèque va donc payer pour chaque utilisation de ses collections. Ce principe, impensable dans le monde physique de la bibliothèque, mais courant dans le monde numérique pose de nombreux problèmes, sur lesquels nous reviendrons par la suite<sup>105</sup>.

Pour pouvoir contrôler l'utilisation des ressources par les usagers, et éviter de dépasser le forfait initialement prévu, les bibliothèques doivent imposer aux abonnés un quota de consultation des documents. Ce quota peut se faire indifféremment à la semaine, au mois (le plus courant) ou à l'année<sup>106</sup>. Le quota peut être adapté en cours d'année, si la médiathèque se rend compte qu'elle a sous ou sur-évalué la consommation de ses usagers.

Pour compléter le quota habituel, on peut également mener des opérations ponctuelles : à Franconville, le quota habituel est de 4 films par mois, mais pendant la période estivale, il a été augmenté à 8 par mois, pour attirer les cinéphiles<sup>107</sup>. D'autres bibliothèques décident, pour lancer l'offre, de ne proposer l'accès aux ressources qu'à une partie des usagers. Ainsi, à la BU de Rennes-2, afin de voir l'écho d'une offre de VàD – dans un contexte de BU où cette offre est encore peu fréquente<sup>108</sup> – un test a d'abord été fait auprès d'une dizaine d'usagers – enseignants et moniteurs – en décembre 2011-janvier 2012. Depuis le 15 octobre 2012, le service est proposé plus largement, mais toujours de manière restreinte. A la BU de Rennes-2, les 300 premiers inscrits (enseignants et étudiants) au service pourront voir 3 films. Pour lancer le service, la BU a donc décidé de faire un test, essentiellement pour des raisons budgétaires, comme l'explique Dominique Bougé-Grandon :

[Nous avons choisi le forfait de] 1 000 visionnages seulement, car nous n'avions pas de budget spécifique. Nous avons communiqué sur ce service en disant que nous souhaitions le tester avec nos lecteurs car 1 000 visionnages pour plus de 20 000 étudiants c'est très peu.<sup>109</sup>

La plateforme d'ArteVOD et UniversCiné propose des contenus variés, propres à séduire les bibliothèques – entre œuvres « exigeantes » du côté d'Arte et plus grand public du côté UniversCiné. Les fonctionnalités mises en œuvre facilitent la tâche des bibliothécaires, mais brident la liberté d'éditorialisation et de production de contenus.

## CVS : UNE PLATEFORME GÉNÉRALISTE

« Regardez un film en streaming, écoutez un livre, lisez une BD, suivez une conférence scientifique, apprenez l'anglais, le code de la route et plus encore... »<sup>110</sup>, c'est ainsi qu'est présenté le service de « C@roline » mis en place par CVS à la bibliothèque de Nîmes. La phrase d'accroche présente nettement les différents services numériques proposés par CVS. En effet, contrairement à « Médiathèque Numérique », les plateformes numériques CVS ne proposent pas uniquement de la VàD, mais également des livres numériques, de l'auto-formation, des jeux pour les enfants, etc. Si nous nous

<sup>105</sup> Pour plus de détail sur les problèmes posés par le paiement à l'acte, voir la partie III, « Un modèle économique non viable pour les bibliothèques », p. 54-57.

<sup>106</sup> Sur les quotas, voir l'annexe n°4 : « Liste des bibliothèques proposant le service Médiathèque Numérique », p. 88.

<sup>107</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Ploux (BM de Franconville), 3 octobre 2012.

<sup>108</sup> A notre connaissance, seules deux bibliothèques universitaires proposent de la Vidéo à la Demande : Rennes-2 et Marne-la-Vallée.

<sup>109</sup> Questionnaire, réponse de Dominique Bougé-Grandon (BU de Rennes-2), 24 octobre 2012.

<sup>110</sup> Présentation du service C@roline (CVS) de la bibliothèque de Nîmes, [en ligne], <<http://www.nimes.fr/index.php?id=1724>>, consulté le 30 octobre 2012.

concentrerons ici sur leur offre de Vidéo à la demande, nous garderons à l'esprit cette pluridisciplinarité, dont les conséquences sont non négligeables, en particulier en ce qui concerne le modèle économique proposé par CVS aux bibliothèques.

## **Historique**

CVS distribue aux bibliothèques, depuis 1987, de la musique, de la vidéo et du multimédia, traditionnellement sur les supports physiques, tout en proposant des actions culturelles, comme la création du « Prix des Médiathèques » dans plusieurs festivals internationaux de cinéma (Cognac, Clermont-Ferrand), l'organisation d'avant-premières, de concerts, de conférences, d'animations, etc<sup>111</sup>. Frank Gabriel a bien voulu, lors d'un entretien, revenir avec nous sur l'historique du service. Les éléments suivants sont donc issus de cet entretien<sup>112</sup>.

Pour accompagner la révolution numérique, CVS entame dès les années 2005-2006 une réflexion sur la dématérialisation des supports, alors particulièrement importante pour les supports vidéo et audio, et sur ses conséquences sur les médiathèques. Des groupes de réflexion sont alors organisés auprès de bibliothécaires sur l'avenir des bibliothèques, en particulier autour de la problématique du principe de collection et autour des actions pouvant être menées *dans* les bibliothèques, dont le lieu physique serait menacé par internet. A la suite de ces réflexions, CVS a décidé de mettre en place des expérimentations dans certaines bibliothèques.

### ***L'expérience CVS CourtsMania***

L'expérimentation de CVS en matière de vidéo commence par le court-métrage et ce pour plusieurs raisons. D'une part, CVS a des liens importants depuis longtemps avec plusieurs éditeurs de courts, ainsi qu'avec plusieurs festivals, au premier rang desquels le Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand. D'autre part, pour une première approche, le format court se prêtait bien à la mobilité des supports, permettait des négociations moins ardues avec les ayants droits que dans le domaine du long métrage de fiction. Enfin, ce genre était historiquement peu présent dans les bibliothèques (en particulier parce que les éditions DVD restent assez rares) bien que très populaire, comme en atteste le succès du Festival de Clermont-Ferrand<sup>113</sup>. L'intérêt d'offrir aux bibliothèques un accès à des courts numérisés était donc double : proposer une offre innovante, encore expérimentale, et venir combler une lacune des fonds audiovisuels traditionnels des bibliothèques.

En 2007, CVS lance donc *CVS CourtsMania* : un accès en ligne à des courts-métrages était proposé aux bibliothèques partenaires, en lien avec les grands festivals de court-métrage français, comme celui de Clermont-Ferrand, d'Annecy ou de Belfort. Cet accès ne pouvait cependant se faire qu'entre les murs de la bibliothèque. Cette offre – qui existe toujours – pouvait être permanente ou ponctuelle. Ainsi, au moment du festival de Clermont, les bibliothèques peuvent

---

<sup>111</sup> Présentation du service sur le site de l'association Carel, [en ligne], <[http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections\\_et\\_services2/carel\\_ressources\\_electroniques/catalogue/cvs\\_numerique.html](http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques/catalogue/cvs_numerique.html)>, consulté le 29 octobre 2012.

<sup>112</sup> Frank Gabriel, entretien réalisé le 22 octobre 2012.

<sup>113</sup> En termes de fréquentation (professionnels et grand public), c'est le deuxième festival de cinéma en France, après le Festival de Cannes. En 2008, il a accueilli 2 millions de visiteurs. Pour plus d'informations, voir le site du Festival (<<http://www.clermont-filmfest.com/>>, consulté le 29 octobre 2012).

proposer simultanément un accès aux films du Festival. La BDP des Vosges, par exemple, a participé en 2011 à l'opération autour du Court-métrage de Clermont (visionnage et projection de courts programmés dans le Festival autour du thème du conte), *via* la plateforme CVS<sup>114</sup>. Cette opération est ciblée et reste distincte de l'accès à la plateforme généraliste.

### *L'élargissement de l'offre vidéo*

Après avoir proposé ce premier service et au vu des retours positifs des médiathèques, CVS a décidé – à la demande des professionnels – d'élargir son offre au cinéma documentaire et au film de fiction. Comme précédemment, CVS a fonctionné en partenariat avec des médiathèques partenaires. Dans un premier temps, la priorité fut donnée aux films difficilement trouvables en DVD, donc à un cinéma plutôt original, confidentiel, voire exigeant, en particulier dans les domaines du documentaire et du cinéma du monde, afin, là encore, de compléter les lacunes des collections de DVD physiques. Enfin, la dernière évolution, toujours à la demande des professionnels, fut de proposer une offre encore plus large, incluant le cinéma grand public, dans le but, cette fois, de permettre un accès 24h/24, 7j/7, à des titres dont le taux de rotation est très important.

La mise en place du service s'est donc fait « couche après couche », permettant une mise en œuvre technique et des négociations juridiques avec les ayants droits échelonnées dans le temps. Ces différentes phases ont conduit à la mise à disposition d'un service finalisé en 2012 : en janvier, dans une version bêta auprès de deux médiathèques (Nîmes et les bibliothèques de l'intercommunalité de la Plaine-Commune) ; puis en juin, lorsque le service est officiellement lancé et commercialisé, dans le cadre du Congrès de l'ABF.

### **Présentation du service**

La mise en œuvre du service est donc récente, ce qui explique le peu de bibliothèques ayant actuellement souscrit à l'offre de CVS. Cependant, à en croire Franck Gabriel, nombreuses sont les bibliothèques désireuses d'installer le service ou en passe de le faire<sup>115</sup>. Nous nous sommes appuyée, pour présenter le service, à la fois sur l'entretien avec Franck Gabriel et sur les plateformes déjà disponibles. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir de réponse aux questionnaires de la part des bibliothèques partenaires de CVS, nous empêchant ainsi d'avoir leur vision du service, des avantages comme des inconvénients.

### *L'outil : une plateforme multi-contenu*

Comme pour l'offre « Médiathèque Numérique » (ArteVOD et UniversCiné), CVS propose une plateforme clés-en-main, c'est-à-dire que la bibliothèque partenaire se voit proposer une plateforme techniquement viable et déjà en grande partie éditorialisée. Cependant, contrairement à « Médiathèque Numérique », qui propose un catalogue fermé, la plateforme « Médiathèque Numérique-CVS »<sup>116</sup> est un agrégateur institutionnel

<sup>114</sup> Echange de mails avec Gaël Fromentin, conservateur à la Médiathèque départementale des Vosges, 30 octobre 2012.

<sup>115</sup> Pour connaître les bibliothèques qui proposent actuellement une offre de V&D *via* CVS, voir l'annexe n°7 : « Liste des bibliothèques proposant le service Médiathèque Numérique-CVS », p. 94.

<sup>116</sup> Il s'agit là du nom officiel de la plateforme, qui peut être librement changé par les bibliothèques : ainsi, les services s'intitulent C@roline à Nîmes et Médi@TIC à la Plaine-Commune.

de contenus venant de différents éditeurs, ainsi présentés sur le site de l'association Carel :

Musique : La médiathèque peut proposer toutes les nouveautés des majors ou des indépendants disponibles en écoute gratuite pour les lecteurs via les canaux de Web radio,

Image : avec une sélection de courts-métrages (fiction, documentaire et animation) qui avaient déjà été proposés dans le cadre de l'offre numérique dans les murs de CVS CourtsMania, mais aussi de précieux long métrages documentaires et fiction (environ 1 500 titres de cinéma au lancement), avec des titres sélectionnés et primés dans les festivals majeurs du genre (FIDMarseille, Festival du Réel, Lussas, Cannes, etc.). (...)

Connaissance : cours de langue, le code de la route, My Cow, auto-formation, avec Maxicours et Tout apprendre.com, jeunesse, Le Louvre, dictionnaires en ligne Le Robert, web-conférences, documents vidéo scientifiques, préparation aux concours ...

Presse en ligne : Une offre articulée autour d'Europresse et de Médiapart

Livres : un large choix de bandes dessinées en ligne avec Iznéo.com et de textes lus avec Voolume.fr.<sup>117</sup>

L'offre de la plateforme « Médiathèque Numérique-CVS » est variée, la vidéo à la demande n'en représentant qu'une partie. Les avantages d'un tel service pour les médiathèques sont évidents : un seul contrat, un seul modèle technique et économique. De même, pour les usagers, l'expérience est facilitée : une seule inscription est nécessaire pour avoir accès à des contenus variés, plutôt que de devoir s'inscrire plusieurs fois pour accéder à plusieurs services indépendants : vidéo, musique, livres numériques, etc. En ce qui concerne les collections vidéos, les contenus sont variés : courts et longs métrages, fiction et documentaire, animation, films très récents et plus anciens, etc. CVS propose également une plateforme « parallèle » (accessible depuis la plateforme généraliste) entièrement consacrée aux enfants (4-12 ans). L'espace Jeunesse comporte trois catégories de ressources : « cinéma », « histoires » et « jeux ». L'ensemble du catalogue représentait environ 9 000 films au moment de notre entretien avec Franck Gabriel (octobre 2012), tout en s'accroissant de cinq titres en moyenne par jour. Surtout, contrairement à la « Médiathèque Numérique » d'ArteVOD et UniversCiné, ce catalogue n'est pas fermé et comprend donc des œuvres issues d'éditeurs et de producteurs très divers, offrant ainsi un large panel de films.

Par ailleurs, la plateforme elle-même semble assez facile à prendre en main par les bibliothèques partenaires. Outre la simplicité de l'ergonomie de l'ensemble, on notera un aspect intéressant de la console d'administration : en fonction du formulaire d'abonnement (qui comprend l'année de naissance), il est possible de gérer les âges des abonnés : tandis que les abonnés de moins de 8 ans arriveront directement sur l'espace jeunesse, les films « adultes » ou interdits aux moins de 18 ans ne seront pas accessibles (ni même visibles) pour les abonnés trop jeunes. Cette fonctionnalité permet de ne pas brider le choix des collections au prétexte de ne pas heurter les jeunes âmes.

---

<sup>117</sup> Présentation du service sur le site de l'association CAREL, [en ligne],

<[http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections\\_et\\_services2/carel\\_ressources\\_electroniques/catalogue/cvs\\_numerique.html](http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques/catalogue/cvs_numerique.html)>, consulté le 26 octobre 2012.

*Editorialiser et mutualiser*

Un des points forts de la plateforme proposée par CVS est d'offrir aux médiathèques un espace d'éditorialisation à la fois individuel et commun, en misant notamment sur les acquis du Web 2.0 pour rendre l'ensemble plus collaboratif.

Si l'architecture globale reste sensiblement la même d'une médiathèque à l'autre<sup>118</sup>, chaque bibliothèque peut personnaliser sa plateforme, à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le nom de la plateforme peut changer : pour une plateforme similaire, on aura « C@roline » à Nîmes<sup>119</sup>, « Médi@tic » dans le réseau des médiathèques de Plaine-Commune, ou encore « e-Medi@ » à la BDP de Vendée. A notre connaissance, les BM d'Aurillac et de Sainte-Sigolène ont, en revanche, conservé le nom original de la plateforme, « Médiathèque numérique », ce qui n'est pas sans poser de problème avec l'autre « Médiathèque Numérique », celle d'ArteVOD et UniversCiné. Par ailleurs, plusieurs marques attestent de la personnalisation du site : bandeau supérieur indiquant le nom de la bibliothèque, texte de présentation du service, articulation des onglets, des services et des titres mis en évidence. En ce qui concerne les contenus, les médiathèques partenaires peuvent choisir dans le catalogue les contenus vidéos (ou audio, livres, etc.) qu'elles veulent, tout en mettant en évidence les titres souhaités.

Par ailleurs, les contenus peuvent être librement présentés par la bibliothèque, ou commentés et évalués par ses usagers. Il s'agit là d'une application classique des nouveaux modes de communication et de partage induits par le Web 2.0. Cependant, l'offre de CVS propose une orientation plus originale : la possibilité de mutualiser ces commentaires. Les bibliothèques peuvent en effet choisir d'ouvrir les avis et commentaires aux autres bibliothèques ayant souscrit à l'offre de CVS, qui peuvent alors les « piocher » et les intégrer sur leur propre plateforme. Pour clarifier les choses, reprenons l'exemple, très simple, de Franck Gabriel : « Si le bibliothécaire de Biarritz n'a pas le temps de commenter *Ghost Dog*, il peut emprunter l'avis du bibliothécaire de Saint-Denis pour éditorialiser sa page<sup>120</sup> », permettant ainsi un gain de temps et un travail collaboratif entre plusieurs bibliothèques. A terme, une telle mutualisation permettrait très probablement une éditorialisation plus large et plus intéressante des contenus, chaque bibliothèque pouvant s'appuyer sur le travail d'une autre pour certains titres, et inversement.

Du côté des usagers, cette idée de mutualisation se poursuit par la possibilité de mettre en relation – virtuellement – les lecteurs, au sein d'une même bibliothèque, ou d'une bibliothèque à l'autre. Les utilisateurs de la plateforme peuvent en effet se « suivre » (selon le principe de Facebook ou Twitter) s'ils se rendent compte qu'ils ont les mêmes goûts et regardent les mêmes films, ou s'inspirer des films visionnés et notés par les autres pour faire leur choix. Selon Christian Benoît, de la direction des médiathèques de Plaine-Commune, la vocation de la Médi@TIC est bien de « constituer une communauté d'usagers de la plateforme, quel que soit le lieu du territoire national, ou extra-national<sup>121</sup> ».

La mutualisation des savoirs se fait donc à trois niveaux : entre les professionnels des bibliothèques, entre les professionnels et les lecteurs, puis entre les lecteurs.

<sup>118</sup> Pour une comparaison des différentes pages d'accueil, cf. l'annexe n°8 : « Comparaison des pages d'accueil de C@roline et Médi@tic », p. 95.

<sup>119</sup> C@roline est une contraction de « Carré on line », la Bibliothèque de Nîmes étant située dans le Carré d'Art.

<sup>120</sup> Frank Gabriel, entretien réalisé le 22 octobre 2012.

<sup>121</sup> Christian Benoît et Xavier Ferreira, *Le projet Médi@TIC des médiathèques de Plaine-Commune*, entretien mis en ligne sur le site : <<http://www.mediathèques-plainecommune.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1508>>

## *La médiation*

Enfin, Franck Gabriel, dans sa présentation du service, a insisté sur l'importance de la médiation des contenus, en ligne comme sur place. Il est en effet nécessaire de mener des actions autour des contenus numériques, afin de ne pas être un simple relais « gratuit » d'une offre commerciale, d'autant que l'offre proposée en bibliothèque ne sera jamais aussi exhaustive, ni l'accès aussi rapide que ce que l'on peut trouver – légalement ou illégalement – sur internet. La bibliothèque doit donc se placer sur le terrain de la médiation. Ce souci de médiation explique que tous les fichiers proposés par la « Médiathèque Numérique-CVS » aient des droits de projection attachés : à tout moment, les bibliothèques partenaires peuvent ainsi projeter sur place les fichiers numériques et proposer des actions autour de ces projections. Nous reviendrons donc ici, sur différentes actions menées par les bibliothèques ayant pour le moment souscrit à l'offre « Médiathèque Numérique-CVS », qui proposent, chacune à leur manière, une vision originale de la V&D en bibliothèque.

- *Un travail depuis longtemps autour du court*

Avant de revenir ici sur les actions menées autour du court en bibliothèque, et *via* une offre de Vidéo à la Demande, précisons d'emblée que, dans la plupart des cas, ces opérations peuvent être des actions ponctuelles, menées par CVS avec des bibliothèques, ne nécessitant pas la souscription au service général. Dans ce cas, CVS met à disposition de la bibliothèque sa plateforme, le temps du dispositif.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, CVS travaille depuis longtemps autour du court-métrage, et continue de proposer aux médiathèques des actions autour du format court. L'exemple cité plus haut de la BDP des Vosges offre une première vision de ce qui peut se faire en bibliothèque, en combinant une offre sur place et une offre en ligne, et en liant une action locale à un festival international, celui de Clermont-Ferrand. En même temps que les Clermontois assistant aux projections du Festival, les inscrits au service ont pu visionner les courts. Dans un second temps, cette opération a permis d'intéresser un nouveau public au genre négligé du court-métrage puis de le faire venir à la bibliothèque pour emprunter d'autres DVD de courts-métrages. L'opération, à la BDP des Vosges, a donc eu un double intérêt, capter un nouveau public et faire sortir des fonds qui étaient très peu empruntés.

Pour aller plus loin dans la médiation, un dispositif a été mis en œuvre dans plusieurs bibliothèques d'Île-de-France (Saint-Denis, Pontault-Combault, Le Chesnay, etc.) en direction de jeunes (15-18 ans), sous le nom de « Pass' ton court »<sup>122</sup> et grâce à un partenariat entre les bibliothèques, la DRAC Île-de-France, CVS et l'association Silhouette<sup>123</sup>. Plusieurs fois pendant l'année, des professionnels (bibliothécaires, réalisateurs, programmeurs, etc.) présentent aux adolescents des courts-métrages ; après une discussion sur la qualité des différents courts, les adolescents doivent choisir, à chaque séance, leur film préféré à l'unanimité. Après chaque séance de visionnage (qui se déroulent alternativement dans chaque médiathèque participant au dispositif), un accompagnement « hors les

---

<sup>122</sup> Le développement sur « Pass' ton court » s'appuie sur l'entretien avec Franck Gabriel réalisé le 22 octobre 2012, ainsi que sur un article du blog « Discovidéo91 : Collectif de discothécaires et de vidéothécaires du réseau de lecture publique de l'Essonne », [en ligne], <<http://disco91.blogspot.fr/2012/10/appel-projet-cinema-pass-ton-court.html>>, consulté le 4 novembre 2012.

<sup>123</sup> L'association Silhouette, créée en 2002, promeut le court-métrage en Île-de-France, en particulier grâce au festival, organisé aux Buttes-Chaumont et au CENTQUATRE. L'association organise également des ateliers, des stages et diverses actions d'éducation à l'image, en direction des adultes amateurs et du jeune public. Pour plus d'informations, cf. : <<http://www.association-silhouette.com>>, consulté le 4 novembre 2012.

murs » est proposé, grâce à des séances de VàD, disponibles sur les portails numériques de chaque médiathèque. Au fur et à mesure des séances, les adolescents apprennent à mieux décrire un film, à réfléchir à sa construction, à son rythme, etc. A la fin de l'année, ils doivent choisir un programme de six films retenus collégialement, qui sera alors disponible sur le site de chaque médiathèque en VàD et qui fera également l'objet d'un programme officiel lors du festival Silhouette.

- *Une approche thématique originale et ludique : « Les voyageurs du soir » en Vendée*



Fig. 5 : Un exemple de médiation ludique autour de la VàD : les Voyageurs du Soir en Vendée

En Vendée, la Bibliothèque départementale a construit un blog, « Les Voyageurs du soir »<sup>124</sup>, proposant des « voyages », permettant d'entremêler des livres, des films et de la musique. En novembre 2012, deux « saisons » ont déjà été organisées. La saison 2 propose dix thèmes, comme « Ladies' Greatness : dans l'intime des femmes », parrainé par Irène Boigeol, spécialiste de littérature anglo-saxonne.

Ces voyages peuvent se dérouler dans l'enceinte des bibliothèques, avec des auteurs et des bibliothécaires, dans le but de constituer des communautés de lecteurs, de partager des lectures, de voir des projections de films autour du thème, etc. Prolongement du voyage 'physique', la BDP propose également un voyage numérique, en mettant à disposition des « voyageurs de première classe » la plateforme « E-médi@ ». Ainsi, pour reprendre l'exemple du thème « Ladies' Greatness », le portail donne accès en *streaming* à des bandes dessinées (comme *Sorcières*, tome 2 : *Hypathie*, 2010), des documentaires (comme *Bienvenue dans la vraie vie des femmes*, de Virginie Lovisone et Agnès Poirier, 2009) et des films de fiction (comme *Coco Chanel & Igor Stravinsky*, de Jan Kounen, 2009 ou encore *Oh My God !*, de Tanya Wexler, 2010).

- *L'intégration de contenus propres : valoriser l'action culturelle en bibliothèque et la création locale*

CVS offre la possibilité d'intégrer des contenus propres, selon la procédure suivante : le bibliothécaire repère un titre qui pourrait l'intéresser, et contacte le producteur. Si ce dernier est intéressé, il peut contacter CVS, qui lui fait signer un contrat<sup>125</sup>. Le réalisateur peut alors *uploader* lui-même son œuvre sur un serveur dédié. Quand l'œuvre est en ligne, le bibliothécaire valide, éditorialise (commentaire, avis, critiques, etc.), puis publie la vidéo sur sa plateforme, en décidant de la mettre à disposition des seuls lecteurs de sa bibliothèque ou de tous les utilisateurs des plateformes CVS. L'intégration des contenus a une double vocation : valoriser l'action culturelle de la bibliothèque et faire connaître les créations locales. Pour le premier aspect, la Médi@TIC (Plaine-Commune) constitue un bon exemple, la plateforme mettant à disposition les résultats des ateliers de création numérique, qui sont des ateliers organisés dans le cadre des médiathèques du réseau<sup>126</sup>.

<sup>124</sup> Blog accessible à l'adresse : <<http://voyageursdusoir.vendee.fr>>, consulté le 4 novembre 2012.

<sup>125</sup> Ce contrat contient notamment des clauses concernant l'organisation du paiement des droits et les conditions de visionnage (en ligne, potentiellement dans toutes les bibliothèques partenaires de France).

Certaines bibliothèques proposent l'intégration de créations locales, dans le prolongement de l'approche thématique évoquée plus haut. La bibliothèque de Sainte-Sigolène propose (en partenariat avec la BDP de Haute-Loire) depuis octobre 2012 l'accès à la plateforme « Médiathèque Numérique-CVS ». Au lancement du service, la médiathèque propose, autour du thème du monde ouvrier, « une sélection inédite de films, de reportages, et une web radio (...), pour (re)découvrir un précieux pan de notre patrimoine social et économique...<sup>127</sup> ». Or, cette sélection comprend des films ou des documentaires du catalogue CVS (comme *Les LIP, L'imagination au pouvoir*, de Christian Rouaud, 2007), mais également des créations locales, comme *Des Bruits d'usine*, un documentaire sur les usines de viscose réalisé par Martine Arnaud-Goddet (2003). Dans le réseau de la Plaine-Commune, cette fonctionnalité est très utilisée. A l'occasion d'une vidéo de présentation de la Médi@TIC<sup>128</sup>, Xavier Ferreira et Christian Benoît<sup>129</sup> insistent sur cet aspect. La plateforme qu'ils ont co-créée avec CVS a été modelée selon leurs besoins, ce qui incluait l'envie de faire de la plateforme un « réservoir de la production locale ». Ils souhaitaient y voir figurer les productions locales pour valoriser la création en Plaine-Commune et inscrire la plateforme dans son territoire, tout en offrant la possibilité à d'autres bibliothèques de faire découvrir ces œuvres. L'opération a commencé du côté de la musique, avec la mise en ligne de titres de musiciens de la Plaine-Commune, et devrait se poursuivre avec la mise en ligne de courts et longs métrages réalisés ou produits sur le territoire de la Plaine-Commune. En Vendée, le même dispositif existe, avec l'onglet « créations locales », même si l'on ne trouve, pour le moment, qu'une seule vidéo, *Le syndrome du timide* (2010), court-métrage réalisé par le Vendéen Pierre-Axel Vuillaume-Prézeau.

Enfin, un dernier dispositif a été mis en place en Plaine-Commune : il s'agit des vidéos « cas d'école ». Au vu de l'intérêt suscité par le cinéma en Plaine-Commune, le réseau des médiathèques a également voulu faire la promotion des études cinématographiques, pour les faire connaître auprès des collégiens et lycéens, et donc, par la suite, les aider dans leur orientation professionnelle. L'onglet « Cas d'école » de la Médi@TIC présente donc les différentes écoles (Fémis, Supinfocom, Le Fresnoy, etc.) et propose un accès à des vidéos créées par les étudiants de ces écoles<sup>130</sup>.

### **Inconvénients du service proposé par CVS**

Comme on l'a vu, les plateformes CVS présentent un certain nombre d'avantages, que ce soit au niveau de l'accessibilité des ressources pour les usagers (une seule plateforme pour différents types de ressources, un fonctionnement communautaire et une médiation facilitée, que ce soit par la création de contenus autour des films CVS ou par l'intégration de contenus propres). Cependant, le service proposé est loin de n'offrir que des avantages, en particulier en ce qui concerne le modèle économique.

---

<sup>126</sup> Les ateliers de création numérique concernent la vidéo, la photo, les arts plastiques, le film d'animation, l'affiche ou encore la création sonore. Pour plus de renseignements, voir, [en ligne] : <[http://issuu.com/plaine\\_commune/docs/ateliers\\_numeriques/8](http://issuu.com/plaine_commune/docs/ateliers_numeriques/8)>, consulté le 4 novembre 2012.

<sup>127</sup> « Le monde ouvrier est à l'honneur », Plateforme CVS de Sainte-Sigolène [en ligne], <<http://stream.cvs-mediathèques.com/>>, consulté le 4 novembre 2012.

<sup>128</sup> Christian Benoît et Xavier Ferreira, *Le projet Médi@TIC des médiathèques de Plaine-Commune*, [en ligne], <<http://www.mediathèques-plainecommune.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1508>>

<sup>129</sup> Xavier Ferreira et Christian Benoît, de la direction des médiathèques de Plaine-Commune, sont les deux chefs de projet de la Médi@TIC.

<sup>130</sup> L'onglet « Cas d'école » est également disponible sur la plateforme e-Médi@ de la BDP de Vendée.

### ***Un modèle économique toujours problématique : le paiement à l'acte***

Le catalogue CVS se divise en deux parties, les contenus gratuits et les contenus payants. Certains films sont en effet en accès libre et gratuit. D'après Franck Gabriel, 7 000 des 9 000 films proposés aux bibliothèques sont en accès libre, comme par exemple les conférences de la Cinémathèque Française. Pour les 2 000 films restants, la bibliothèque doit payer à chaque visionnage, selon le principe du paiement à l'acte. Le principe est sensiblement le même que pour l'offre proposée par ArteVOD et UniversCiné. Après avoir payé les frais de mise en service de la plateforme, la bibliothèque doit s'acquitter d'un abonnement forfaitaire annuel. Cet abonnement forfaitaire donne accès à une enveloppe de « jetons », qui correspondent au coût de chaque livre numérique, film ou album musical disponible en ligne. La bibliothèque doit donc prévoir à l'avance le potentiel succès de l'offre, avec les risques de sous ou sur évaluation de la fréquentation.

Lors de notre entretien, Franck Gabriel est revenu sur ce modèle économique, effectivement difficile à gérer pour les bibliothèques. Autant que possible, ce dernier assure vouloir engager les éditeurs et ayants droits sur le terrain du forfait, mais dans la situation actuelle, les éditeurs ayant tendance à considérer la bibliothèque – d'autant plus quand elle est « virtuelle » et accessible à distance – comme un concurrent, les négociations restent complexes et bloquées. Les négociations ont néanmoins pu porter sur d'autres aspects – comme le droit de projection sur place, le droit de visionnage gratuit pour les bibliothécaires et l'intégration des films sur les plateformes CVS à la même date que sur les plateformes payantes de V&D. Pour obtenir ces droits, il a fallu, d'après Franck Gabriel, renoncer, pour le moment, à un paiement forfaitaire et assurer aux ayants droits le même revenu, que le film soit vu *via* un service de V&D de bibliothèque ou *via* une box, CanalPlay, etc.

### ***Une conséquence : quelle politique adopter vis-à-vis des usagers ?***

Concrètement, l'application du paiement à l'acte a des conséquences sur l'accès aux ressources. L'enveloppe de « jetons » donnée aux médiathèques en fonction de l'abonnement forfaitaire choisi peut être rendue transparente ou non, à la discrétion des bibliothèques. Soit les bibliothèques partenaires imposent un quota aux usagers, soit elles laissent les usagers libres de dépenser leurs jetons comme ils le souhaitent, en espérant que l'ensemble des jetons ne soit pas dépensé trop vite... Pour éviter cet écueil, il semblerait que la plupart des médiathèques imposent un quota de visionnages aux usagers, ces derniers gérant comme ils l'entendent leur portemonnaie virtuelle. Ainsi, en Plaine-Commune, les usagers peuvent utiliser 20 jetons par mois ou à Nîmes 200 par an. Ces jetons peuvent permettre d'accéder aux différentes ressources, selon des modalités variables, mais un peu obscures. Si l'on observe les ressources vidéos proposées sur C@roline (Nîmes)<sup>131</sup>, leur « valeur » varie nettement d'un titre à l'autre, sans que les raisons n'en soient expliquées : il faut 16 jetons pour *La Part des Anges* (Ken Loach, 2012) comme pour la plupart des films de fiction récents, tandis qu'il suffit de 5 jetons pour le documentaire d'Eric Beauducel, *Méditerranée, le grand déversoir* (2011). A titre de comparaison, les livres numériques « coûtent », eux, entre 1 et 3 jetons, tandis que, pour accéder à l'auto-formation, il faut dépenser entre 40 et 86 jetons<sup>132</sup>. D'autres

<sup>131</sup> Observation réalisée le 16 novembre 2012, sur le site de C@roline, [en ligne], <<http://stream.cvs-mediathèques.com>>.

<sup>132</sup> L'accès aux ressources d'autoformation est d'ailleurs parfois l'occasion d'une inscription ou d'une demande différente. En Plaine-Commune par exemple, les usagers doivent demander au bibliothécaire un bon « savoirs », lui donnant accès à la ressource d'autoformation souhaitée, pour une durée variant de 3 mois (bureautique, dictionnaires Le Robert) à 1 an (langues). Cf. « Mode d'emploi de la Médi@TIC > « savoirs » et autoformation », [en ligne], <<http://www.mediathèques-plainecommune.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1618>>.

bibliothèques proposent, elles, une limitation par document (quel que soit leur coût en jetons). Ainsi, la BDP de la Dordogne – dont la plateforme, encore en construction, n'est pas à ce jour mise en ligne – a fixé un quota à 4 documents par mois pour les usagers de toutes les bibliothèques du réseau, reprenant ainsi le principe du prêt des documents physiques.

Outre le caractère obscur et opaque de l'attribution du nombre de jetons, le principe même est discutable, pour son côté « épicier », qui rapproche la bibliothèque en ligne d'une plateforme commerciale où le lecteur doit compter ses sous (ici, ses jetons) pour accéder aux ressources. Franck Gabriel justifie et accepte la proximité entre ce modèle et celui, par exemple, de l'AppleStore ou de la bibliothèque d'iTunes où chaque film, chaque série, chaque morceau de musique a une valeur propre et un coût qui varie selon chaque titre. Ce principe n'est, pour lui, pas dénué d'intérêt : les usagers ne sont pas déconcertés par le principe des jetons, courant dans le monde de l'internet légal. Par ailleurs, cela permet également de bien faire comprendre aux usagers que, si l'offre est gratuite pour eux, elle reste payante, pour la bibliothèque. Si le principe a ses justifications, l'utilisation de jetons peut rebuter les bibliothèques, voire les détourner de l'offre de CVS, comme c'est le cas à Clermont-Communauté, par exemple<sup>133</sup>.

L'offre de CVS propose des contenus variés – à la différence de « Médiathèque Numérique », son catalogue est celui d'un agrégateur de contenus et non d'un éditeur, permettant un panel plus étendu et plus varié. Par ailleurs, plus tournée vers la médiation et l'action culturelle que la plateforme d'ArteVOD et UniversCiné, la plateforme de CVS propose des évolutions intéressantes, qu'il s'agira de tester cependant. Nous manquons en effet de recul pour évaluer cette offre, très récente et qui a été, pour l'instant, peu expérimentée.

## L'EXPÉRIENCE ADAVISION À GRENOBLE

Face aux plateformes commerciales, le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble a choisi une solution pour le moment unique en France – à l'exception de la bibliothèque du Musée du Quai Branly, que nous n'avons pas considérée dans le cadre de ce mémoire<sup>134</sup>. Grenoble et Adavision proposent en effet, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, CinéVOD<sup>135</sup>, une expérience innovante et intéressante qui, si elle n'est pas sans contraintes, pose les bases d'une réflexion nouvelle sur la Vidéo à la demande et ses potentielles évolutions.

Il ne s'agit pas, ici, d'une plateforme proposée clé-en-main par un éditeur de Vidéo à la Demande (comme « Médiathèque Numérique ») ou par une centrale d'achat (comme CVS) : Adavision ne propose pas un service de Vidéo à la Demande à proprement parler, mais simplement des fichiers vidéos numériques. Charge, ensuite, à l'organisme acquéreur – ici le réseau des bibliothèques de Grenoble – de mettre en place l'interface technique de stockage et de visionnage.

---

<sup>133</sup> Entretien avec Christel Coquilleau, responsable de la Bibliothèque numérique d'agglomération, dans le cadre de notre Gestion de Projet « Elaboration du schéma d'accès aux ressources spécialisées du réseau lecture de Clermont-Communauté », réalisé en 2012.

<sup>134</sup> La bibliothèque du Musée du Quai Branly propose une consultation sur place uniquement. En raison de son statut un peu différent, mais également par manque de temps, nous avons décidé de ne pas analyser l'expérience Adavision au Quai Branly.

<sup>135</sup> La plateforme « CinéVOD » est accessible sur le site des BMG, [en ligne], <<http://www.bm-grenoble.fr/669-vod.htm>>, consulté le 25 juillet 2012.

Si la souplesse de cette solution est évidente, il n'en reste pas moins qu'elle nécessite un gros travail en interne de la part des bibliothèques<sup>136</sup>.

## CinéVOD

Fig. 6 : Page d'accueil de "CinéVOD"

## Lancement du nouveau service : contexte et mise en œuvre

### *Les Bibliothèques municipales de Grenoble : un réseau dynamique*

On trouve à Grenoble quatorze bibliothèques organisées en réseau, sans bibliothèque centrale. On y compte 38 500 inscrits fin 2011, un nombre d'inscriptions stable et même une hausse du prêt, ce qui la place dans une situation plutôt favorable par rapport à d'autres bibliothèques municipales. Parmi ces quatorze bibliothèques, six seulement sont dotées de collections de DVD, qui comprennent essentiellement des fictions et quelques documentaires. Outre le prêt de DVD, la bibliothèque participe également à des festivals et organise des projections.

La Bibliothèque municipale de Grenoble présente, depuis une dizaine d'années déjà, plusieurs expérimentations numériques : espaces et ateliers numériques dès 2000, chantiers de numérisation patrimoniale et constitution progressive d'une offre de ressources numériques sur place (Kompas, Sciences en lignes, Cité de la musique, films documentaires de la BPI, Pressens, Vodeclit). Depuis 2005, certaines ressources numériques proposées sont accessibles à distance, comme Numilog, Tout Apprendre et Pressens à distance. Par ailleurs, dès 2007, les BMG expérimentaient pour la première fois la Vidéo à la demande, avec un abonnement à ArteVOD, faisant de Grenoble une des premières bibliothèques à proposer de la VOD à ses usagers. Rapidement cependant, cette offre n'a pas convaincu les bibliothécaires ni les usagers, pour des raisons techniques et économiques. Le modèle du paiement à l'acte s'est ainsi avéré rapidement problématique : après le succès des premiers mois, il a fallu baisser le visionnage des films par usager à un par mois, ce qui a entraîné une chute de la consultation et un désintérêt progressif pour la VoD. Par ailleurs, le passage obligé par un bouquet fermé et non éditorialisable ne satisfaisait pas les BMG, qui souhaitaient une médiation et un travail autour des contenus plus important.

<sup>136</sup> Notre présentation de « CinéVOD » a pu être réalisée grâce à une intervention d'Annie Brigant lors d'une journée de formation continue à l'Enssib (15 mai 2012), ainsi qu'à un entretien avec Annie Brigant et Thierry Maillot (28 septembre 2012).

### ***La mise en œuvre du service : une conjonction de facteurs favorables***

Après l'expérience ArteVOD, la Bibliothèque municipale de Grenoble a voulu proposer une autre offre de VàD et a pu profiter d'une conjonction de facteurs favorables. D'un côté, l'ADAV – centrale d'achat pour les images animées réservée aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux – veut, à ce moment, se lancer dans la production et la vente de contenus numériques, ce qui a conduit à la création d'Adavision. D'un autre côté, le Service du Livre et de la Lecture lance le premier appel d'offre « services culturels numériques innovants 2010 », remporté par Grenoble. La bibliothèque et la municipalité peuvent alors lever suffisamment de fonds pour se lancer dans ce projet, à l'origine pour diffuser uniquement les films Adavision. Entre janvier 2010 et mars 2011, le projet se concrétise et les négociations entre la bibliothèque et Adavision aboutissent à un modèle économique original.

La mise en place du projet a été lourde : création de la plateforme en parallèle de la mise en ligne du nouveau site web des BMG, choix, chargement et catalogage des films. Le projet n'a été rendu possible que par le fort soutien de la municipalité. Le coût total, détaillé par Annie Brigant, a en effet été conséquent : 25 000 € pour les prestations techniques (paramétrage de la base de films et du serveur, adaptation du CMS, mise en place du système d'authentification et de gestion des droits) et 20 000 € par an pour les frais d'hébergement et de bande passante, qui sont entièrement pris en charge par la municipalité.

### **L'offre CinéVOD**

#### ***Le catalogue : entre cinéma grand public et films locaux***

A travers le portail – entièrement hébergé par la bibliothèque – les usagers ont accès, en *streaming*, à deux types de films. D'une part, les abonnés des BMG peuvent accéder aux films achetés auprès d'Adavision, à raison de 20 heures maximum par mois<sup>137</sup>. Au total, ce sont 816 films qui sont accessibles en *streaming* : des fictions (203) ; des documentaires (401) ; des films d'animation (169). Parmi eux, on compte autant des films ayant profité d'une médiatisation importante, comme *L'Apollonide, souvenir de la maison close* (Bertrand Bonello, 2011) ou *Gosford Park* (Robert Altman, 2001) que des films plus exigeants et moins accessibles, en particulier parmi les documentaires. Les films achetés auprès d'Adavision sont fournis avec des notices, qui peuvent donc être intégrées dans le catalogue des BMG. Sont adjoints aux notices des hyperliens permettant d'accéder directement au document sur CinéVOD.

A côté des films Adavision – et c'est ce qui rend le modèle CinéVOD particulièrement intéressant – la BM de Grenoble propose, à tous les internautes et pas seulement aux abonnés de la bibliothèque, une série de films en accès illimité : « Vu(es) d'ici ». Il s'agit de films de réalisateurs locaux ou de films mis à disposition par des institutions culturelles grenobloises comme le Musée de la résistance ou le Centre de la chorégraphie, dont les droits ont été directement négociés avec les ayants droits. Les négociations pour la cession des droits sont menées par l'équipe de CinéVOD – et notamment Thierry Maillot –, qui soutient depuis longtemps les créations locales. C'est donc grâce à un travail sur le long

<sup>137</sup> Pour des raisons de droits, il est obligatoire d'imposer un quota de visionnage. Ce quota est cependant libre. Grenoble a opté pour une limitation à 20h par mois, ce qui couvre largement la consommation des usagers.

terme et une confiance établie depuis maintenant plusieurs années que ces négociations ont pu aboutir. Au moment de notre entretien (septembre 2012), une cinquantaine de films faisaient partie de la catégorie « Vu(es) d'ici », qui est néanmoins amenée à se développer. En effet, les bibliothécaires, bien conscients que c'est cet ancrage local qui fait la spécificité et le succès de CinéVOD, vont renforcer encore cet aspect en proposant une « cartographie audiovisuelle des quartiers de Grenoble » et en développant des liens avec d'autres institutions grenobloises dont les fonds audiovisuels pourraient être intégrés dans CinéVOD, comme les Archives départementales, la Maison de la Montagne ou le Centre Audiovisuel de Grenoble (notamment pour intégrer les captations de Vidéogazette, première expérience de télévision câblée en France, lancée en 1972). Outre les « Vu(es) d'ici », on trouve également des conférences (par exemple, les cycles « Une heure de psy par mois » ou « Leçons de philosophie ») ou encore des entretiens avec des écrivains, eux aussi librement accessibles, sans quota de visionnage, aux abonnés de la bibliothèque comme aux autres internautes.

Cette partie des ressources proposées est originale – quand on compare avec les autres plateformes de V&D proposées par les médiathèques – parce qu'elle offre une vraie possibilité de sélection des contenus et de médiation. Pour se distinguer des offres commerciales, la bibliothèque propose à Grenoble une vraie valeur ajoutée, en particulier en raison de son ancrage local, qui intéresse beaucoup les usagers. Témoins de cet appétit pour le local, les « 10 films les plus vus du mois » comprennent beaucoup de films de la catégorie « Vu(es) d'ici », comme, pour le mois d'octobre, un court métrage sur un épisode de la jeunesse de Henry Brulard/Stendhal, *Tremblez tyrans* (Roy Lekus, 2006) ou encore une vidéo d'entretiens avec des écrivains enregistrés à l'occasion du Printemps du Livre de Grenoble (*Paroles d'écrivains : entre images, écrits et Stendhal*, 2012)<sup>138</sup>.

### *Une interface agréable et intuitive*

L'interface du portail « CinéVOD » est facilement accessible depuis le site des BMG et l'on s'y repère aisément : tandis qu'un nuage de tags permet de repérer des thématiques transversales (« montagne », « résistance », « polar », « série z », etc.), les principales catégories de films sont d'emblée visibles sur la page d'accueil (fictions, documentaires, animation, Vu(es) d'ici, conférences). Sur les notices des films (accessibles également depuis le catalogue général des BMG), on trouve, pour aider l'abonné à faire son choix, la fiche technique, un synopsis rapide, un extrait et une notation. La bibliothèque met également certains films en avant dès la page d'accueil (« nouveautés du mois » et « film de la semaine ») et propose des rétrospectives (en octobre 2012, Jim Jarmusch<sup>139</sup>).

Pour rendre CinéVOD attractif, le travail de l'équipe autour des collections est considérable : catalogage, structuration du site pour permettre des évolutions permanentes, négociations avec les ayants droits pour les « Vu(es) d'ici », chargement des films (environ 7 nouveaux films par mois), création de contenu autour des nouveautés, etc. Rendu possible à Grenoble par la présence d'une équipe dynamique, un tel investissement semble difficilement transposable dans toutes les bibliothèques de France, aux équipes souvent plus restreintes et parfois moins soutenues par leurs tutelles.

<sup>138</sup> Informations disponibles sur la plateforme « CinéVOD », [en ligne], <<http://www.bm-grenoble.fr/669-vod.htm>>, consulté le 7 octobre 2012.

<sup>139</sup> *Id.*

## **Un modèle viable pour les bibliothèques, mais une situation encore incertaine**

Le modèle proposé par Adavision est extrêmement intéressant pour les bibliothèques. En effet, à l'inverse des deux services présentés précédemment, les fichiers numériques sont achetés pour cinq ans. Adavision vend des licences dont le coût dépend du nombre d'utilisateurs (par tranches de mots de passe). A Grenoble par exemple, des licences de la première tranche ont été acquises, qui permettent un accès pour 3 000 mots de passe. Concrètement, cela rapporte le coût du long métrage à 45 €<sup>140</sup>, ce qui revient à peu près à l'achat d'un DVD en bibliothèque. Ce modèle s'assimile donc aux habitudes de l'achat de documents physiques, ce qui est original dans le monde numérique, qui privilégie en général le modèle du paiement à l'acte.

Cependant, au vu du prix des fichiers numériques, Adavision peine à entrer dans ses frais. En effet, ce modèle économique doit, pour survivre, voir se multiplier les institutions partenaires, au risque, sinon, de disparaître. Cette situation incertaine peut donc s'avérer dangereuse pour les BM de Grenoble : si Adavision venait à cesser son activité, la plateforme ne serait plus alimentée et perdrait une grande partie de son intérêt, même si l'achat des films pour cinq ans permettrait de pouvoir anticiper et prévoir une solution de remplacement. Par ailleurs, les films locaux resteraient, bien sûr, disponibles sur la plateforme, ayant été directement négociés par l'équipe de Grenoble. A terme cependant, Adavision prévoit de commercialiser un vrai service de V&D, avec une plateforme clé-en-main, un modèle économique similaire et la possibilité d'ajouter des contenus propres. Cette ambition, annoncée depuis plusieurs mois, n'a, à notre connaissance, pas encore été concrétisée, et reste donc incertaine. Nous n'avons pu, dans le cadre de ce mémoire, rencontrer Pascal Brunier ou Corisande Bonnin, ce qui ne nous permet pas d'en savoir plus sur l'avenir de cette plateforme clé-en-main. Par ailleurs, le catalogue proposé pour l'instant par Adavision reste limité et mériterait donc d'être étoffé, à moins que ne se développent d'autres centrales d'achat de ce type, ce qui permettrait de compléter la plateforme par d'autres acquisitions. Dans l'état actuel des choses, il semble néanmoins assez improbable qu'Arte ou UniversCiné proposent un achat titre à titre pour une plateforme extérieure, alors qu'ils proposent leur propre service.

Enfin, la viabilité de la plateforme dépend également du financement de la municipalité de Grenoble, qui, comme on l'a vu, prend en charge les frais d'hébergement et de bande passante. Or, non seulement cette situation peut être difficilement envisageable dans d'autres municipalités, moins enclines à investir dans des projets aussi innovants, mais même à Grenoble, il est possible que, à terme, la municipalité impose à la bibliothèque de prendre en charge au moins une partie de ces frais, ce qu'elle aurait bien du mal à faire...

Le modèle ainsi négocié entre Grenoble et Adavision est plus souple que les autres services de V&D : le principe d'une plateforme ouverte permet d'intégrer d'autres ressources et fait ainsi de la bibliothèque un relais de la culture locale, proposant une offre proche de celle d'une cinémathèque régionale. Par ailleurs, ce modèle est, pour l'instant, le seul à permettre une vraie éditorialisation des

---

<sup>140</sup> La fiche de présentation du service, sur le site de Carel, indique des tarifs à titre indicatif : un long métrage de fiction = 45 € ; un documentaire de 26 minutes = 30 € ; un court métrage d'animation = 20 € ; un épisode de série TV = 10 €.

contenus et donc de rendre à la bibliothèque son rôle de médiation culturelle et de valorisation culturelle, évitant ainsi l'écueil de la bibliothèque comme simple relais d'une plateforme commerciale.

L'offre CinéVOD présente donc un modèle original, qui, sans être parfait (l'investissement consenti par Grenoble est pour le moment trop conséquent pour que le modèle puisse se généraliser), offre matière à réflexion et présente des perspectives d'avenir intéressantes pour l'offre de Vidéo à la demande en bibliothèque, en particulier pour ce qui est de l'intégration de ressources variées à la plateforme Adavision.

## LES OFFRES « GRATUITES »

Outre les plateformes payantes (Médiathèque Numérique/CVS) ou constituées de fichiers vidéos achetés par la bibliothèque (type CinéVOD), il existe également des plateformes gratuites et légales, accessibles à tout le monde et qui peuvent être valorisées sur les portails des bibliothèques.

### Présentation de quelques offres « gratuites »

Nous n'avons pas ici l'ambition de dresser la liste de toutes les plateformes gratuites de vidéo à la demande. Nous en avons donc sélectionné quelques unes, notamment parce qu'elles pourraient tout à fait trouver leur place en bibliothèque, en raison de leurs contenus.

- *Europa Film Treasures*

Mise en ligne en 2008, *Europa Film Treasures* est une cinémathèque en ligne qui propose des films du patrimoine européen, datant pour la plupart de l'enfance du cinéma. Ces films ont été sauvegardés et restaurés par un réseau d'archives et de cinémathèques européennes, avec le financement de la compagnie Lobster Films et le soutien du programme Média de l'Union Européenne. La plateforme, accessible en cinq langues (anglais, français, espagnol, italien et allemand), permet de visionner plus de 183 films, produits entre 1896 et 1999. Le visionnage – toujours en *streaming* – peut se faire de trois façons : gratuitement ; gratuitement mais avec de la publicité ; en payant, pour éviter la publicité et soutenir le projet. La présentation du projet par ses artisans insiste sur l'aspect légal et éditorialisé de cet « outil actif de promotion de la culture cinématographique » :

La sélection de films en tous genres proposés sur le site balaie près d'un siècle de cinéma, de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 70. Tous les films, souvent très anciens ou issus de cinématographies méconnues, sont accompagnés d'un livret explicatif qui en donne les clés de compréhension et le parcours. Vous pourrez également y découvrir l'histoire parfois mouvementée de leur découverte et/ou leur restauration.<sup>141</sup>

- *CultureBox*<sup>142</sup>

Culturebox est un site proposant des reportages, des émissions culturelles et des événements en direct, à partir d'images produites par France Télévision, dans les domaines du cinéma, de la musique, de la littérature, de la scène, des expos et des tendances.

---

<sup>141</sup> « Qui sommes-nous », sur le site Europa Film Treasures, [en ligne], <[http://www.europafilmtreasures.fr/qui\\_sommes\\_nous.htm](http://www.europafilmtreasures.fr/qui_sommes_nous.htm)>, consulté le 18 novembre 2012.

<sup>142</sup> <<http://www.francetv.fr/culturebox/>>, consulté le 14 décembre 2012.

- *Ina*<sup>143</sup>

L'Institut national de l'audiovisuel propose depuis 2006, en plus de son offre payante, un accès gratuit à un grand nombre de documents issus des fonds qu'il conserve (émissions et magazines de télévision, publicités, etc. issus de la télévision ou la radio françaises). Les documents sont l'objet de sélection et de dossiers thématiques. Par ailleurs, l'INA a lancé « Ina Mémoires partagées », une page spécifique consacrée aux vidéos amateurs des internautes qui peuvent y proposer des fichiers pouvant témoigner d'une époque, d'un événement, etc. Après une sélection des équipes de l'INA, les vidéos devraient être disponibles sur le site, afin de diffuser, de manière collaborative, un « patrimoine de proximité ». Le service a été officiellement lancé, en juillet 2012, à la Médiathèque Jacques Ellul de Pessac, première « Inathèque en région »<sup>144</sup>.

- *Un site canadien : l'Office national du film du Canada*<sup>145</sup>

L'ONF met à disposition gratuitement plus de 2000 productions (animations, documentaires, films expérimentaux, fictions). Il existe aussi une formule d'abonnement pour les établissements publics qui donne accès à des contenus inédits, mais uniquement pour les établissements canadiens. Une partie du catalogue est également accessible *via* l'offre CVS.

- *Deux sites américains : Internet Archive*<sup>146</sup> *et Open Culture*<sup>147</sup>

Internet Archive est une organisation américaine consacrée à l'archivage du web et à la constitution d'une bibliothèque numérique. Elle conserve d'importantes collections de médias numériques qui sont soit du domaine public soit titulaires d'une licence permettant leur redistribution. Parmi ces médias, on compte 50 000 images animées (longs métrages, actualités, films éducatifs, collections amateurs, etc.), parmi lesquels des films « incontournables », comme *Le Voyage dans la lune* (Georges Méliès, 1902) ou *Le mécano de la Générale* (Buster Keaton, 1926), *Charade* (Stanley Donen, 1963), ou encore des séries b comme *Plan 9 From Outer Space* (« *The worst film ever made*») (Ed Wood, 1959).

Open Culture (« *the best free cultural media & educational media on the web* ») est un site fondé en 2006 par Dan Colman, doyen de l'université de Stanford. La plateforme propose des contenus éducatifs (cours gratuits, livres audio) et cinématographiques. La plupart des films qui y sont présentés sont dans le domaine public et d'autres sont publiés par leurs auteurs et monétisés par la publicité. Parmi la multitude de contenus disponibles, on trouve là encore des « incontournables », comme dans les catégories « *Free Charlie Chaplin* », « *Free Film Noir* », ou encore « *Free Hitchcock* ».

En dépit de la richesse des fonds présents sur ces deux plateformes, ces dernières sont plus difficiles à valoriser que les autres. En ce qui concerne Internet Archive, la plateforme – très austère – ne recense pas que des films, qui sont donc plus difficiles à trouver. Open Culture est un peu plus facile à maîtriser, mais reste laborieux, *a fortiori* quand on ne maîtrise pas l'anglais, à la fois pour la navigation

<sup>143</sup> <[www.ina.fr](http://www.ina.fr)>, consulté le 14 décembre 2012.

<sup>144</sup> Présentation du service sur le site de l'INA : <<http://www.institut-national-audiovisuel.fr/actualites/memoires-partagees.html>>, consulté le 14 décembre 2012.

<sup>145</sup> <<http://www.onf.ca>>, consulté le 14 décembre 2012.

<sup>146</sup> <<http://archive.org>>, consulté le 14 décembre 2012.

<sup>147</sup> <<http://www.openculture.com>>, consulté le 14 décembre 2012.

sur le site et pour le visionnage de ces films, qui ne sont pas sous-titrés en français, donc accessibles et compréhensibles à une petite portion d'usagers français seulement...

Enfin, un dernier problème se pose, celui de la territorialité du droit. Les images animées proposées gratuitement le sont au regard de la législation canadienne ou américaine sur le droit d'auteur. Or ces règles peuvent être différentes en Europe. Par exemple,

contrairement au droit français, dans lequel les œuvres sont protégées à partir du moment où elles existent et sont originales, en droit américain, la notice 'copyright' doit absolument être apposée sur l'œuvre pour que le droit d'auteur s'applique. Un oubli, lors du changement de nom du film *La nuit des morts vivants*, qui devait au départ s'appeler *Night of the Flesh Eaters*, l'a fait tomber aussitôt dans le domaine public.<sup>148</sup>

Ces écarts entre législations impliquent donc un problème au niveau de la territorialité du droit, complexifiée par l'avènement du numérique et de l'internet, qui tendent à brouiller les frontières... Il est tout à fait légal de proposer et de regarder ces films en Amérique du Nord, mais est-il bien légal de les regarder en France ? *A priori*, la convention de Bâle prévoit qu'une œuvre est protégée par le droit d'auteur selon les termes de son pays de production. Il semblerait donc qu'il soit légal de consulter ces films qui respectent le droit d'auteur américain. Cependant, les lacunes juridiques actuelles concernant l'application du droit d'auteur sur internet nous incitent à la méfiance.

### Une approche différente

Il s'agit ici de faire une sélection des plateformes intéressantes et de les valoriser, en particulier pour celles qui proposent des ressources méconnues. C'est par exemple le cas à la Bibliothèque francophone multimédia (Bfm) de Limoges, qui propose sur son portail une page consacrée à la Vidéo à la Demande. Sur cette page, quatre offres sont proposées : la « Médiathèque Numérique » (ArteVOD et UniversCiné), CultureBox, ina.fr et Europa Film Treasures<sup>149</sup>. La bibliothèque, en relayant des plateformes méconnues, joue un rôle de médiateur numérique, d'autant que les bibliothèques sont perçues comme des institutions fiables, qui relaient des contenus intéressants, dans un effort de « labélisation des contenus repérés sur internet<sup>150</sup> ».

Les problématiques varient ici sensiblement par rapport aux plateformes précédemment évoquées, puisqu'il ne s'agit pas de constituer une collection, ni même de pouvoir offrir du contenu ou une médiation autour des ressources. Rappelons en effet que, sur ces plateformes, la consultation est gratuite mais uniquement autorisée dans le cadre privée. Aucune action en bibliothèque n'est donc possible autour des ressources ici proposées. Cependant, à défaut d'une « médiation physique », une « médiation numérique » est envisageable, qui permette de valoriser des ressources disponibles en ligne, toujours dans le respect du droit d'auteur (domaine public ou licences libres) et de faire des bibliothécaires des « médiateurs dans l'océan du web ». Avec Silvère Mercier, nous pensons en effet :

---

<sup>148</sup> LÉVY, Anastasia, « Des bijoux du cinéma, gratuits et légaux, ça vous dit ? », *Slate.fr*, 3 mars 2012, [en ligne] : <<http://www.slate.fr/story/50855/cinema-films-gratuit-legal-telechargement-megaupload>>, consulté le 16 décembre 2012.

<sup>149</sup> <<http://www.bm-limoges.fr/vod.html>>, consulté le 14 décembre 2012.

<sup>150</sup> PALESSE, Marianne, « La VOD en bibliothèques : les offres actuelles », à la conférence *Médiathécaires et bibliothécaires de l'image à l'heure d'Internet et du cinéma numérique*, organisée par Images en bibliothèques, 24 avril 2012, Centre Pompidou, [enregistrement disponible en ligne, mais accessible uniquement par les adhérents de l'association], <<http://www.imagesenbibliotheques.fr/spip.php?rubrique370>>, consulté le 16 décembre 2012.

qu'il y a un enjeu essentiel non pas à constituer des stocks de contenus numériques sélectionnés, mais bien à s'insérer dans les flux, non pas pour « faire moderne » (...) mais parce que c'est un mode d'accès à l'information dominant. Proposons des dispositifs qui donnent des repères dans un web où il est toujours extrêmement difficile de s'orienter sans accorder sa confiance à des tiers. Soyons donc des tiers de confiance qui permettent d'en identifier d'autres, sur place et à distance.<sup>151</sup>

\*

\*

\*

Il est actuellement possible de proposer, en bibliothèque, une offre assez conséquente de Vidéo à la Demande, soit en passant par une plateforme de deux éditeurs (Médiathèque Numérique), soit en passant par un agrégateur de contenus (CVS) soit en créant sa propre plateforme de mise à disposition des vidéos, achetées par ailleurs auprès d'un distributeur (Adavision). Enfin, il est également possible de valoriser des initiatives légales et gratuites, permettant ainsi à la bibliothèque de jouer son rôle de repère au sein de l'information et des produits culturels.

L'analyse des offres actuelles de Vidéo à la Demande en bibliothèque a permis, en creux, d'en dresser les limites. Il s'agira donc désormais de définir quelles pourraient être, à terme, les actions à mener pour permettre la mise en place d'une offre cohérente et flexible, intéressante financièrement pour les bibliothèques et intellectuellement satisfaisante pour les usagers. Dans ce contexte, les bibliothèques, prises isolément, n'ont qu'une marge de manœuvre limitée, et c'est donc à l'aune de la coopération (régionale, nationale, internationale) qu'une réflexion pourra être menée.

---

<sup>151</sup> MERCIER, Sylvère, « Les bibliothécaires, médiateurs dans l'océan du web », *Bibliobsession*, 10 septembre 2012. [en ligne], <<http://www.bibliobsession.net/2012/09/10/les-bibliothecaires-mediateurs-dans-locean-du-web/>>, consulté le 22 décembre 2012.

## QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

---

A partir des éléments recueillis lors de nos entretiens et des expériences menées en bibliothèque pour implanter un service de Vidéo à la Demande – ou même tout service numérique tant les problématiques se rejoignent d'une ressource à l'autre, il est intéressant d'en faire le bilan pour mieux dégager les évolutions à souhaiter pour (re)faire de la bibliothèque un lieu de lien social, de découvertes collectives et, du vidéothécaire, un passeur d'images.

### **BILAN DES EXPÉRIENCES ACTUELLES**

Les bibliothèques contactées proposant un service de VàD en sont globalement satisfaites, notamment parce qu'il permet de « travailler sur l'image de la médiathèque dans un contexte de transformations et de modernisation du service<sup>152</sup> ». Néanmoins, quelques aspects peuvent être améliorés.

#### **Des usagers satisfaits...**

Les bibliothèques proposant le service « Médiathèque Numérique » et ayant répondu au questionnaire soulignent la satisfaction du public (voire l'étonnement, à Meyzieu<sup>153</sup>), même si ponctuellement des usagers peuvent se manifester en raison de problèmes techniques, de connexion ou de débit, ainsi que pour déplorer l'absence de tel ou tel titre dans le catalogue. Exemple parmi d'autres, à Rennes-2, « les premiers retours sont très favorables : il s'agit de remerciements et d'encouragements<sup>154</sup> ».

A Grenoble également, le service est un succès auprès des usagers : CinéVOD est la ressource la plus utilisée parmi celles proposées par les BMG, d'après une enquête de publics menée en 2011. Cette même enquête a d'ailleurs montré que 91 % des utilisateurs du service se montraient satisfaits, louant un service de grande qualité, une offre de films « pertinente et originale », des pages « conviviales et agréables à la navigation »<sup>155</sup>.

#### **... Mais peu nombreux**

Si les usagers se montrent satisfaits, force est de constater le faible nombre d'entre eux réellement actifs. D'après nos questionnaires (qui, rappelons-le, ne concernent que les utilisateurs de la « Médiathèque Numérique »), seule la BM de Toulouse fait état d'une grosse utilisation du service (4690 utilisateurs), liée à l'investissement financier (forfait de 3 500 visionnages) et humain (équipe de 3-4 personnes, aidée par 15 autres pour la médiation) consacré à la VàD, sans commune mesure avec les autres établissements où le forfait de visionnage choisi se situe plutôt entre 500 et 1000 visionnages, et où l'équipe en charge du service est composée de une à deux personnes. Dans les autres médiathèques, on note plutôt une faible utilisation des ressources. Parmi les bibliothèques ayant précisé les statistiques d'utilisation de la ressource, la plupart ont plus d'inscrits inactifs

---

<sup>152</sup> Questionnaire, réponse de Nathalie Barbaste-Marro (BM de Monaco), 9 octobre 2012.

<sup>153</sup> « Les usagers sont très satisfaits, voire heureusement surpris, que nous proposons ce type d'offre ». Réponse de Béatrice Wicinski (BM de Meyzieu), 10 octobre 2012.

<sup>154</sup> Questionnaire, réponse de Dominique Bougé-Grandon (BU de Rennes 2), 24 octobre 2012.

<sup>155</sup> Synthèse d'une enquête auprès des usagers portant sur l'utilisation des ressources numériques proposées par les BMG (dont CinéVOD), menée par une conservatrice stagiaire lors d'un stage en 2011 (usage interne).

qu'actifs. Mise à part la BM de Sète qui compte un peu plus de 50 % d'actifs ayant visionné au moins un programme (180 sur 354 inscrits), la BDP de la Gironde ne compte que 41 % d'actifs (303 sur 737 inscrits), Blanquefort, 44,6 % (50 sur 112), Franconville, 41,7 % (76 sur 182), Angoulême, 28,5 % (150 sur 526), tandis qu'à Meylan, seuls 14,2 % des inscrits au service l'utilisent réellement.

De fait, beaucoup de personnes s'inscrivent sur le site, mais ne finalisent pas l'inscription en se rendant à la bibliothèque et, parmi ceux qui se sont inscrits, plus de la moitié n'utilisent pas le service, soit qu'ils aient eu des soucis techniques (*streaming* trop lent, lecteur ou système d'exploitation mal adapté), soit qu'ils n'y aient pas trouvé de contenus les intéressants, soit tout simplement qu'ils n'aient pas pris l'habitude de l'utiliser et oublient donc l'existence du service... La consommation de programmes de V&D semble donc rester l'affaire de quelques cinéphiles, souvent gros emprunteurs, parallèlement, de DVD.

La lenteur du démarrage du service « Médiathèque Numérique » - alors même que l'attractivité du prêt de DVD ne se dément pas - peut s'expliquer par des facteurs internes au service et par des facteurs externes. Pour les premiers, l'absence - dans la plupart des bibliothèques - de connecteurs et/ou de recherche fédérée dans le catalogue des films de la médiathèque est un premier frein, renforcé par la nécessité de passer par un formulaire d'inscription en ligne puis de confirmer cette inscription auprès des bibliothécaires, sur place. Par ailleurs, le contenu du catalogue, ou en tout cas l'image intellectuelle d'Arte, peut rebuter des usagers. Des facteurs externes peuvent aussi expliquer ce relatif désintérêt : le principe même de vidéo à la demande peut rester méconnu et les usagers, s'ils regardent des films chez eux, préféreront le faire sur une télévision plutôt que sur un écran d'ordinateur<sup>156</sup>, surtout quand la faiblesse du débit internet entraîne des coupures ou des ralentissements (bémol en partie résolu désormais avec la fonctionnalité de téléchargement).

## **Un modèle économique non viable pour les bibliothèques**

### *Les aspirations des professionnels*

Du fait de cette faible utilisation, le modèle du paiement à l'acte se fait durement ressentir par les bibliothèques ayant souscrit à l'offre « Médiathèque Numérique » et CVS - même si nous n'avons pas reçu, pour cette dernière, d'écho de la part des bibliothèques partenaires, les problématiques sont très semblables. Rapporté au prix général de l'offre (plateforme et programme individuel), le coût par visionnage peut paraître exagéré, comme le souligne Olivier Ploux, à la BM de Franconville :

*Le nombre d'inscrits au service/d'usagers utilisant le service de vidéo à la demande vous semble-t-il justifier le coût investi par la médiathèque pour ce service ? Pour l'instant non (312 docs regardés pour une dépense de 4000 € = 13 € le visionnage).<sup>157</sup>*

Dans tous les questionnaires, la question du prix et du modèle économique est abordée. Le service est trop cher, notamment parce que « Médiathèque Numérique

<sup>156</sup> En effet, le service « Médiathèque Numérique » n'est pas accessible sur téléviseur. Camille Rivory précise ainsi que « Silverlight n'est pas installable sur une freebox, rendant la consultation directe sur un écran complexe (il faut avoir des câbles VGA pour relier l'ordinateur à l'écran) ». Questionnaire, réponse de Camille Rivory (BM de Clamart), 12 octobre 2012.

<sup>157</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Ploux (BM de Franconville), 3 octobre 2012.

ne propose pas de tarifs très intéressants pour les collectivités : environ 3 € le film... ce qui correspond au tarif pour le grand public<sup>158</sup> ». Le coût consenti pour cette ressource paraît trop élevé – surtout quand on le met au regard de leur utilisation réelle – si bien que certaines bibliothèques craignent de devoir y renoncer, comme à Rennes-2 – où l'expérience ne sera peut-être pas pérennisée si un budget spécifique n'est pas alloué au service – ou de baisser leur forfait de visionnage, comme à Lille où Marie-France Nassiri indique que « le coût est encore trop élevé et avec les restrictions budgétaires, nous aurons du mal à garder ce rythme<sup>159</sup> ».

De manière générale, les bibliothèques demandent la fin du paiement à l'acte qui bride les bibliothèques et sanctionne le succès et souhaitent le passage à un modèle qui permette aux lecteurs un nombre de consommations illimité. Aux Champs-Libres de Rennes, le modèle du paiement à l'acte a imposé une redéfinition du nombre de films par usagers. A la question « Quel forfait de visionnage avez-vous choisi ? », Olivier Pichon explique en effet avoir opté pour :

En 2008<sup>160</sup>, 2 films toutes les trois semaines (identique aux modalités de prêt des DVD à l'époque), puis un « pack » de 52 films pour les 12 mois de leur abonnement à la Bibliothèque. Depuis un an, et pour faire face à l'accroissement très important des consommations, nous avons été contraint de mettre en place une formule « Découverte » de 12 films sur 12 mois.<sup>161</sup>

Comme on le voit, à Rennes, le succès de la V&D a été tel qu'il a fallu, paradoxalement, baisser le nombre de visionnages par usager, ce qui constitue l'un des risques principaux du paiement à l'acte : plus l'offre a du succès, plus il faut la brider. Pour éviter cela, Olivier Pichon – comme d'autres bibliothécaires interrogés – appelle de ses vœux une « formule de type Numilog (abonnement forfaitaire) qui permette l'anticipation budgétaire ».

### ***Les justifications des éditeurs : concilier besoins des bibliothèques, juste rémunération des auteurs et législation actuelle***

- *Assurer la juste rémunération des auteurs et des ayants droits*

Caroline Ghiene (ArteVOD) et Franck Gabriel (CVS) sont bien conscients des contraintes que pose la facturation au visionnage pour les bibliothèques, mais indiquent que ce modèle est pour l'instant inévitable en raison de l'application de la chronologie des médias et de la crispation des auteurs et des ayants droits autour de la V&D (*a fortiori* en bibliothèque), perçue comme une concurrence et un manque à gagner. Ainsi dans la présentation du service « Médiathèque Numérique », il est précisé :

Il est important de noter que, par leurs contrats spécifiques avec les ayants droits pour l'exploitation Vidéo à la Demande (comprenant les droits institutionnels), LMC [Le Meilleur du Cinéma<sup>162</sup>] et Arte France garantissent une juste répartition des revenus aux ayants droits et le versement des rémunérations dues aux sociétés d'auteurs pour les œuvres pour lesquelles chacune des entités détient des mandats d'exploitation. *Il n'est pas possible à LMC et Arte France de proposer un abonnement illimité à l'ensemble des programmes du catalogue dans le cadre de la présente offre. C'est pourquoi nous vous proposons un coût forfaitaire par visionnage<sup>163</sup>.*

<sup>158</sup> Questionnaire, réponse de Claire Valgres (BM du Grand'Angoulême), 5 novembre 2012.

<sup>159</sup> Questionnaire, réponse de Marie-France Nassiri (BM de Lille), 20 octobre 2012.

<sup>160</sup> Année de mise en service du service de V&D.

<sup>161</sup> Questionnaire, réponse d'Olivier Pichon (Champs Libres de Rennes), 12 octobre 2012.

<sup>162</sup> « Le Meilleur du Cinéma » est l'autre nom d'UniversCinéma.

<sup>163</sup> « Présentation du service Médiathèque Numérique », document interne, 18 p., à la p. 18.

L'application du paiement à l'acte – majoritaire en bibliothèque mais également en ligne ou sur IPTV – offre en effet aux auteurs et ayants droits un revenu fixe et précisé légalement. A l'inverse, le modèle forfaitaire est encore trop flou, l'assiette de rémunération n'ayant pas été fixée. A l'heure actuelle, il n'y a pas de juridiction globale concernant les formules d'abonnement, mais seulement des négociations au cas par cas<sup>164</sup>.

Actuellement, pour la « Médiathèque Numérique », la rémunération se fait sur le principe du « minimum transactionnel » : à chaque fois que quelqu'un loue une nouveauté en VàD, environ 2,35 € vont directement à l'ayant droit (pour les films de catalogue : environ 1,20 €). Il faut ajouter à cela diverses redevances : redevance versée aux sociétés de gestion collective<sup>165</sup> ou encore la taxe spéciale additionnelle (TSA) reversée au CNC pour alimenter le fond de soutien au cinéma. Par ailleurs, le prix défini pour chaque visionnage comprend le coût du programme à proprement parler (dont les droits à reverser aux ayants droits) mais également les frais techniques (DRM, hébergement, bande passante, maintenance). Sur ce dernier aspect cependant, Caroline Ghiene se dit prête à réfléchir à une forfaitisation des frais techniques. L'acquisition des contenus en revanche resterait à l'acte en attendant une refonte de la législation du droit d'auteur sur internet ou une adaptation de la législation pour la circulation des œuvres en milieu institutionnel<sup>166</sup>.

- *Respecter la chronologie des médias*

Par ailleurs, outre la rémunération des auteurs, il convient également de préciser que la législation actuelle de la chronologie des médias impose un certain nombre de règles non sans conséquences sur le passage du paiement à l'acte à un abonnement illimité.

La chronologie des médias désigne les délais que doivent respecter les diffuseurs entre chaque type de diffusion (en salle, TV, DVD ou VàD consommée à l'acte, SVOD, etc.). Cette réglementation – instaurée pour la première fois, en France, en 1982 – a pour but la sauvegarde de l'exploitation en salle des films. En France, ils sont fixés légalement, tout en reposant sur des accords entre les différents acteurs économiques. Depuis le 6 juillet 2009<sup>167</sup>, la chronologie des médias est beaucoup plus favorable à la VàD, puisque les délais, dans leur ensemble, ont été considérablement raccourcis. Cependant, c'est la VàD avec paiement à l'acte (achat ou location) qui a le plus bénéficié de la refonte. En effet, d'après les accords interprofessionnels, la VàD avec paiement à l'acte peut être commercialisée quatre mois après l'exploitation en salle, alors que les films disponibles par abonnement (SVOD) ne pourront être visionnés que 36 mois après la sortie en salle, et même 48 mois après pour la VàD gratuite (modèle économique reposant sur un financement par la publicité). Le graphique reproduit en annexe permet de mieux saisir les différentes fenêtres imposées par la chronologie des médias<sup>168</sup>. Notons par ailleurs la présence, entre le 10<sup>e</sup> et le 22<sup>e</sup> mois d'une fenêtre pour les chaînes de télévision à péage de « première fenêtre » (essentiellement Canal Plus). Pendant cette fenêtre, les chaînes de télévision exploitent des films

---

<sup>164</sup> Sophie Girieud (chargée de mission VàD au CNC), entretien réalisé le 21 septembre 2012.

<sup>165</sup> Cette redevance correspond, pour les films de cinéma, à 4,25 % du prix de la transaction et à 7 % pour les documentaires.

<sup>166</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

<sup>167</sup> « Accord pour le réaménagement de la chronologie des médias du 6 juillet 2009, annexé à l'arrêté d'extension du ministère de la culture en date du 9 juillet 2009 pris en application de l'article 30-7 du code de l'industrie cinématographique », disponible en ligne sur le site de Légifrance.

<sup>168</sup> Sur la chronologie des médias, voir l'annexe n°9 : « La chronologie des médias », p. 97.

qu'il est impossible de proposer en VàD, alors même que les films continuent d'être disponibles en DVD, preuve supplémentaire des craintes que suscite la VàD, « concurrente » des chaînes de télévision. Sur la plateforme « Médiathèque Numérique » par exemple, certains films doivent être suspendus s'ils sont diffusés sur l'une de ces chaînes. Caroline Ghiene nous donnait ainsi l'exemple de *L'Exercice de l'Etat* (Pierre Schoeller, 2011), disponible sur la plateforme quatre mois après sa sortie en salle (donc entre le 4<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> mois) ; puis retiré entre le 10<sup>e</sup> et le 22<sup>e</sup> mois au moment de la diffusion du film sur Canal Plus ; et enfin remis sur la plateforme<sup>169</sup>. La présence de cette fenêtre exclusive n'est pas sans poser de problèmes pour le référencement des titres présents sur la plateforme. A moins d'une mise à jour fréquente, une recherche simple sur le catalogue ou fédérée sur le site de la bibliothèque indiquera en effet la présence de *L'Exercice de l'Etat*, même lorsque le titre est, en réalité, indisponible...

Pour revenir au problème du passage du paiement à l'acte à l'abonnement, quelles seraient concrètement les répercussions de la chronologie des médias pour les bibliothèques ? Très simplement – à moins d'un assouplissement de la chronologie ou d'une exception pour les établissements culturels –, le passage à la formule de l'abonnement imposerait la mise à disposition de films vieux de trois ans déjà. L'attractivité de l'offre risque de s'en ressentir, même si l'on peut arguer que, en bibliothèque, la nature des contenus n'aura pas vraiment d'importance en soi, *si on développe une médiation importante autour de ces contenus*. En effet, c'est à ce niveau que, vraisemblablement, tout se joue : pour faire vivre en bibliothèque un service de Vidéo à la Demande, il faut rendre la bibliothèque actrice de l'offre.

## RENDRE LA BIBLIOTHÈQUE ACTRICE DE L'OFFRE

Pour rendre l'offre de Vidéo à la Demande plus attractive pour les usagers, la bibliothèque doit avoir un rôle plus important dans la structuration et la proposition de contenu, et ne pas mettre de côté les actions physiques à mener pour communiquer et valoriser les services numériques.

### Editorialiser, proposer des contenus

L'abonnement à un service numérique implique, bien souvent, un moindre travail sur les collections proposées. Cette situation est particulièrement vraie pour la « Médiathèque Numérique », qui propose une éditorialisation très limitée : seules quatre zones de la page d'accueil peuvent être modifiées (la sélection hebdomadaire, les nouveautés, les vidéos les plus vues et les cycles de la médiathèque). Certes, les médiathèques partenaires profitent assez peu de la possibilité qui leur est donnée d'éditorialiser ces quatre zones. Mais celles qui le font ont toutes souligné la faible marge de manœuvre qui leur est laissée : les programmes sélectionnés et les cycles de la médiathèque, sont relégués au bas de la page, difficilement repérables par l'abonné, et aucune valorisation vraiment ambitieuse n'est proposée.

Cet écueil, flagrant dans le cas de « Médiathèque Numérique », est moins important sur les plateformes CVS qui incitent les bibliothèques à proposer des médiations variées, des modes de valorisation plus divers (comme en atteste l'exemple précédemment évoqué des « Voyageurs du soir » en Vendée). Les fonctionnalités proposées par CVS semblent intéressantes, mais demandent à être confirmées. Pour l'instant, l'offre est trop récente pour que l'on puisse vraiment juger des qualités du service : les principales bibliothèques proposant la plateforme CVS (Plaine Commune, Nîmes, Vendée) ont

<sup>169</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

visiblement investi du temps et du personnel pour dynamiser le service, mais les futures bibliothèques partenaires, si elles ne s'y consacrent pas autant, ne proposeront-elles pas une plateforme simplifiée, moins originale ? C'est déjà en partie le cas pour les plateformes de Sainte-Sigolène et d'Aurillac...

Le risque est de ne faire de la bibliothèque qu'un relais d'une offre commerciale qui sera identique de Lille à Marseille, sans proposer de valeur ajoutée, de contenus propres. La plateforme de V&D perd de son sens si elle est complètement détachée des actions culturelles menées par chaque bibliothèque, en négligeant les liens entre les collections physiques et numériques. Les usagers iront sur la plateforme parce qu'elle offre *gratuitement* accès à des films disponibles par ailleurs sur internet, mais sans rien retirer de plus.

L'éditorialisation de la plateforme peut au contraire donner du sens au service. Ce travail peut se faire à différents niveaux :

- *Mener une politique d'acquisition* réfléchie, en creusant la complémentarité avec les titres physiques (DVD, mais également, livres ou musiques). A ce titre, il paraît dangereux de passer exclusivement par une plateforme liée à des éditeurs vidéo, et ne proposant donc que des contenus desdits éditeurs. Replacée dans une bibliothèque physique et non plus virtuelle, cette situation paraîtrait extrêmement choquante : proposer des collections classées par éditeur (Gallimard, Hachette, etc.) voire proposer dans la bibliothèque des ouvrages issus d'un seul et unique éditeur...
- *Encourager la multiplication des contenus*, en relayant différentes plateformes (gratuites et payantes) et en proposant des liens autour des films. Ainsi, pourquoi ne pas proposer un lien vers wikipedia, IMDB (Internet Movie DataBase), Allociné, voire vers des sites proposant des analyses filmiques (le Cinéclub de Caen propose par exemple des analyses pointues sur certains films) ?
- *Valoriser certains titres*, en faisant un choix éditorial distinct de la logique commerciale des plateformes de V&D, idéalement lié à l'actualité culturelle de la bibliothèque ou de la ville.

### **Ancrer la bibliothèque dans son territoire**

Lier les contenus proposés aux actions locales semble, en effet, être un bon moyen de valoriser les collections. De fait, à Toulouse, même sans valorisation particulière, Coline Renaudin voit parfois un lien entre la consultation de programmes et l'actualité culturelle toulousaine, et donne l'exemple des films de Délépine et Kervern, qui ont connu un pic de consultation pendant le festival Groland. Dans plusieurs bibliothèques, des efforts sont menés dans ce sens (Rennes-2 avec le Festival du film britannique de Dinard ou encore Yvetot, qui propose, au moment des Boréales, une sélection de films nordiques) et doivent être généralisés. Pour encourager la consultation de films en lien avec l'actualité culturelle locale, on pourrait adapter la technique de marketing AIDA<sup>170</sup> (*Attention, Interest, Desire, Action*). Il s'agit de capter l'attention de l'internaute (en éditorialisant les contenus autour d'une thématique ou d'une action locale

---

<sup>170</sup> La technique AIDA est une technique de marketing permettant d'améliorer les ventes d'un produit ou d'un service suivant quatre principes : Attention (travailler sur l'accroche du service) ; Interest (démontrer l'intérêt du service) ; Desire (susciter l'envie, notamment en jouant sur la situation d'urgence) ; Action (faciliter le passage à l'acte – ici, visionner le film – en offrant des conditions idéales de visionnage).

particulière), puis de susciter l'envie de voir le film en créant une situation d'urgence (temps ou nombre d'accès limités par exemple : « Plus que 10 jours pour découvrir ce film », « Soyez l'un des 50 privilégiés à découvrir ce film », etc.) : les « usagers regarderont le film, pour ne pas laisser passer une opportunité<sup>171</sup> ».

Une telle valorisation des collections semble donc être un premier moyen d'encourager la consultation, de mieux ancrer le service dans son territoire et de désenclaver la bibliothèque. Pour aller plus loin dans l'ancrage de la bibliothèque dans son territoire, CinéVOD est un bon exemple. Grenoble montre ce qu'il est possible de créer, même si cela nécessite un lourd travail en amont, une équipe solidaire et concernée, quasiment entièrement consacrée à cette tâche : outre le catalogue acheté auprès d'Adavision, la bibliothèque met à disposition des films locaux « Vu(es) d'ici », comme nous l'avons présenté plus haut. L'inscription de CinéVOD dans son territoire semble être une évolution souhaitable pour la Vidéo à la Demande en bibliothèque. A Grenoble, la plateforme crée – virtuellement – du lien entre les habitants et positionne la bibliothèque au centre de la ville, en mutualisant des ressources issues d'institutions variées (la plateforme est amenée à intégrer des contenus issus d'autres institutions, comme le Musée de la résistance, le centre chorégraphique ou encore le Centre audiovisuel de Grenoble). De fait, probable conséquence de cet ancrage local, le nombre d'inscrits actifs à Grenoble est considérablement plus important que dans les bibliothèques proposant « Médiathèque Numérique » : en septembre 2012, près de 65 % des personnes inscrites à CinéVOD ont consulté au moins un programme. Il est également significatif de voir la répartition des visionnages sur CinéVOD<sup>172</sup> :

Répartition des visionnages sur CinéVOD en septembre 2012

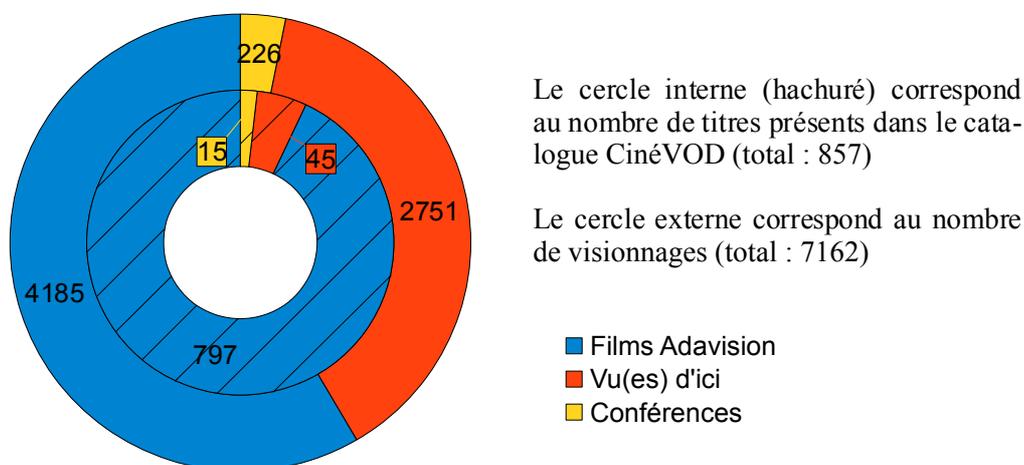


Fig. 7 : Consultation des films sur CinéVOD

Si les films du catalogue Adavision sont plus largement consultés (58,5 % des visionnages), les films locaux « Vu(es) d'ici » sont aussi très bien regardés (38,5 % des visionnages), alors qu'ils ne représentent que 5 % du catalogue complet. Le succès de la plateforme CinéVOD repose sur la qualité et la variété des contenus proposés, sur son ancrage local et sur un travail de communication important propre à bien faire connaître et valoriser le service.

<sup>171</sup> « Réflexions autour de la VOD en bibliothèques », Blog *Bibliothèque des expériences*, Conseil général de l'Essonne, [en ligne], <<http://bde91.blogspot.fr/2012/03/reflexions-autour-de-la-vod-en.html>>, consulté le 20 décembre 2012.

<sup>172</sup> Le diagramme représenté ci-dessus a pu être réalisé grâce à un document remis par Annie Brigant. : « Statistiques (inscrits et visionnages) pour les mois de décembre 2011, mars 2012, avril 2012 et septembre 2012 ».

## Lier les espaces numériques et physiques

Pour valoriser les collections dématérialisées, il est nécessaire de créer des liens entre les contenus physiques et numériques. Ces liens peuvent apparaître au niveau de la politique documentaire, de la communication ou encore au niveau des actions culturelles. Ces actions entraînent un bouleversement dans le métier du vidéothécaire, qui voit ses missions évoluer.

### *Penser la complémentarité avec les collections physiques*

Toutes les bibliothèques interrogées insistent sur la nécessaire complémentarité des collections. Concrètement, cependant, cette nécessité peut prendre des réalités différentes. Il ne s'agit pas de remplacer un support par l'autre, ou de proposer exactement les mêmes titres, mais de proposer des collections complémentaires au vu de la multiplication des contenus que peut apporter la Vidéo à la Demande. De manière générale, pour répondre au mieux aux attentes des usagers, on prendra soin de connaître le profil des utilisateurs pour définir une politique documentaire cohérente, comme on le ferait pour des collections physiques. A quelle population s'adresse-t-on ? Quelles tranches d'âge ? Quelles attentes ? Souhaite-t-on toucher un public autre que le cinéphile qui vient déjà naturellement vers la V&D ? On s'interrogera également sur les potentielles lacunes des collections physiques de l'établissement ou des établissements du réseau, pour pouvoir éventuellement y répondre. Même si l'offre en V&D est essentiellement – pour l'instant – proposée en « bouquet » plutôt qu'en « titre à titre » (ce qui bouleverse les pratiques professionnelles dans la mesure où les bibliothécaires n'ont plus tout à fait la main sur leurs ressources), les objectifs de la plateforme doivent être définis pour éviter de n'en faire qu'un produit d'appel ou une marque de la « modernité » de la bibliothèque.

Pour répondre à cet objectif, la visibilité des ressources dans le catalogue doit être un premier objectif : intégrer les documents numériques dans les portails documentaires des SIGB donne une réelle visibilité aux collections dématérialisées, tout en permettant des liens entre collections physiques et numériques. L'idée d'un catalogue enrichi qui permettrait un rebond facile d'un titre à l'autre, qui proposerait des recommandations en fonction d'une recherche précédente (recommandations de type Amazon, « si vous avez aimé ça, vous aimerez aussi... ») semble pertinente<sup>173</sup>. Or, pour l'instant, cette fonctionnalité est très peu utilisée par les bibliothèques (pour la plateforme « Médiathèque Numérique » notamment), qui ont des difficultés à moissonner les notices fournies par ArteVOD et à les intégrer dans leur SIGB. Ce préalable, non suffisant, est pourtant nécessaire.

D'après les bibliothécaires interrogés, la V&D ne semble pas inciter les usagers à emprunter plus de DVD. C'est plutôt l'inverse : les usagers emprunteurs vont plus facilement se tourner vers la Vidéo à la Demande pour accéder à des œuvres absentes de la collection physique, ou déjà empruntées. Ainsi, à Saint-Brieuc, Nathalie Gesbert a « le sentiment que ce sont les mêmes usagers qui profitent des deux offres, et que l'influence [d'un support vers l'autre] irait plutôt dans le sens

---

<sup>173</sup> A titre d'exemple, la nouvelle « Bibliothèque Numérique d'Agglomération » de Clermont-Communauté propose un catalogue enrichi très complet : à chaque recherche, on trouvera une biographie de l'auteur, une bibliographie, des recommandations, des liens vers des résumés et analyses sur des pages externes, etc.  
<<http://www.bibliotheques-clermontcommunaute.net/>>, consulté le 20 décembre 2012.

où les emprunteurs de DVD complètent avec la Médiathèque Numérique<sup>174</sup> ». De ce fait, les collections dématérialisées doivent être « rematérialisées » et promues dans l'enceinte de la bibliothèque. Cette rematérialisation peut se faire grâce à l'utilisation de « jaquettes fantômes » présentes dans les rayonnages des DVD. L'apposition d'un *flashcode* sur ces jaquettes fantômes pourrait également permettre un accès direct au film choisi depuis les terminaux mobiles (smartphones ou tablettes), quand cette fonctionnalité sera disponible. On peut aussi imaginer des inscriptions sur les jaquettes des DVD incitant les usagers à connaître les collections numériques. Sur le DVD *Les Neiges du Kilimandjaro* (Robert Guédiguian, 2011), on pourrait, par exemple, apposer une pastille, une étiquette, etc. indiquant

« Le saviez-vous ? Votre 'Médiathèque Numérique' propose l'intégrale de Robert Guédiguian : *Marius et Jeannette* ; *Le Voyage en Arménie* ; *Rouge Midi* ; *L'Argent fait le bonheur* » (etc.)<sup>175</sup>

Des liens entre les différents types de collections sont aussi envisageables. En suivant le même exemple, pourquoi ne pas proposer également un lien vers une plateforme de livres numériques qui proposerait le poème de Victor Hugo dont s'est inspiré Robert Guédiguian (*Les Pauvres gens*) et vers une plateforme de musique qui fournirait un accès vers le tube des années 60 qui rythme le film, *Les Neiges du Kilimandjaro*, chanté par Pascal Danel ?

On pourra également proposer des sélections ou des filmographies autour de thèmes particuliers, disponibles en ligne ou dans la bibliothèque, mêlant des DVD et des films disponibles sur la plateforme. Plus largement, la communication autour de l'offre virtuelle doit se faire sur le portail numérique de la bibliothèque, mais aussi dans l'enceinte de la bibliothèque (flyers, affiches, kakémono ou encore journées de formation aux ressources numériques) ou même au-delà de la seule bibliothèque (un nombre non négligeable de bibliothèques nous ont indiqué avoir fait paraître des articles dans le journal municipal pour communiquer sur le nouveau service).

La Vidéo à la Demande pourra également faire l'objet de passerelles intéressantes avec le catalogue de la BPI, accessible soit en DVD soit sur disque dur par téléchargement (mais uniquement dans l'enceinte de la bibliothèque). Une plateforme de *streaming* devrait d'ailleurs voir le jour, accessible, dans un premier temps, dans l'enceinte des bibliothèques<sup>176</sup>. Cette évolution profiterait aux petites structures qui n'ont pas beaucoup d'équipement informatique et notamment pas de serveur pour stocker les documentaires du catalogue. Cette plateforme combinerait le catalogue national du film documentaire et le fonds Images de la Culture géré par le CNC (collection de documentaires aidés ou acquis par les différentes directions du Ministère de la Culture). En attendant un potentiel accès à distance de ces collections<sup>177</sup> – pour l'instant retardé en raison de la situation incertaine du Catalogue national du Film Documentaire<sup>178</sup> – ces collections peuvent de toute façon être mises à disposition sur place et placées en regard des collections de documentaires de CVS ou de « Médiathèque Numérique », dans le cadre de propositions de sélections bibliographiques, de projections publiques, de conférences thématiques, etc.

<sup>174</sup> Questionnaire, réponse de Nathalie Gesbert (BM de Saint-Brieuc), 18 octobre 2012.

<sup>175</sup> Exemple fictif établi en fonction des collections réelles de « Médiathèque Numérique ».

<sup>176</sup> Christine Micholet (BPI, service Cinéma), entretien réalisé le 26 juillet 2012.

<sup>177</sup> Du côté de la BPI, les droits commencent à être achetés avec la possibilité de diffuser à distance et de proposer des extraits et des photos sur le catalogue... Cependant, ces droits ne peuvent être récupérés de manière rétroactive : ne seraient donc présents sur la plateforme accessible à distance que des documentaires dont les droits ont été négociés récemment.

<sup>178</sup> Faute de financement, l'avenir du Catalogue national de films documentaires n'est en effet plus assuré, ce qui a conduit l'association Images en bibliothèques à lancer un appel et une pétition.

## *Renouveler les services aux usagers, sur place et à distance*

Un travail de médiation doit être opéré en ligne et au sein de la médiathèque pour valoriser encore les collections physiques et numérisées et faire de la bibliothèque un lieu d'échanges. En effet, la dématérialisation vient bousculer le rapport au lieu bibliothèque et pose à nouveau la question du rôle du bibliothécaire, en renforçant l'individualisation des pratiques culturelles. Pourtant, la bibliothèque a toujours un rôle important à jouer en tant qu'institution culturelle publique, lieu de sociabilité et de vivre ensemble. Que peut faire alors l'établissement pour assurer ces missions grâce à la V&D ?

- *Projections et conférences*

En premier lieu, on pourra organiser des activités en continuité avec les supports physiques de vidéo, comme les projections publiques, l'organisation de rétrospectives thématiques avec projections à la bibliothèque et participation d'intervenants variés comme des historiens du cinéma ou des acteurs de la chaîne du film (producteurs, réalisateurs, acteurs, monteurs, etc.) notamment pour présenter des films locaux. Ces manifestations pourront être liées à la plateforme de V&D en proposant, par exemple, l'ouverture de crédits supplémentaires pour la consultation à distance de titres appartenant à la thématique choisie.

Plusieurs types d'actions peuvent être menées, qui mêleraient les collections physiques et numériques et développeraient les échanges entre usagers et bibliothécaires et entre usagers. A ce titre, les actions proposées autour des plateformes de CVS peuvent être de bonne sources d'inspiration, notamment en Vendée où les « Voyageurs du Soir » expérimentent des voyages virtuels (accès à des livres, des vidéos, des morceaux de musique autour de thématiques choisies) tout en pouvant voyager « dans le monde réel », en compagnie d'auteurs, de bibliothécaires et d'autres usagers, qui partagent leurs lectures, regardent un film autour du thème choisi, etc.

Toutefois, rappelons que la chronologie des médias impose des règles visant à éviter de concurrencer les salles de cinéma. Ainsi, un film ne pourra pas être projeté dans un établissement à vocation culturelle (médiathèques, musées, associations, etc.) dans un délai d'un an à partir de la date de délivrance du visa d'exploitation en salle<sup>179</sup>.

- *Education à l'image*

La médiation autour des contenus peut aussi être envisagée sous l'angle de l'éducation à l'image. L'accompagnement des usagers et l'éducation à l'image peuvent en effet se prolonger en ligne, par exemple en promouvant les différents projets de l'Institut de recherche et d'innovation (IRI) du Centre Pompidou, et notamment le logiciel « Lignes de temps<sup>180</sup> », qui propose une table de montage virtuelle. Parallèlement à cette initiation en ligne, des ateliers pourront être proposés en ligne, pour familiariser les publics intéressés à des outils de montage (iMovie, Final Cut, etc.) Les résultats de ces ateliers pourront d'ailleurs trouver leur place par la suite sur la plateforme.

---

<sup>179</sup> DE LÉPINAY, Jean-Yves et PALESSE, Marianne, « Les médiathèques, quelle place dans l'économie des films ? », *BBF*, 2012, n° 4, p. 24-28, à la p. 26.

<sup>180</sup> <<http://ldt.iri.centrepompidou.fr/ldtplatform/ldt/>>, consulté le 20 décembre 2012.

Sélectionner, valoriser, communiquer sont les meilleurs moyens d'assurer le succès de son service de V&D. Quelle que soit la taille générale du catalogue, c'est la médiation autour des contenus – même s'il ne s'agit « que » de quelques titres – qui permettra au service de décoller, comme on le voit à Grenoble, ou à Toulouse. Un tel investissement – en termes de coût, de temps, de personnel – est souhaitable, mais court le risque de rester à l'état de vœu pieux. En effet, si les grandes bibliothèques peuvent arriver à dégager du temps et de l'argent pour développer les ressources électroniques, cela semble plus incertain pour des établissements de taille plus réduite...

## **UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE : COOPÉRATION ET MUTUALISATION**

La Vidéo à la Demande apparaît encore comme un service qui peine à s'imposer dans les bibliothèques, malgré de réelles attentes des usagers. A cela, plusieurs raisons : un modèle économique encore trop insatisfaisant pour les bibliothèques, une offre disparate et parfois restrictive. L'implication d'établissements « pilotes » qui ont pu proposer des orientations innovantes – en s'appuyant sur des plateformes déjà existantes (Toulouse, Plaine-Commune) ou en créant des plateformes propres (Grenoble) – ne doit pas rester « l'arbre qui cache la forêt », mais bien plutôt inciter à une réflexion globale, nationale, sur ce qui peut être fait pour les bibliothèques dans le domaine de la Vidéo à la Demande.

De ce fait, une évolution semble nécessaire : la coopération, que l'on imaginera à plusieurs échelles, autour de plusieurs intermédiaires et devant répondre à deux objectifs principaux : la négociation des droits pour aboutir à un plus juste modèle économique et la mise en place de services propres à mieux satisfaire les attentes des usagers.

### **Un échelon national à définir ?**

En l'état actuel, le mode de fonctionnement des bibliothèques ne leur permet pas de s'imposer face aux fournisseurs de V&D ni d'aboutir à une offre adaptée aux attentes des publics. Or, pour développer des services pertinents ou produire des ressources propres, les bibliothèques ne peuvent agir isolément. Toutes les bibliothèques interrogées ont en effet insisté sur le manque de personnel, qui empêche un travail de médiation à la hauteur des ressources proposées.

Pour pallier ces difficultés, une solution « nationale » peut être envisagée, et ce à deux niveaux : l'implication d'acteurs intermédiaires pour faire connaître les besoins des bibliothèques et la création d'une plateforme nationale de V&D.

### ***Des intermédiaires pour faire connaître les besoins des bibliothécaires***

Pour mettre en œuvre une politique de coopération efficace, la place des intermédiaires est importante. Sur le modèle de ce qu'avait proposé Carel en 2006-2007, il s'agirait de proposer aux bibliothèques un espace de discussion et d'évaluation autour de la Vidéo à la Demande et des offres des éditeurs, permettant de clarifier une situation complexe et parfois confuse. C'est déjà une mission des associations Carel et Images en bibliothèques. La première propose sur son site collaboratif des présentations de différentes ressources numériques<sup>181</sup> et propose une « enquête sur les abonnements aux

---

<sup>181</sup> Le site collaboratif de l'association proposera présentation et évaluation des différentes ressources. Cf le site de l'association, [en ligne], <[www.reseaucarel.org](http://www.reseaucarel.org)>, consulté le 20 décembre 2012.

ressources numériques payantes<sup>182</sup> » destinée à aider les bibliothèques de lecture publique dans leur choix, tandis que la seconde œuvre à la mise en valeur des collections audiovisuelles et propose de nombreuses journées de formation ou journées d'étude sur la V&D pour présenter les différents services aux bibliothèques.

Outre ce travail d'analyse des offres existantes, les deux associations sont également amenées à jouer un rôle plus actif dans les négociations avec les éditeurs. Déjà, en 2007, Gilles Guadin de Vallerin (directeur des médiathèques de l'agglomération de Montpellier) appelait de ses vœux la constitution de « groupes d'intérêts capables de défendre ceux de nos usagers, (...) capables de faire du lobbying, d'être un groupe de pression pour la défense d'un service public à la hauteur des attentes de ses usagers<sup>183</sup> ». Le rôle des associations Carel et Images en bibliothèques dans ce travail de « lobbying » est essentiel.

A ce sujet, il convient de revenir sur les changements induits par la transformation de Carel de consortium en association. En effet, d'abord consortium de bibliothèques publiques piloté par la BPI depuis 2005, le réseau Carel s'est structuré en association en mars 2012. C'est désormais sous la forme d'association avec bibliothèques adhérentes que Carel se présentera comme « interlocuteur national des éditeurs de ressources numériques pour les offres payantes à destination des bibliothèques publiques<sup>184</sup> ». Dans ce cadre, Carel organise des tables rondes mêlant représentants des éditeurs et des bibliothèques afin de trouver un terrain d'entente, en particulier au niveau du modèle économique. La première étape de la réflexion de Carel a porté sur le livre numérique et a conduit à la publication des « Recommandations pour le livre numérique en bibliothèque publique », qui plaident notamment pour l'abolition des DRM, du principe du bouquet fermé (au profit du titre à titre), pour la conservation des documents achetés numériquement et pour la mise en place de « tarifs soutenables pour les finances publiques, leur permettant de présenter une offre abondante et attractive, condition du développement de la lecture numérique<sup>185</sup> ».

Dans un second temps, un groupe de travail sera consacré à la musique et au cinéma en bibliothèque, afin de passer en revue les offres, faire des recommandations aux fournisseurs pour qu'ils s'adaptent aux bibliothèques, qu'ils fassent évoluer leur modèle technique ou économique. Outre les recommandations qui découleront de ce groupe de travail, l'importance du poids de Carel dans les négociations ne doit pas être négligée. En effet, à la fois Caroline Ghiene (ArteVOD) et Franck Gabriel (CVS) sont conscients du poids que pourraient représenter des bibliothèques unies. Ainsi Caroline Ghiene nous a-t-elle signifié que si Carel se présentait comme une vraie centrale d'achat, représentant l'association de centaines de bibliothèques, les négociations avec les ayants droits pourraient se voir facilitées. Le volume global des transactions pourrait en effet jouer : pour le moment, les contrats se font de manière autonome, pour des forfaits de 200 visionnages environ à chaque fois, mais si Carel se positionnait pour

---

<sup>182</sup> GOBBO Cécile, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique, Année 2010*, BPI – association Carel, juillet 2011, 17 p.

<sup>183</sup> Cité par DUREL, Eric, « Autant en apporte la VOD ? Suite... », *Bibliofrance.org*, 15 novembre 2007, [en ligne], <[http://bibliofrance.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=333:autant-en-apporte-la-vod--suite-&catid=1:actualit&Itemid=37](http://bibliofrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=333:autant-en-apporte-la-vod--suite-&catid=1:actualit&Itemid=37)>, consulté le 20 décembre 2012.

<sup>184</sup> « Carel se structure en association », Communiqué de presse, juin 2012.

<sup>185</sup> « Recommandations pour le livre numérique en bibliothèque publique », [en ligne], <<http://www.reseaucarel.org/page/recommandations-pour-le-livre-numerique-en-bibliotheque-publique>>, consulté le 20 décembre 2012.

négocier des forfaits de 10 000 visionnages, la situation pourrait rapidement évoluer, toujours selon Caroline Ghiene<sup>186</sup>.

Le rôle de Carel pourrait dès lors se rapprocher de celui de Couperin pour les bibliothèques universitaires, qui, avec l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur), a pu négocier et acquérir en 2011 des ressources sous forme de licences nationales, en particulier pour certaines revues électroniques dont le modèle économique – fondé sur des bouquets aux tarifs prohibitifs – était non viable pour les bibliothèques.

### *La création d'une plateforme nationale*

Outre le poids que pourraient représenter les bibliothèques insérées dans une démarche de coopération, la question de la création d'une plateforme commune se pose également. Nous pensons ici à une plateforme qui agrégerait des contenus divers – sur le modèle de ce que propose Adavision par exemple – et non issus d'un catalogue d'éditeurs précis. Cette plateforme éviterait aux bibliothécaires d'être tributaires d'une offre mais pourrait agréger des contenus issus de différentes plateformes commerciales : ArteVOD, UniversCiné, mais pourquoi pas aussi d'autres services de V&D qui ne proposent pas pour l'instant d'offre en direction des bibliothèques, comme Carlotta, Mk2, les éditions Montparnasse, etc. La mise en place d'une interface commune permettrait d'éviter aux bibliothécaires d'avoir à choisir entre le catalogue d'Arte, de CVS ou d'Adavision, mais au contraire de pouvoir proposer des contenus variés, par une sélection titre à titre. L'offre serait ainsi plus lisible, plus complète et plus simple d'utilisation, pour les bibliothécaires comme pour les usagers. Concrètement, deux aspects devront être creusés pour le développement de ce type de service : les conditions de mise en œuvre technique d'une telle plateforme et le reversement des rémunérations aux ayants droits.

Pour ce dernier aspect, soit la législation évolue et aménage une « exception » pour la circulation des œuvres en milieu institutionnel – même sur internet –, soit l'achat se fait directement auprès des ayants droits, soit les droits s'acquiescent auprès d'une centrale comme Adavision. Il s'agira cependant de s'assurer de la pérennité du modèle proposé par Adavision et de sa viabilité – l'intérêt des bibliothèques ne résidant pas non plus dans la destruction de la chaîne du film. En effet, pour Caroline Ghiene – certes partie prenante dans l'affaire – le modèle proposé par Adavision est à la limite de l'indécence vis-à-vis des ayants droits, mal rémunérés :

Quand l'ADAV vend 50 € un fichier, pour 5 ans de droits, avec une limitation à 3 000 connexions, l'ayant droit reçoit 20 € pour 5 ans et 3 000 visionnages ; alors que dans le monde matériel, le même DVD, pour le même prix, en bibliothèque, pouvait être vu par 10-20 personnes maximum<sup>187</sup>.

Se pose ensuite la question du pilotage d'une telle plateforme, déjà étudiée il y a quelques années par le groupe Projet de l'Enssib (*Projet Bpi-VoD, mise en place d'une procédure d'évaluation des sites de VoD et de négociation commune de tarifs d'abonnement pour le réseau des bibliothèques publiques*<sup>188</sup>). Le groupe projet formulait à l'époque deux propositions :

<sup>186</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

<sup>187</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012. Précisons néanmoins que cette explication reste un peu réductrice : de fait, les films proposés par Adavision ne sont pas visionnés 3 000 fois, et *dans l'absolu*, un DVD pourrait être emprunté toutes les jours, sans discontinuer pendant 5 ans et donc être visionné près de 2000 fois...

<sup>188</sup> CHEKIB Vincent, FAUDUET, Louise, LEBRETON, Claire, MARTIN, Isabelle, MARTY, Laurent et PHALIPPOU, René, *Projet Bpi-VoD mise en place d'une procédure d'évaluation des sites de VoD et de négociation commune de tarifs d'abonnement pour le réseau des bibliothèques publiques*, 2008, Gestion de projet Enssib, 156 p.

- *La sous-traitance par un prestataire privé* (par exemple un éditeur privé, un regroupement d'éditeurs ou une association de négociation de droits), dont le maître d'ouvrage serait Carel, le service audiovisuel de la BPI ou encore le Ministère de la Culture. Le Groupe projet s'inspirait là de la situation américaine<sup>189</sup> ou allemande<sup>190</sup> : un prestataire se charge de créer une interface unique permettant l'accès à un catalogue d'œuvres et l'hébergement de contenus propres.
- *La prise en charge par une institution publique centrale* (un grand établissement ou plusieurs grands établissements ; une association de plusieurs services de l'Etat, d'établissements et d'un opérateur disposant de l'infrastructure nécessaire). Cet ambitieux projet prend appui sur le modèle danois et le projet Bibcast<sup>191</sup>.

Aujourd'hui, ces deux orientations restent envisageables, même si elles paraissent complexes à mettre en place. La première solution (sous-traitance par un prestataire privé) pose la question du choix du prestataire. Lors de nos entretiens, à la fois « Médiathèque Numérique » et CVS se sont dits prêts à intégrer des contenus plus divers, Caroline Ghiene proposant notamment l'utilisation de la « coquille » de la plateforme existante pour intégrer ensuite des contenus dont les droits auraient été négociés par le ministère. Les médiathèques ne paieraient alors qu'un droit d'accès à la plateforme qui rémunérerait l'usage, la maintenance et l'évolution du service<sup>192</sup>. Pour ces deux services, leurs représentants ne sont pas fondamentalement opposés à l'idée d'une seule et unique plateforme à destination des bibliothèques... à condition, évidemment, qu'il s'agisse de la leur ! Par ailleurs, passer par un prestataire extérieur fait courir le risque de privilégier avant tout les ressources commerciales et, pour les bibliothèques, de se désengager complètement et de mettre de côté tout l'aspect médiation et travail autour des collections qui sont, comme on l'a vu, un aspect des plus importants pour le succès de la V&D en bibliothèque. Une solution pourrait être la mise en œuvre par le prestataire choisi d'une plateforme en marque blanche, qui permettrait ainsi à chaque bibliothèque d'éditorialiser comme elle l'entend son service.

Concernant la seconde hypothèse (prise en charge par une institution publique centrale), la situation actuelle des finances publiques n'est pas vraiment de bon augure. Pour René Phalippou (Service du livre et de la lecture), la puissance publique n'a pas les moyens techniques, institutionnels et financiers de développer une telle plateforme, qui demanderait, non seulement l'injection de quelques millions d'euros au lancement, mais également, par la suite, un investissement constant pour faire vivre correctement le service, permettre une rotation et un renouvellement des titres, une éditorialisation suffisante, etc<sup>193</sup>. Outre l'investissement conséquent et l'ambition d'un tel projet, le même risque se présente de proposer aux bibliothèques une offre homogène, identique dans toutes les institutions françaises...

<sup>189</sup> OverDrive a lancé en 2005 une plateforme de V&D à destination des bibliothèques. Les établissements paient le prix de la plateforme et un forfait pour chaque œuvre qu'ils choisissent d'intégrer dans le catalogue. La plateforme permet par ailleurs l'intégration de contenus propres.

<sup>190</sup> DiViBib propose, sur un site en marque blanche, des contenus variés.

<sup>191</sup> Bibcast est un projet initié en 2004 par des bibliothèques et des partenaires institutionnels (Cinémathèque nationale, section Média de l'agence bibliographique nationale et commission Education du conseil municipal, et financé par l'Etat et la ville de Copenhague.

<sup>192</sup> Caroline Ghiene, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

<sup>193</sup> René Phalippou, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

## Une réorganisation par pôles régionaux ?

Pour éviter une homogénéisation de l'offre, un autre modèle est possible. A côté d'une coopération nationale qui permettrait la négociation de droits pour la mise à disposition de titres en VàD pour les bibliothèques, un relais pourrait se trouver au niveau régional. On pourrait donc imaginer que les BDP ou les BMVR jouent un rôle d'intermédiaire régional, avec le soutien des DRAC.

Pour René Phalippou, si une plateforme nationale constituerait un projet trop lourd et trop ambitieux, le Ministère pourrait en revanche soutenir (par le biais d'appels d'offre, comme cela a été le cas à Grenoble) la constitution de pôles départementaux ou régionaux qui irrigueraient leur territoire<sup>194</sup>. Cette solution intermédiaire permettrait notamment de ne pas gommer l'ancrage régional, qui est une évolution intéressante de la VàD, en créant ainsi des réservoirs audiovisuels de la culture locale, auxquels participeraient les différentes bibliothèques du réseau. Cette solution continuerait malgré tout de dépendre de l'initiative des équipes locales – source possible de déséquilibres entre régions.

\*  
\*       \*

Ce travail prospectif a permis de dégager des orientations souhaitables pour le développement de la Vidéo à la Demande en bibliothèque. D'après les observations que nous avons pu réaliser dans les médiathèques proposant un service de VàD, il nous semble primordial que la bibliothèque redevienne actrice de son offre de vidéo à distance – qui doit être perçue comme un prolongement logique de ses collections physiques. Pour ce faire, l'éditorialisation et la médiation autour des contenus est une démarche nécessaire pour faire vivre l'offre en ligne.

La conjonction de services pour l'instant mal adaptés aux bibliothèques (économiquement et techniquement) et d'une législation du droit d'auteur sur internet tout aussi mal adaptée incitent à la mise en œuvre d'une politique de coopération, au niveau national et/ou local.

<sup>194</sup> René Phalippou, entretien réalisé le 12 octobre 2012.

## CONCLUSION

---

L'intérêt d'un service de Vidéo à la Demande en bibliothèque est multiple : accessibilité des collections 24h/24h, 7j/7, adaptation des bibliothèques au numérique, accompagnement des usagers vers les TIC, ou encore possibilités infinies de médiations innovantes. Pourtant, la VàD n'apparaît pas encore comme un service qui a su s'imposer dans les bibliothèques françaises, même si certaines expériences ont pu en montrer toute la richesse. La limite principale à l'essor de la VàD en bibliothèque réside dans le modèle économique fondé sur des catalogues resserrés et sur le paiement à l'acte, en particulier chez CVS et ArteVOD/UniversCiné. A ce titre, la VàD est une déclinaison d'un problème plus large qui est celui de l'accès aux ressources numériques (périodiques électroniques, livres, musique, etc.). En outre, la VàD interroge directement le cœur de métier du bibliothécaire, censé constituer des collections vivantes mais pérennes, en fonction de besoins clairement identifiés, tout en les valorisant par des actions de médiation. Or le modèle en vigueur remplace la notion de collection par une « logique de péage » qui ne convertit pas l'investissement public en patrimoine mais en simple *accès*. Seul modèle « original », le parti-pris d'Adavision de proposer à la vente des fichiers vidéos aux bibliothèques qui doivent prendre en charge la création de la plateforme est une perspective intéressante, même si la lourdeur de l'opération reste trop conséquente pour la plupart des médiathèques.

Pourtant, en dépit de toutes ces difficultés, il y a de la place pour la VàD en bibliothèque, en particulier quand l'offre dématérialisée se fait complémentaire de l'offre physique et quand elle fait l'objet d'une médiation créative, probablement plus proche de la programmation culturelle que de l'animation classique. De fait, la situation reste très disparate en France, ce qui n'est pas nécessairement dû au choix de tel ou tel service, mais plutôt à une implication portée par chaque établissement propre à jouer sur le succès du service. Cette implication doit se traduire, selon nous, prioritairement par un ancrage local, nécessaire pour donner à sa plateforme de la plus-value par rapport aux services commerciaux, et ainsi augmenter l'attractivité du service auprès des usagers. Cet ancrage local peut se traduire – comme à Grenoble – par la recherche de documents audiovisuels témoins de la vie locale, faisant ainsi de la médiathèque un réservoir d'images animées, au centre de la ville ou de la région. D'après les expériences actuelles de Vidéo à la Demande en bibliothèque il semble en effet que les contenus (films 'locaux' mis à part) importent finalement assez peu. C'est le travail autour des collections qui fait la différence, à la fois *sur la plateforme* (éditorialisation, mise en avant de documents liés à l'actualité culturelle locale, etc.) et *dans l'établissement* (mise en regard des différents supports, projections, actions culturelles variées, etc.).

Si les trois services actuellement proposés aux bibliothèques sont – sur certains aspects – limités ou complexes à mettre en œuvre, il semble cependant dangereux d'adopter une démarche « attentiste ». En dépit des baisses de financements, de l'accroissement du travail pour les équipes et d'un manque de formation (technique, juridique) aux nouvelles conditions du marché, les bibliothèques doivent se saisir des opportunités créées par la Vidéo à la Demande et coopérer pour pouvoir peser dans le débat, faire évoluer le marché et, à terme, pouvoir

« rester maîtresses de leur offre culturelle<sup>195</sup> ». Des négociations doivent être menées auprès des éditeurs, mais également auprès des ayants droits pour faire évoluer les mentalités et faire comprendre que la bibliothèque n'est pas un espace concurrent mais peut, au contraire, devenir un terrain de découverte et d'initiation, un tremplin pour des œuvres méconnues ou difficilement accessibles. Ainsi, si la théorie de la longue traîne<sup>196</sup> ne semble pas se vérifier pour la VàD commerciale qui privilégie les nouveautés et les films les plus 'populaires', un « marché de niche » pourrait exister en médiathèque. Les animations culturelles, l'éclairage apporté par les professionnels des bibliothèques permettrait ainsi de faire de la place et de valoriser des films ayant reçu peu de succès en salles, ou tout simplement exclus du secteur marchand. La coopération entre bibliothèques autour de la VàD peut se matérialiser dans des négociations mais également dans la création de plateformes nationales ou régionales qui permettraient de mutualiser les moyens, les idées, les contenus pour proposer une véritable offre de VàD à destination des bibliothèques, alternative à l'offre commerciale.

Tout cela suppose une volonté politique évidente, d'autant plus que la refonte de la réglementation du droit d'auteur sur internet et notamment en faveur d'exceptions pour les établissements culturels semble un pré-requis nécessaire. La chronologie des médias doit s'adapter aux contraintes imposées par la révolution numérique et aux nouveaux usages – de façon plus approfondie que les mesures prises par la loi Internet et création – tout en perpétuant les conditions nécessaires au financement de la filière audiovisuelle<sup>197</sup>. La refonte de la chronologie des médias est au cœur des débats qui nourrissent la mission confiée à Pierre Lescure, de même que la réflexion autour de la « riposte » contre le piratage, notamment autour du débat Hadopi/Licence globale<sup>198</sup> ou contribution créative<sup>199</sup>. La mission Lescure est en effet chargée de concerter les différents acteurs du numérique afin de dégager des lignes directrices pour une « politique culturelle à l'heure du numérique ». Si, en décembre 2012, lors d'un premier bilan d'étape, la mission Lescure a plaidé pour un réaménagement du droit d'auteur et pour une « refonte radicale de la chronologie des médias<sup>200</sup> », il reste à voir quelles seront les conséquences concrètes de cette mission de concertation – et si les bibliothèques pourront tirer bénéfice de cette adaptation de la législation au numérique.

<sup>195</sup> DE LÉPINAY, Jean-Yves et PALESSE, Marianne, « Les médiathèques, quelle place dans l'économie des films ? », *BBF*, 2012, n° 4, p. 24-28, à la p. 26.

<sup>196</sup> La théorie de la longue traîne a été élaborée par Chris Anderson en 2004. Elle suppose que la viabilité économique des marchés de niche est rendue possible, sur le long terme, avec l'évolution des technologies, et notamment la dématérialisation des supports.

<sup>197</sup> LECHEVALLIER, Pascal, « Révolutionner la chronologie des médias : Salle, VOD et TV », *ZDNet*, 21 octobre 2012, [en ligne], <<http://www.zdnet.fr/actualites/revolutionner-la-chronologie-des-medias-salle-vod-et-tv-39783756.htm>>, consulté le 26 décembre 2012.

<sup>198</sup> La licence globale est un concept né en 2001 qui vise à légaliser les échanges non-commerciaux de contenus audiovisuels à travers Internet, en contrepartie d'une rétribution forfaitaire redistribuée aux ayants droits, proportionnellement à la densité de téléchargement que leurs œuvres ont suscité.

<sup>199</sup> Licence globale et contribution créative sont deux concepts assez proches. Dans le cadre de la contribution créative, la rétribution forfaitaire est imposée à tous les internautes, alors que dans le cadre de la Licence globale, elle est optionnelle. Pour comprendre les détails de ces différentes propositions, un excellent site a été créé par des étudiants de Sciences-Po Paris. Une cartographie reprend notamment les différents dispositifs proposés : <[http://medialab.sciences-po.fr/controversies/2011/ecole\\_com/licence\\_globale/points-de-debat/les-dispositifs/](http://medialab.sciences-po.fr/controversies/2011/ecole_com/licence_globale/points-de-debat/les-dispositifs/)>, consulté le 22 décembre 2012.

<sup>200</sup> BEUVE-MÉRY, Alain, « La mission Lescure plaide pour un réaménagement du droit d'auteur », *LeMonde.fr*, 6 décembre 2012, [en ligne], <[http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2012/12/06/la-mission-lescore-plaide-pour-un-reamenagement-du-droit-d-auteur\\_1800973\\_3234.html](http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2012/12/06/la-mission-lescore-plaide-pour-un-reamenagement-du-droit-d-auteur_1800973_3234.html)>, consulté le 22 décembre 2012.



# Sources

## ENTRETIENS

Pour la rédaction de ce mémoire, nous avons réalisé des entretiens, dont la liste est dressée ici :

### Du côté des bibliothèques

*BM de Grenoble :*

- Participation à une présentation du service « CinéVOD » lors d'une journée de formation continue à l'Enssib, 15 mai 2012.
- Entretien avec Annie Brigant et Thierry Maillot, 28 septembre 2012.

*BnF :*

- Alain Carou, département de l'audiovisuel, service Images, 24 août 2012.

*BPI :*

- Cécile Gobbo et Philippe Colomb, de la délégation à la coopération nationale et internationale, 26 juillet 2012.
- Christine Micholet et Jacques Puy, du service cinéma, 26 juillet 2012.

*Images en bibliothèques :*

- Jean-Yves de Lépinay, président de l'association Images en bibliothèques, à diverses reprises.

*Service du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture) :*

- René Phalippou, 12 octobre 2012.

### Du côté des éditeurs de VàD

*CNC :*

- Sophie Girieud, chargée de mission VOD, 21 septembre 2012.<sup>201</sup>

*CVS :*

- Franck Gabriel, 22 octobre 2012.

*Médiathèque Numérique :*

- Caroline Ghiene, 12 octobre 2012.

## QUESTIONNAIRES

Pour pouvoir obtenir des retours des bibliothèques proposant une offre de vidéo à la demande, nous avons opté pour un questionnaire type<sup>202</sup>. Nous avons pu

<sup>201</sup> Nous plaçons l'entretien avec Sophie Girieud « du côté des éditeurs » car il a porté, en grande partie, sur les éditeurs de VàD, les modèles économiques à l'œuvre et sur les questions juridiques autour de la VàD.

<sup>202</sup> Les questionnaires sont reproduits *infra*, cf. annexe n°1 : « Questionnaire envoyé aux bibliothèques proposant de la VàD via 'Médiathèque Numérique' ».

obtenir une liste exhaustive des bibliothèques proposant le service « Médiathèque Numérique » grâce aux informations fournies par Caroline Ghiene. Pour l'offre de CVS en revanche, une liste exhaustive n'a pu être dressée, mais nous avons tout de même pu contacter certaines bibliothèques, grâce aux informations fournies par Frank Gabriel.

Concernant le service « Médiathèque Numérique », nous avons contacté les différentes bibliothèques (municipales, départementales et universitaires<sup>203</sup>) proposant le service. Parmi celles-ci, nous avons reçu 20 questionnaires remplis. Le nombre de questionnaires retournés est proportionnellement faible (un tiers) mais les bibliothèques répondantes sont assez représentatives de l'hétérogénéité du réseau français, avec des médiathèques plus ou moins grandes, desservant des territoires variés.

*En bibliothèque municipale :*

- Angoulême, Claire Valgres (Chargée de communication et promotion de l'Alpha, médiathèque du Grand'Angoulême) ;
- Béziers, Dominique Fourcade (Responsable Pôle Musique Arts Cinéma) ;
- Blanquefort, Joelle Danies-Caillaud (Directrice de la Médiathèque) ;
- Clamart – Sud de Seine, Camille Rivory (Responsable du Pôle Services aux publics et services communs) ;
- Epinal, Aurélie Demange (Responsable des services numériques) et Christophe Pena (Responsable secteur musique et images) ;
- Franconville, Olivier Ploux (Directeur de la Médiathèque) ;
- Le Chesnay, Régis Pailler (Responsable Multimédia) ;
- Lille, Marie-France Nassiri (Chargée des projets en informatique documentaire) ;
- Meylan, Laurence Veychard (Responsable de la bibliothèque en ligne) ;
- Meyzieu, Béatrice Wicinski (Responsable des ressources et services numériques) ;
- Monaco, Nathalie Barbaste-Marro (Directrice de la médiathèque de Saint-Jean) ;
- Champs Libres de Rennes, Olivier Pichon (Responsable Numérique et Communication) ;
- Saint-Brieuc, Nathalie Gesbert (Pôle informatique, audiovisuel, multimédia) ;
- Sète, Pascal Imbert (Responsable de la médiathèque François Mitterrand) ;
- Toulouse, Coline Renaudin (Conservateur en charge de l'audiovisuel) ;
- Yvetot, Véronique Deleplace (Responsable Espace Musique et Cinéma).

*En bibliothèque départementale de prêt :*

- Bas-Rhin, Caroline Kolb (Service de l'offre culturelle)

---

<sup>203</sup> Nous avons, pour le présent mémoire, mis de côté les institutions plus spécifiques proposant également le service « Médiathèque Numérique » : la Cinémathèque de Toulouse, Radio France et le comité d'entreprise de la RATP.

- Gironde, Benoît Roucou (Réfèrent T.I.C.)
- Indre-et-Loire, Mathilde Chauvigné (adjointe au directeur).

*En bibliothèque universitaire :*

- Rennes 2, Dominique Bougé-Grandon (Responsable de la médiathèque).

Concernant la plateforme CVS, nous avons envoyé un questionnaire à une dizaine de bibliothèques proposant de la VàD *via* CVS ou en passe de le faire. Malheureusement, aucun questionnaire ne nous a été retourné.

## DOCUMENTATION INTERNE

### **Sur « CinéVOD » (Grenoble)**

Synthèse d'une enquête auprès des usagers portant sur l'utilisation des ressources numériques proposées par les BMG (dont CinéVOD), menée par une conservatrice stagiaire lors d'un stage en 2011 (usage interne).

Statistiques (inscrits et visionnages) pour les mois de décembre 2011, mars 2012, avril 2012 et septembre 2012.

### **Sur le service « Médiathèque Numérique »**

« Présentation du service Médiathèque Numérique », remis par Caroline Ghiene, 18 p.

Synthèse d'une enquête menée pendant l'été 2012, sur la consommation des médiathèques partenaires.



## ***Bibliographie***

La vidéo à la demande en bibliothèques n'a pas été l'objet, jusqu'à présent, d'étude qui lui soit entièrement consacrée. Cependant, nous avons pu nous appuyer sur une documentation conséquente, concernant l'audiovisuel en général, sous ses aspects commerciaux et plus particulièrement dans le cadre des bibliothèques. En ce qui concerne la Vidéo à la Demande – en général et dans les bibliothèques – nous nous sommes essentiellement reposée sur des articles de blogs ainsi que sur les sites institutionnels des différents prestataires.

Nous regroupons ici les documents divers qui ont servi de base à la rédaction de ce mémoire d'étude. Les ressources sont réparties en plusieurs parties thématiques, allant du plus général au particulier.

### **LA VIDÉO À LA DEMANDE DANS LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'AUDIOVISUEL**

#### **Le marché de la vidéo : études du CNC**

CNC, *Dossier # 309 - le marché de la vidéo - 2009*, Paris : CNC, 2009, 56 p  
\_\_\_\_\_, *Dossier # 313 - le marché de la vidéo - 2010*, Paris : CNC, 2010, 64 p.  
\_\_\_\_\_, *Dossier # 321 - le marché de la vidéo - 2012*, Paris : CNC, 2012, 68 p.

#### **Vidéo à la Demande : aspects pratiques et économiques**

AGENCE QUALIQUANTI, *Les nouvelles formes de consommation des images : TNT, TVIP, VOD, sites de partage, piraterie... analyse qualitative*, Paris : CNC, 2007, 46 p.

CNC et MEDIA CONSULTING GROUP, *L'économie de la VoD en France*, Paris : CNC, 2008, 96 p.

CHANTEPIE, Philippe, et LE DIBERDER, Alain, *Révolution numérique et industries culturelles*, Paris : La Découverte, 2005, 126 p.

DUPOUY, Sophie et MAURICE, Isabelle, *Pratiques de la VOD en France*, Paris : CNC, 2006, 26 p.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS et OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL, *La vidéo à la demande en Europe : second recensement des services de VoD de janvier 2008*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2008, 39 p.

GASULLA, Dimitri, *Le choix et la découverte des contenus dématérialisés : Filtres, prescription et recommandation dans le marché de la VOD*, Mémoire de master 2 sous la direction de Kira Kitsopanidou (Université Sorbonne Nouvelle), 2011, 149 p.

GFK RETAIL & TECHNOLOGY / NPA CONSEIL, *Le marché de la VOD en France : Etat des lieux, Tendances clés pour 2012, Evolution de l'outil de mesure référent*, novembre 2011, [en ligne], : <http://www.npaconseil.com/media/111110-pres-marche-de-la-vod-en-france-npa-gfk.pdf>

LAMANT, Ludovic, « La VoD, eldorado ou chimère », *Cahiers du cinéma*, n°628, novembre 2007, p. 47-48.

LECHEVALLIER, Pascal, <[www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr)> [ce site contient de nombreux articles sur l'actualité du marché de la Vidéo à la demande, dont : ]

\_\_\_\_\_, « MegaUpload : pas de report sur l'offre de VOD payante », *ZDNet*, 23 avril 2012, [en ligne], <<http://www.zdnet.fr/actualites/megaupload-pas-de-report-sur-l-offre-de-vod-payante-39770987.htm>>.

\_\_\_\_\_, « Révolutionner la chronologie des médias : Salle, VOD et TV », *ZDNet*, 21 octobre 2012, [en ligne], <<http://www.zdnet.fr/actualites/revolutionner-la-chronologie-des-medias-salle-vod-et-tv-39783756.htm>>.

\_\_\_\_\_, « VOD : plus de VODistes en 2012, mais un panier moyen en baisse », *ZDNet*, 22 décembre 2012, [en ligne], <<http://www.zdnet.fr/actualites/vod-plus-de-vodistes-en-2012-mais-un-panier-moyen-en-baisse-39785700.htm>>.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL, *Vidéo à la demande et télévision de rattrapage en Europe*, Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2009, 406 p.

### **Vidéo à la Demande : aspects juridiques**

« Arrêté du 9 juillet 2009 pris en application de l'article 30-7 du code de l'industrie cinématographique », [en ligne], <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020835631&dateTexte=&categorieLien=id>>.

« Accord pour le réaménagement de la chronologie des médias du 6 juillet 2009, annexé à l'arrêté d'extension du ministère de la culture en date du 9 juillet 2009 pris en application de l'article 30-7 du code de l'industrie cinématographique », [en ligne], <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020835631&dateTexte=&categorieLien=id>>.

D'HAUTEFOEUILLE, Marc, et ZAUDERER, Florence, « Vidéo à la demande : des enjeux juridiques complexes », *Journal du net*, 8 juin 2004, [en ligne], <<http://www.journaldunet.com/juridique/juridique040608.shtml>>.

NIKOLTCHEV, Susanne, (éd.), *Les aspects juridiques de la vidéo à la demande*, Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2007, 97 p.

## **RESSOURCES NUMÉRIQUES ET AUDIOVISUELLES EN BIBLIOTHÈQUE**

### **Les ressources numériques en bibliothèque**

BRUTHIAUX, Pierre, « Musique en ligne en bibliothèque publique », *BBF*, 2007, n° 3, p. 105-106.

CALENGE, Bertrand, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008, 264 p.

GOBBO Cécile, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique, Année 2010*, BPI – association Carel, juillet 2011, 17 p.

GUSTHIOT, Julien, *Les ressources numériques dans les médiathèques territoriales: état des lieux et lignes de fuites*, Mémoire d'étude DCB, sous la direction d'Eric Pichard, Villeurbanne : Enssib, 2012, 88 p.

HERRY, Fabienne, « Musique en bibliothèque », *BBF*, 2009, n°3, p. 91-92.

MERCIER, Sylvère, « Les bibliothécaires, médiateurs dans l'océan du web », *Bibliobsession*, le 10 septembre 2012. [en ligne], <<http://www.bibliobsession.net/2012/09/10/les-bibliothecaires-mediateurs-dans-locean-du-web/>>.

NEVEUX, Janou, « Musique numérique en bibliothèque », *BBF*, 2011, t. 56, n° 5, p. 101-102.

OUALI-SEON, Hélène, *Les ressources numériques en BDP : évolution ou révolution ?*, Mémoire d'étude DCB, sous la direction de Villenet-Hamel, Mélanie, Villeurbanne : Enssib, 2012, 93 p.

### Les images animées en bibliothèque

ALIX, Yves, « Acquérir la documentation sonore et audiovisuelle », *BBF*, 2011, t. 56, n°3, p. 29-33.

« Au cœur des images », *BBF*, 2007, t. 52, n°2, p. 5-69. [Ce dossier du *BBF* est entièrement consacré à l'image en bibliothèque. Certains articles pouvant nous intéresser sont également cités *infra*]

*Audiovisuel et multimédia en bibliothèque : réflexion sur la complémentarité des supports et des contenus. Table ronde, assemblée générale d'Images en bibliothèque, BPI, 3 juin 1997*, Paris : Images en bibliothèques, 1997, 27 p.

« Cinéma » Dossier, *Bibliothèque(s)*, n° 45, juillet 2009, p. 6-55.

CARON, Estelle et CHANTEREAU, Danielle, (dir.), *L'audiovisuel en bibliothèque*, Paris : ABF/Images en bibliothèque, 2010, 175 p.

CAROU, Alain, « Archiver la vidéo sur le web. Des documents ? Quels documents ? », *BBF*, dossier « Au cœur des images », t. 52, n°2, 2007, p. 56-60.

COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle et MELOT, Michel, *Les images dans les bibliothèques*, Paris : Cercle de la librairie, 1995, 390 p.

DESRICHARD, Yves, dir., *Cinéma en bibliothèque*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2004, 366 p.

*La médiathèque : bilan et perspectives de l'intégration des supports en lecture publique. Colloque Images et sons, encyclopédie et bibliothèque, Bibliothèque nationale de France, 27 février 1997*, Paris : Images en bibliothèques, 1997, 36 p.

*La vidéo dans les médiathèques. Rencontre élus-bibliothécaires. Colloque national, Vannes, 23 mai 1997*. Rennes/Paris : Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne/Images en bibliothèques, 1997, 78 p.

LOYANT, Xavier, *Les collections audiovisuelles de fiction en bibliothèque publique. Entre histoire du cinéma, cinéphilie et consommation culturelle*, Mémoire d'étude DCB, sous la direction d'Yves Alix, Villeurbanne : Enssib, 2010, 80 p.

ROUET, François, *La grande mutation des bibliothèques municipales. Modernisation et nouveaux modèles*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 196 p.

## LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE

AUBERT, Françoise, « L'image et le son en bibliothèque à l'heure du virtuel », *BBF*, 2006, n° 5, p. 105-106.

AZIZA, Emmanuel, « Images en bibliothèques : Bilan et perspectives à l'heure du numérique », *BBF*, 2007, t. 52, n° 2, p. 62-65.

BENOIT, Christian, et FERREIRA, Xavier, *Le projet Médi@TIC des médiathèques de Plaine-Commune*, [entretien mis en ligne], <<http://www.mediathèques-plainecommune.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1508>>.

CAZALET, Marie-Hélène, « La vidéo à la demande : Quels espoirs, quelles craintes pour les bibliothèques ? », *BBF*, t. 52, n° 5, 2007, p. 105-106.

CHANTEREAU, Danielle, « Tu VOD ou tu veux pas ? », *Bibliothèque(s)*, n° 33, juillet 2007, p. 67-68.

CHEKIB, Vincent, FAUDUET, Louise, LEBRETON, Claire, MARTIN, Isabelle, MARTY, Laurent et PHALIPPOU, René, *Projet Bpi-VoD mise en place d'une procédure d'évaluation des sites de VoD et de négociation commune de tarifs d'abonnement pour le réseau des bibliothèques publiques*, 2008, Gestion de projet Enssib, 156 p.

DUREL, Eric, « Autant en apporte la VOD ? Suite... », *Bibliofrance.org*, 15 novembre 2007, [en ligne], <[http://bibliofrance.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=333:autant-en-apporte-la-vod--suite-&catid=1:actualit&Itemid=37](http://bibliofrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=333:autant-en-apporte-la-vod--suite-&catid=1:actualit&Itemid=37)>.

IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES, *Médiathécaires et bibliothécaires de l'image à l'heure d'Internet et du cinéma numérique*, 24 avril 2012, Centre Pompidou, [enregistrement disponible en ligne, mais accessible uniquement par les adhérents de l'association], <<http://www.imagesenbibliotheques.fr/spip.php?rubrique370>>.

\_\_\_\_\_, « Médiathèques et VoD : état des lieux », *La lettre d'Images en bibliothèques*, n°58, mars 2008, 12 p.

« La médiathèque dématérialisée 1. La musique », Actes de la journée d'étude organisée par le Conseil général du Val d'Oise, l'association Cible 95 et l'Adiam Val d'Oise le 31 mai 2007 au Centre culturel de Taverny, [en ligne], <<http://www.valdoise.fr/7612-la-mediathèque-dematerialisee-la-musique.htm>>

« La médiathèque dématérialisée 2. Le cinéma et la vidéo », Actes de la journée d'étude professionnelle organisée par le Conseil général du Val d'Oise, Cible 95 et Ecrans VO le 17 avril 2008 à l'EISTI de Cergy, [en ligne], <<http://www.valdoise.fr/7612-la-mediathèque-dematerialisee-la-musique.htm>>

DE LÉPINAY, Jean-Yves et PALESSE, Marianne, « Les médiathèques, quelle place dans l'économie des films ? », *BBF*, 2012, t. 57, n°4, p. 24-28.

MERCIER, Sylvère, « La médiathèque dématérialisée : cinéma et vidéo », *BBF*, 2008, t. 53, n° 4, p. 88-89.

MICHEL, Benoît, et PICHON, Alban, (dir.), *Télécharger, écouter, voir : les enjeux des nouvelles technologies dans les bibliothèques*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2009, 163 p.

NOSNY, Nathalie, « La vidéo en ligne : techniques, usages et métiers », *BBF*, 2010, t.55, n° 5, p. 92-93.

PHALIPPOU, René, « La vidéo à la demande », in QUEYRAUD, Franck et SAUTERON, Jacques (dir.), *Outils Web 2.0 en bibliothèque : manuel pratique*, Paris : Association des bibliothécaires français, collection Médiathèmes, n°10, 2008, 132 p.

« Réflexions autour de la VOD en bibliothèque », Blog *Bibliothèque des expériences*, Conseil général de l'Essonne, [en ligne], <<http://bde91.blogspot.fr/2012/03/reflexions-autour-de-la-vod-en.html>>, consulté le 20 décembre 2012.



## *Table des annexes*

<b>ANNEXE N°1. QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX BIBLIOTHÈQUES PROPOSANT DE LA VAD VIA « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE ».....</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE N°2. LES SERVICES DE VIDÉO À LA DEMANDE PAYANTE EN 2012.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE N°3. TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTS SERVICES DE VIDÉO À LA DEMANDE À DESTINATION DES BIBLIOTHÈQUES.....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE N°4. LISTE DES BIBLIOTHÈQUES PROPOSANT LE SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE ».....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE N°5. PAGE D'ACCUEIL DU SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE ».....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE N°6. GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE ».....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE N°7. LISTE DES BIBLIOTHÈQUES PROPOSANT LE SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE-CVS ».....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXE N°8. COMPARAISON DES PAGES D'ACCUEIL DE C@ROLINE ET MÉDI@TIC.....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE N°9. LA CHRONOLOGIE DES MÉDIAS.....</b>	<b>97</b>

**ANNEXE N°1. QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX BIBLIOTHÈQUES PROPOSANT DE LA VAD VIA « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE »**

**Pour les bibliothèques municipales**

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE

*Mise en place du service de VAD*

- Depuis quand proposez-vous le service « Médiathèque numérique » ?
- Avant de souscrire au service « Médiathèque numérique », proposiez-vous déjà de la vidéo à la demande ? Si oui, en passant par quelle plateforme ?
- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à proposer ce service ? (demande du public, développement d'une offre numérique importante, etc.)
- Combien de personnes sont en charge de ce service ?
- Quel forfait de visionnage avez-vous choisi ?
- Avez-vous bénéficié de l'intermédiaire de Carel pour l'obtention du service ?

*Politique documentaire, valorisation et éditorialisation*

- Proposez-vous l'ensemble du catalogue mis à disposition par « Médiathèque numérique », ou une sélection ?
- L'offre de VAD est-elle l'occasion d'une valorisation/signalisation particulière ? (flyers, jaquettes fantômes dans les bacs des DVD, etc.)
- Les films proposés par « Médiathèque numérique » sont-ils accessibles sur le catalogue de la bibliothèque. Si oui, avez-vous moissonné les notices proposées par Médiathèque numérique ? Sont-elles utilisables telles quelles, ou doivent-elles être retravaillées en interne ?
- Avez-vous éditorialisé la page d'accueil ? Si non, pourquoi ? Si oui, quelles fonctionnalités avez-vous intégré ? Quels autres procédés d'éditorialisation auriez-vous voulu installer ?
- Percevez-vous l'offre à distance comme complémentaire de l'offre physique de DVD ? Avez-vous l'impression que l'accès au service de VAD incite les usagers à consulter les collections audiovisuelles de la médiathèque ?

*Usages et usagers*

- La console « Médiathèque numérique » propose des statistiques. Que révèlent-elles ? Le quota décidé par la bibliothèque se révèle-t-il suffisant ? Le nombre d'inscrits au service/d'usagers utilisant le service de vidéo à la demande vous semble-t-il justifier le coût investi par la médiathèque pour ce service ?
- La consultation se fait-elle plutôt sur place ou à distance ?

- Avez-vous reçu des retours d’usagers ?
- Existe-t-il encore – comme lors de la mise à disposition d’ArteVoD en 2006 – des limites techniques, des problèmes de compatibilité ou d’instabilité de la plateforme ?
- L’aspect « personnalisable » du site est-il exploité par les usagers ? (films mis en « coups de cœurs », commentaires, notes, etc.)

*Autres remarques...*

### **Pour les bibliothèques départementales de prêt**

Le questionnaire reste sensiblement le même. Nous ne reproduisons ici que les passages qui ont été ajoutés ou modifiés pour répondre à la situation particulière des BDP.

#### QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE

##### *Mise en place du service de V à D*

- Combien de personnes sont en charge de ce service à la BDP ?
- Quelle modalité de gestion avez-vous choisie ? (gestion centralisée à la BDP ou autonomie des médiathèques proposant le service)
- Combien de bibliothèques du réseau proposent le service « Médiathèque Numérique » ?

### **Pour les bibliothèques universitaires**

Le questionnaire reste sensiblement le même. Nous ne reproduisons ici que les passages qui ont été ajoutés ou modifiés pour répondre à la situation particulière des BU.

#### QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE

##### *Mise en place du service de V à D*

- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à proposer ce service, encore assez rare en bibliothèque universitaire ? (demande du public, développement d’une offre numérique importante, etc.)

##### *Usages et usagers*

- Le service est-il ouvert aux étudiants comme aux personnels enseignants ? Si oui, quel type d’usagers est plutôt visé ? Les statistiques montrent-elles un usage plus large des uns ou des autres ?



## ANNEXE N°2. LES SERVICES DE VIDÉO À LA DEMANDE PAYANTE EN 2012

Source : CNC, *Dossier # 321 - le marché de la vidéo – mars 2012*, Paris, CNC, 2012, 68 p, à la p. 49.

services de V&D	site internet	ITV/ câble	à la demande	services de V&D	site internet	ITV/ câble	à la demande	services de V&D	site internet	ITV/ câble	à la demande
300D	-	o.j.	-	France 300D	oui	-	-	Free Home Video	oui	-	-
B13TV	-	o.j.	-	Free Home Video	-	oui	-	Game On: Music 3D	-	oui	-
émons.com	oui	-	-	Game On: Music 3D	-	oui	-	Gong / Gongigibich	-	oui	o.j.
ABC 24	-	o.j.	-	Gong / Gongigibich	-	oui	-	Qulli	-	oui	-
Académie Vidéo	-	o.j.	-	Qulli	-	oui	-	Hammattan TV	oui	-	-
Acetrex movies	oui	-	oui	Hammattan TV	oui	-	-	I-Cinecity	oui	oui	-
ArreVOD	oui	o.j.	-	I-Cinecity	oui	oui	-	Igantz	oui	-	-
Bingoo	-	o.j.	-	Igantz	oui	-	-	Inimés (watch.tv)	oui	-	-
Boum24	-	o.j.	oui	Inimés (watch.tv)	oui	-	-	INUTELDA premium	oui	oui	oui
CanalPlay	oui	o.j.	oui	INUTELDA premium	oui	oui	oui	ITunes	oui	oui	o.j.
CanalPlay infinity	oui	o.j.	-	ITunes	oui	oui	oui	K2Play (Kazé)	oui	oui	-
Canora V&D	oui	-	-	K2Play (Kazé)	oui	oui	-	La V&D d'Orange (ex Orange 24/24/200)	oui	oui	-
Cinemas@sidemance	oui	o.j.	-	La V&D d'Orange (ex Orange 24/24/200)	oui	oui	-	Lardos	oui	-	-
Classica	-	o.j.	-	Lardos	oui	-	-	Liquidbookstore	oui	-	-
Club Vidéo SFR	o.j.	-	-	Liquidbookstore	oui	-	-	Lurto	-	oui	-
Disney Channel	-	o.j.	-	Lurto	-	oui	-	MCS V&D	-	oui	-
avant-première	avant-première	-	-	MCS V&D	-	oui	-	MediciTV (museec)	oui	-	o.j.
Dieneytok	-	o.j.	-	MediciTV (museec)	oui	-	-	Megwood	oui	-	-
Duelcenz	-	o.j.	-	Megwood	oui	-	-	Mauvizi (matrasim)	oui	-	o.j.
Éditions Montparnasse	oui	-	-	Mauvizi (matrasim)	oui	-	-	Mubi	oui	-	oui
Europa Film Treasure (Lobster Films)	oui	-	-	Mubi	oui	-	oui	MyScreen	oui	-	-
FilmTV	oui	o.j.	oui	MyScreen	oui	-	-	MYFREN (ex TF1 vision)	oui	oui	oui
Films d'Arte	-	o.j.	-	MYFREN (ex TF1 vision)	oui	oui	oui				
Films & documents res.com	oui	-	-								

**A** Les principaux éditeurs de services de V&D actifs en France selon le mode d'accès  
Source: CNC, février 2012 - hors les services spécialisés de la film et les programmes pour adultes

### ANNEXE N°3.      TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTS SERVICES DE VIDÉO À LA DEMANDE À DESTINATION DES BIBLIOTHÈQUES

Ce tableau a été réalisé grâce aux informations recueillies lors des entretiens réalisés, des questionnaires retournés et à la consultation des sites internet des trois plateformes.

*Les différentes plateformes de Vidéo à la Demande (VàD)*

	Médiathèque numérique	CVS	Adavision (Nota Bene : il ne s'agit pas à proprement parler d'un service de V&D → achat de fichiers numériques seulement)
<b>L'offre</b>			
Date de la mise en service	ArteVOD pour les bibliothèques : 2007 ; Médiathèque Numérique : 2011	2007 : première expérience : « CourtMania » ; depuis 2012, proposent de la VOD	A Grenoble : 2011
Description de l'offre	Médiathèque numérique : Arte + Universciné	CVS fournisseurs de livres et DVD depuis 1987 ; proposent maintenant une offre dématérialisée : musique, films, livres	Filiale VOD de l'ADAV (centrale d'achat de DVD réservée aux secteurs éducatifs et culturels non commerciaux)
Le catalogue	Documentaires et Films Arte + films de fiction du catalogue universciné → catalogue d'éditeurs particuliers	Agrégateur de contenus venant de différents éditeurs. Longs et courts métrages, fiction et docu	Films du catalogue Adav ; tous types de films
Nombre de titres	± 1800 (mais évolue chaque semaine)	9000 environ, dont 2000 payants	A Grenoble : ± 800 films Adavision
<b>Le modèle économique</b>			
Choix des titres (bouquets ; titre à titre)	Choix titre à titre sur le catalogue	Choix titre à titre sur le catalogue	Achat des fichiers titre à titre, pour une durée de 5 ans.
Tarifification	Paiement à l'acte ; choix d'un forfait de visionnages (de 200 à 5000)	Paiement à l'acte ; choix d'un forfait de visionnages (en jetons) sur la base d'un abonnement annuel	Achats de licences avec tranches d'utilisateurs (première tranche, choisi par Grenoble : 3000 utilisateurs)
Tarifs	De 200 à 5000 : de 850€ à 14600 €	Abonnement annuel : à partir de 950€ ; à titre indicatif : 1250€ TTC = enveloppe de 5000 jetons.	Titre : env. 50 € (pour 5 ans)
Possibilité de projection publique	Non	Oui	Grenoble : non (possible mais fichier acheté plus cher)
Frais de plateforme / de développement technique	En fonction du forfait choisi, de 360 à 960€	Frais de mise en service : à partir de 900 € HT	Entièrement à la charge de la bibliothèque (Grenoble : 25000 € prestation technique + 20000 € par an pour les frais d'hébergement et bande passante)

Service pour l'utilisateur			
Accès aux ressources (type d'interface : portail, site prestataire,...)	A partir du site de la bibliothèque, on est renvoyé sur la plateforme Médiathèque numérique ; l'utilisateur peut donc y accéder soit via le site de la biblio soit directement par le site Médiathèque numérique	Portail propre à la médiathèque, élaboré avec CVS, à partir d'une trame commune à toutes les plateformes CVS.	Portail propre à la médiathèque, élaboré en interne.
Possibilité d'un identifiant unique pour toutes les plateformes	oui, travail conjoint avec le prestataire du portail de la bibli ; payant : (opération dure entre 1 et 5 jours, 600 € par jour).	accès unique pour la VOD, la musique en ligne ou des livres numériques ( : même plateforme CVS)	non
Limitation du nombre de visionnages par usager	dépend de la bibliothèque, en fonction du forfait choisi – en général, dans les médiathèques, entre 2 et 5 visionnages par usagers, par mois	dépend de la bibliothèque, en fonction du forfait choisi	Grenoble : 20h de visionnage par mois (pour les films du catalogue Adavision)
Mode d'inscription	Dépend de la bibliothèque : l'inscription peut se faire en ligne (formulaire personnalisable par chaque bibliothèque) ou sur place, à la bibliothèque (dans tous les cas, avec le numéro d'abonné de la bibliothèque)	N/P	A Grenoble : inscription (gratuite) à part.
Accès à domicile	oui	oui	oui
Accès depuis la bibliothèque			possible mais fichier acheté plus cher ; à Grenoble, pas possible de visionner les films sur place → pas vraiment d'utilité ; par contre, bientôt, achat de tablettes disponibles sur place où l'on pourra consulter les films.
Streaming	oui	oui	oui
téléchargement	normalement, maintenant oui (à vérifier)	oui	non
Accès sous Windows	oui	oui	oui
Accès sous Mac OS	oui	oui	oui
Accès sous Linux	non	N/P	oui
Accès via Smartphone / tablettes	non	non	oui, sur tablettes (qui seront bientôt proposées sur place)
Gestion, éditorialisation, communication			
Interface administrateur	oui	oui	Oui (= plateforme propre de Grenoble ; ne dépend pas d'Adavision)
gestion des droits utilisateurs	La console d'administration permet de gérer les inscription et les droits utilisateurs	oui	Oui (= plateforme propre de Grenoble ; ne dépend pas d'Adavision)
Personnalisation du site	La page est éditorialisée chaque semaine par Arte, mais les bibliothèques peuvent quand même éditorialiser 4 zones.	oui	Oui (= plateforme propre de Grenoble ; ne dépend pas d'Adavision)
Mise en valeur de programmes	oui	oui	Oui (= plateforme propre de Grenoble ; ne dépend pas d'Adavision)
Intégration des notices au catalogue, images, extraits...	oui (Notices unimarc ; ajout parfois d'un extrait accessible depuis le catalogue ; grâce à des connecteurs donnés gratuitement par la Médiath Num, mais charge au prestataire de l'intégrer dans le catalogue)	oui (notices Unimarc)	Oui (Adavision fournit notices Unimarc, complétées par lien vers extrait sur le catalogue)
Commentaires, web 2.0 etc.	Commentaires de la bibliothèque et des usagers sous les notices	Commentaires de la bibliothèque et des usagers sous les notices	Commentaires de la bibliothèque et des usagers sous les notices
Statistiques	oui	N/P	oui (statistiques du CMS + statistiques de l'hébergeur)
Supports de communication fournis	oui (flyers, jaquettes fantômes, affiches...)	non	Communication gérée par la bibliothèque
intégration de contenus propres	pas pour l'instant	oui	oui (« Vu(e)s d'ici » + conférences)

## ANNEXE N°4. LISTE DES BIBLIOTHÈQUES PROPOSANT LE SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE »

Nous dressons ici la liste des 66 institutions proposant le service « Médiathèque Numérique », avec l'indication (si possible) de leur quota de visionnage au second semestre 2012<sup>204</sup>.

Cette liste a pu être établie grâce aux informations donnée par Caroline Ghiene lors de notre entretien du 12 octobre 2012 et, pour les quotas de visionnage, par une recherche systématique sur les sites internet des institutions. Pour les bibliothèques ne précisant pas le quota de visionnage, nous indiquons n.p. (non précisé).

### BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

	Ville	Quota de visionnage
1	Anglet	4 par mois
2	Angoulême	10 par mois
3	Béziers	8 par mois
4	Blanquefort	2 par mois
5	Boulogne-Billancourt	n.p.
6	Clamart-Sud de Seine	5 par mois
7	Champigny-sur-Marne	n.p.
8	Charavines	2 par mois
9	Charenton-le-Pont	5 par mois
10	Colomiers	1 par mois
11	Epinal	3 par mois
12	Fontenay-sous-bois	6 par mois
13	Franconville	4 par mois
14	Genevilliers	4 par mois
15	Issy-les-Moulineaux	n.p.
16	Ivry-sur-Seine	1 par jour
17	La Garenne-Colombes	2 par mois
18	Le Chesnay	2 par mois
19	Le Havre	n.p.
20	Les Lilas	4 par mois
21	Les Ulis	3 par mois
22	Levallois	3 par mois
23	Lille	1 par mois

<sup>204</sup> Le quota de visionnage est librement modifiable par chaque bibliothèque, il est donc possible que, depuis, il ait évolué.

	Ville	Quota de visionnage
24	Lillebonne	4 par mois
25	Limoges	1 par semaine
26	Mauguio	2 par semaine
27	Meylan	10 par mois
28	Meyzieu	3 par mois
29	Monaco	10 par mois
30	Montpellier	4 par mois
31	Ploufagran	2 par mois
32	Pontault-Combault	20 par mois
33	Quetigny	4 par mois
34	Quimper	n.p.
35	Reims	3 par mois
36	Rennes (Champs-Libres)	12 par an
37	Sète	1 par semaine
38	Saint-Brieuc	4 par mois
39	Saint-Jean-de-Luz	1 par semaine
40	Saint-Quentin	n.p.
41	Toulouse	4 par mois
42	Troyes	5 par mois
43	Yerres	3 par mois
44	Yvetot	2 par mois

## BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT

Nous indiquons ici la liste des BDP ayant souscrit au service « Médiathèque Numérique ». En raison de la complexité de la gestion des ressources numériques en BDP, nous avons néanmoins dû faire des choix pour éviter les redites. Co-existent en effet deux modalités de gestion pour les BDP : soit elles imposent un quota de visionnage commun à toutes les bibliothèques du réseau (gestion centralisée) soit elles laissent une autonomie aux bibliothèques, qui décident elles-mêmes du quota (gestion décentralisée).

Nous indiquons donc ici le type de gestion pour chaque BDP. Pour les bibliothèques portant la mention « Gestion centralisée », nous avons, quand cela était possible, indiqué le quota de visionnage. Pour les bibliothèques portant la mention « Gestion décentralisée », nous ne précisons pas le quota de visionnage, qui varie pour chaque bibliothèque du réseau.

	Département	Type de gestion	Quota de visionnage
45	Aude	Gestion décentralisée	–

	Département	Type de gestion	Quota de visionnage
46	Bas-Rhin	Gestion décentralisée	–
47	Territoire de Belfort	Gestion décentralisée	–
48	Calvados	Gestion centralisée	n.p.
49	Eure-et-Loir	Gestion centralisée	n.p.
50	Gironde	Gestion centralisée	4 par mois
51	Haut-Rhin	Gestion centralisée	10 par mois
52	Ille-et-Vilaine	Gestion centralisée	3 par mois
53	Indre-et-Loire	Gestion centralisée	1 par semaine
54	Jura	Gestion centralisée	4 films par mois
55	Meuse	Gestion centralisée	n.p.
56	Pas-de-Calais	Gestion décentralisée	10 par an <sup>205</sup>
57	Seine-et-Marne	Gestion centralisée	20 par mois
58	Vosges	Gestion centralisée	« 2 programmes vidéo en + de vos prêts habituels »

### **Bibliothèques Universitaires**

	Université	Quota de visionnage
59	Marne-la-Vallée	n.p. (accès sur place uniquement)
60	Rennes 2	3 films pour les 300 premiers inscrits

### **AUTRES INSTITUTIONS**

	Institution	Quota de visionnage
61	Cinémathèque de Toulouse	n.p. (accès sur place uniquement)
62	Radio France	n.p.
63	RATP	24 par an

<sup>205</sup> Nous pouvons préciser ici le quota de visionnage, car pour le moment l'offre « Médiathèque Numérique » n'est disponible que dans une seule bibliothèque, celle de Lillers.

## ANNEXE N°5. PAGE D'ACCUEIL DU SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE »

Source : Page d'accueil du service « Médiathèque Numérique », à partir de la Médiathèque de Rennes – Les Champs Libres, [en ligne], <<http://www.mediathèque-numérique.com/mediatheques/rennes>>, consulté le 30 octobre 2012.

### Nouveautés



### Top Les vidéos les plus vues

- 1 **Le Gamin au vélo**  
De Luc Dardenne, Jean-Pierre Dardenne
- 2 **48 heures par jour**  
De Catherine Castel
- 3 **101 Reykjavik**  
De Baltasar Kormákur

### Cycle La sélection de la médiathèque Les Champs Libres

#### Ode à l'amour !



**L'important c'est d'aimer**  
De Andrzej Zulawski - France - 1975 - 01h 49min  
Genre(s) : Cinéma/Culte & Classique  
★ ★ ★ ☆ ☆ **VO** -12  
avec Romy Schneider, Fabio Testi, Jacques Dutronc, Klaus Kinski, Claude Dauphin  
Servais, un reporter photographe, rencontre Nadine Chevalier, une comédienne contrainte d'accepter des rôles indignes de son réel talent afin de survivre. Elle est mariée à...

[EN SAVOIR PLUS](#)

## ANNEXE N°6. GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE »

Source : grille tarifaire disponible sur le site de l'association Carel :

<[http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections\\_et\\_services2/carel\\_ressources\\_electroniques/catalogue/mediatheque\\_numerique.html](http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques/catalogue/mediatheque_numerique.html)>, consulté le 11 octobre 2012.

**MEDIATHEQUE  
NUMERIQUE**  
www.mediathèque-numérique.org

UN SERVICE PROPOSÉ PAR  
univers|ciné ET **arte**<sub>vod</sub>

### Tarifs 2012

**Frais de mise en service** (*facturés la première année uniquement*)

Nombre de visionnages	Frais de mise en service HT	Frais de mise en service TTC
200	300,00 €	358,80 €
500	400,00 €	478,40 €
1000	500,00 €	598,00 €
2200	600,00 €	717,60 €
3500	700,00 €	837,20 €
5000	800,00 €	956,80 €

**Forfaits de visionnages**

Nombre de visionnages	Forfait hors toutes taxes	Forfait HT (inclus taxe vidéo 2% sur visionnages)	Forfait TTC
200	700,00 €	712,00 €	851,55 €
500	1 500,00 €	1 525,00 €	1 823,90 €
1000	2 850,00 €	2 897,00 €	3 464,81 €
2200	6 050,00 €	6 149,00 €	7 354,20 €
3500	9 100,00 €	9 247,00 €	11 059,41 €
5000	12 000,00 €	12 190,00 €	14 579,24 €

Les forfaits sont valables :

- Jusqu'au 31/12/2013 pour les forfaits achetés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012
- Jusqu'au 30/06/2014 pour les forfaits achetés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012

Ces tarifs sont applicables pour 2012, susceptibles de modifications en 2013.

Toute demande technique spécifique (ex : authentification unique) fera l'objet d'un devis supplémentaire.

## ANNEXE N°7. LISTE DES BIBLIOTHÈQUES PROPOSANT LE SERVICE « MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE-CVS »

Source : liste établie à la suite de notre entretien avec Franck Gabriel, 22 octobre 2012.

	Ville	Nom de la plateforme	Quota de visionnage
1	Aurillac	La Médiathèque Numérique	20 par mois
2	Nîmes	C@roline	200 par an
3	Plaine-Commune	Médi@TIC	20 par mois
4	Sainte-Sigolène (BM), avec la BDP de Haute-Loire	Médiathèque Numérique	n.p.
5	Vendée (BDP)	E-Medi@	n.p.

En cours :

6	Biarritz
7	Dordogne (BDP)

## ANNEXE N°8. COMPARAISON DES PAGES D'ACCUEIL DE C@ROLINE ET MÉDI@TIC

Sources : Page d'accueil des deux plateformes (<http://stream.cvs-mediatheques.com/>), accessibles depuis les sites internet respectifs des deux bibliothèques :

<<http://bibliotheque.nimes.fr/>> pour Nîmes ;

<<http://www.mediatheques-plainecommune.fr/>> pour le réseau des médiathèques de l'intercommunalité Plaine-Commune.

### AU CARRÉ D'ART DE NÎMES : C@ROLINE

**Carré d'Art Bibliothèques**

**le journal**  
Les rendez-vous  
Septembre-Octobre 2012  
Prolongez l' "Automne digital" sur C@roline...  
Lire la suite  
Pour en savoir plus...

Accueil | L'évènement | Thématique | Cinéma | Savoirs | Livres | Presse

**RECHERCHE**  
OK  
Recherche avancée

**MON COMPTE**  
Mon profil  
Mes abonnements  
Mes messages  
Je me connecte

**MES FAVORIS**  
Mon cinéma  
Mes savoirs  
Mes livres  
Mes playlists

**MA CONSOMMATION**  
0 jeton restant

### C@roline

**Carré on line**

Accédez au bouquet numérique de Carré d'Ar: bibliothèques.

En quelques clics, regardez un film en streaming, écoutez un livre, lisez une BD, suivez une conférence scientifique, apprenez l'anglais, le code de la route et plus encore...

Ce service est réservé aux abonnés de la bibliothèque. Après inscription, vous disposez d'un porte-monnaie de 200 jetons valables pendant la durée de votre abonnement à la bibliothèque. Suivez son état à gauche dans MA CONSOMMATION.

Donnez votre avis, échangez, discutez et entrez dans la communauté C@roline.

S'inscrire à C@roline et aux autres ressources

### Cinéma

**> A découvrir**

**Couleur de peau : miel**  
(2012)  
Ils sont 200 000 enfants coréens disséminés à travers le monde depuis la fin de la

**> Focus**

**LE PART DES ANGES**  
CINÉMA D'ANIMATION

Parmi les films sortis cette année, C@roline vous propose certains courts, des longs, des fictions, des documentaires ... faites votre choix

Lire la suite...

Video player controls: play, stop, volume, progress bar.

## DANS LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE PLAINE-COMMUNE : LA MÉDI@TIC

The screenshot shows the website interface for Plaine Commune's digital media network. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'L'évènement', 'Musique', 'Cinéma', 'Savoirs', and 'Livres'. A search bar is located on the left side of the main content area. The main content area features a section titled 'En ce moment sur la médi@TIC' with a sub-header 'ateliers de création numérique'. Below this, there is a text block announcing that films created in digital creation workshops are available on the platform. A 'Musique' section is also visible, with a sub-header '> A découvrir' and a featured album 'EP Benefit of the doubt (2009)'. A music player interface is at the bottom of the page.

**Plaine Commune** RESEAU DES MÉDIATHÈQUES LA MÉDI@TIC

**le journal**  
**Bienvenue sur la médi@TIC**  
 Nous mettons à votre disposition des programmes musicaux, d'auto-formation, des films de tous les genres, des BD et des livres audio...  
[Lire la suite](#)

Accueil L'évènement Musique Cinéma Savoirs Livres

RECHERCHE

Recherche avancée

MON COMPTE

Mon profil

Mes abonnements

Mes messages

Je me connecte

MES FAVORIS

Ma musique

Mon cinéma

Mes savoirs

Mes livres

Mes playlists

MA CONSOMMATION

**En ce moment sur la médi@TIC**

Bonne nouvelle. les films réalisés la saison dernière dans les ateliers de création numérique animés par des artistes sont disponibles sur la médi@TIC.

Ces ateliers vidéo, photo, arts plastiques, film d'animation, affiche ou encore création sonore, imaginés par les bibliothécaires en partenariat avec les artistes touchent un large public (enfants, adolescents, seniors, parents, etc).

Pour visionner les vidéos rendez-vous dans la rubrique **L'évènement** et **Vues d'ici** !

**Musique**

> A découvrir

**EP Benefit of the doubt (2009)**  
 Les cinq membres du Pentagone sont des amateurs du Concorde

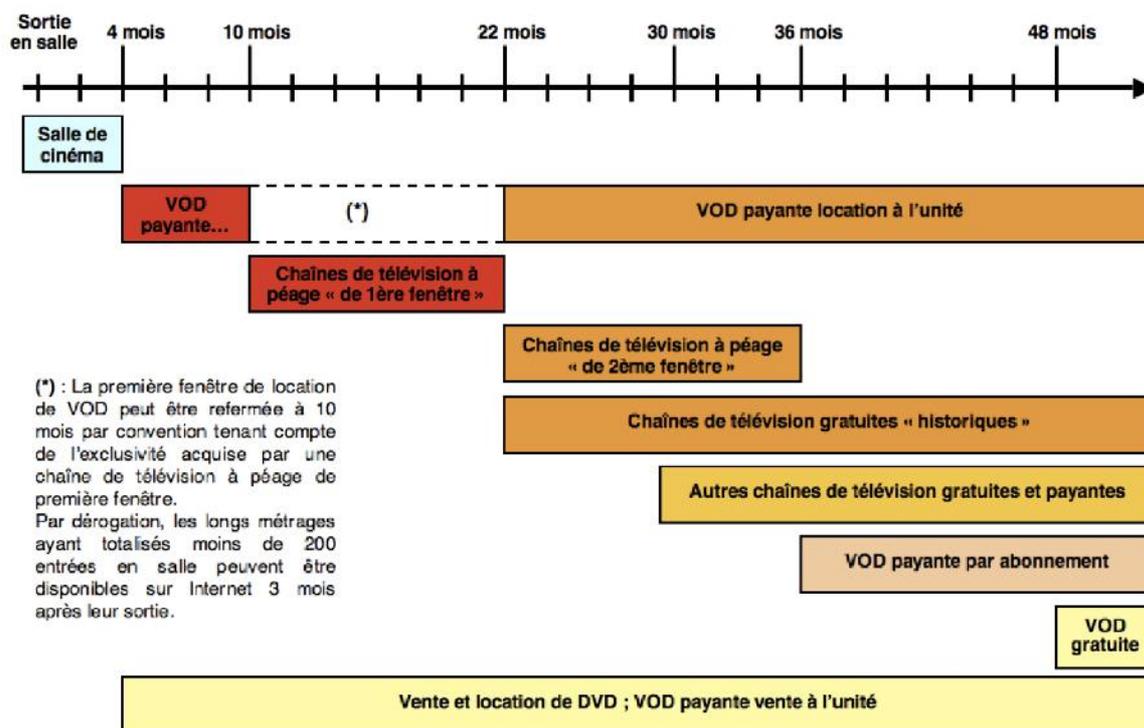
> Au menu

Vous trouverez ici, des **web radicos** proposés par vos bibliothécaires, en fonction de thèmes choisis, ou au gré de l'actualité des sorties musicales, et le tout, en écoute gratuite, sans limites, et en toute légalité !

Créée à votre médiathèque, votre espace(s) ou meilleur de la musique

## ANNEXE N°9. LA CHRONOLOGIE DES MÉDIAS

Source : GASULLA, Dimitri, *Le choix et la découverte des contenus dématérialisés : Filtres, prescription et recommandation dans le marché de la VOD*, Mémoire de master 2 sous la direction de Kira Kitsopanidou (Université Sorbonne Nouvelle), 2011, 149 p., à la p. 12.



## *Table des illustrations*

Fig. 1 : Evolution du chiffre d'affaires de la VàD.....	10
Fig. 2 : Taux de pénétration de la VàD payante.....	10
Fig. 3 : L'audiovisuel dans les BM françaises (2002-2008).....	16
Fig. 4 : Mise en valeur des films britanniques, en lien avec le festival de Dinard (Rennes 2).....	31
Fig. 5 : Un exemple de médiation ludique autour de la VàD : les Voyageurs du Soir en Vendée.....	41
Fig. 6 : Page d'accueil de "CinéVOD".....	45
Fig. 7 : Consultation des films sur CinéVOD.....	59



# Table des matières

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES ENJEUX DE LA VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>Audiovisuel et images animées en bibliothèque :</b>	
<b>de la légitimation à la prise en compte des nouveaux supports.....</b>	<b>13</b>
<i>Une lente prise en compte de l’audiovisuel dans les collections des bibliothèques.....</i>	<i>13</i>
<i>La place réelle des images animées en bibliothèque : état des lieux et évolution des mentalités.....</i>	<i>15</i>
<i>Un secteur touché par la dématérialisation.....</i>	<i>17</i>
L’évolution de la consommation des images et du son.....	17
L’offre de contenus dématérialisés en bibliothèque : la musique.....	18
Et les images animées ?.....	19
<b>La Vidéo à la Demande en bibliothèque : chimère ou eldorado ?.....</b>	<b>21</b>
<i>Pourquoi proposer une offre de Vidéo à la Demande ?.....</i>	<i>21</i>
Améliorer et élargir l’offre, compléter les collections.....	21
Accompagner les changements, les nouvelles pratiques en renouvelant les services aux usagers.....	22
Moderniser l’image de la bibliothèque.....	23
<i>Les questions posées par la Vidéo à la Demande en bibliothèque.....</i>	<i>24</i>
Limites économiques et techniques.....	24
Quel avenir pour la bibliothèque et le métier de bibliothécaire ?.....	24
<b>L’OFFRE ACTUELLE DE VIDÉO À LA DEMANDE EN BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>27</b>
<b>« Médiathèque numérique » : un catalogue d’éditeurs.....</b>	<b>27</b>
<i>Historique.....</i>	<i>27</i>
<i>Présentation du service « Médiathèque Numérique ».....</i>	<i>28</i>
Un catalogue diversifié.....	28
Les avantages d’une plateforme clés-en-main.....	30
<i>Les inconvénients du service « Médiathèque Numérique ».....</i>	<i>32</i>
Des obstacles techniques pour les usagers.....	32
Les limites des contenus proposés.....	34
Un modèle économique discutable.....	34
<b>CVS : une plateforme généraliste.....</b>	<b>35</b>
<i>Historique.....</i>	<i>36</i>
L’expérience CVS CourtsMania.....	36
L’élargissement de l’offre vidéo.....	37
<i>Présentation du service.....</i>	<i>37</i>
L’outil : une plateforme multi-contenu.....	37
Editorialiser et mutualiser.....	39
La médiation.....	40
<i>Inconvénients du service proposé par CVS.....</i>	<i>42</i>
Un modèle économique toujours problématique : le paiement à l’acte.....	43
Une conséquence : quelle politique adopter vis-à-vis des usagers.....	43
<b>L’expérience Adavision à Grenoble.....</b>	<b>44</b>
<i>Lancement du nouveau service : contexte et mise en œuvre.....</i>	<i>45</i>
Les Bibliothèques municipales de Grenoble : un réseau dynamique.....	45

La mise en œuvre du service : une conjonction de facteurs favorables.....	46
<i>L'offre CinéVOD</i> .....	46
Le catalogue : entre cinéma grand public et films locaux.....	46
Une interface agréable et intuitive.....	47
<i>Un modèle viable pour les bibliothèques, mais une situation encore incertaine</i> .....	48
<b>Les offres « gratuites »</b> .....	49
<i>Présentation de quelques offres « gratuites »</i> .....	49
<i>Une approche différente</i> .....	51
<b>QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?</b> .....	<b>53</b>
<b>Bilan des expériences actuelles</b> .....	<b>53</b>
<i>Des usagers satisfaits</i> .....	53
... <i>Mais peu nombreux</i> .....	53
<i>Un modèle économique non viable pour les bibliothèques</i> .....	54
Les aspirations des professionnels .....	54
Les justifications des éditeurs : concilier besoins des bibliothèques, juste rémunération des auteurs et législation actuelle.....	55
<b>Rendre la bibliothèque actrice de l'offre</b> .....	<b>57</b>
<i>Editorialiser, proposer des contenus</i> .....	57
<i>Ancrer la bibliothèque dans son territoire</i> .....	58
<i>Lier les espaces numériques et physiques</i> .....	60
Penser la complémentarité avec les collections physiques.....	60
Renouveler les services aux usagers, sur place et à distance.....	62
<b>Une évolution nécessaire : coopération et mutualisation</b> .....	<b>63</b>
<i>Un échelon national à définir ?</i> .....	63
Des intermédiaires pour faire connaître les besoins des bibliothécaires.....	63
La création d'une plateforme nationale.....	65
<i>Une réorganisation par pôles régionaux ?</i> .....	67
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>68</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>71</b>
<b>Entretiens</b> .....	<b>71</b>
<i>Du côté des bibliothèques</i> .....	71
<i>Du côté des éditeurs de VàD</i> .....	71
<b>Questionnaires</b> .....	<b>71</b>
<b>Documentation interne</b> .....	<b>73</b>
<i>Sur « CinéVOD » (Grenoble)</i> .....	73
<i>Sur le service « Médiathèque Numérique »</i> .....	73
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>75</b>
<b>La Vidéo à la Demande dans le marché français de l'Audiovisuel</b> .....	<b>75</b>
<i>Le marché de la vidéo : études du CNC</i> .....	75
<i>Vidéo à la Demande : aspects pratiques et économiques</i> .....	75
<i>Vidéo à la Demande : aspects juridiques</i> .....	76
<b>Ressources numériques et audiovisuelles en bibliothèque</b> .....	<b>76</b>
<i>Les ressources numériques en bibliothèque</i> .....	76
<i>Les images animées en bibliothèque</i> .....	77
<b>La Vidéo à la Demande en bibliothèque</b> .....	<b>78</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>81</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>99</b>